

MINISTERE DE LA JUSTICE

SERVICE DES ETUDES
DE LA DOCUMENTATION
ET DE L'ORGANISATION

L
E

P
O
I
N
T

S
U
R

LES FEMMES

EN PRISON

N° 1 — 1983

Mise à jour décembre 1985

43.819.2

SIB

Ce rapport a été réalisé par :

Dominique BIBAL

Michel FIZE

Dominique MEURS

Mise à jour en Décembre 1985 par :

Annie NOEL

Pascal CHARPENTIER

S O M M A I R E

| | | |
|-----|---|-----|
| I | → Une page d'histoire | 3 |
| | (x) Femmes en prison au XIXe siècle | 5 |
| II | - La vie des femmes en prison | 13 |
| | A - La détention au quotidien : éléments de presse | 15 |
| | (x) Fleury-Mérogis : la M.A.F. | 20 |
| | Loos : le quartier des femmes | 22 |
| | Le quartier des femmes à Lyon | 24 |
| | Les détenues de Rennes | 38 |
| | B - La maternité en prison | 50 |
| | (x) 1. La réglementation prévue par le Code | 52 |
| | 2. Témoignages de femmes | 54 |
| | 3. Reportages sur la maternité en prison | 58 |
| III | - Eléments statistiques sur la population pénale des femmes | 74 |
| | A - La population pénale féminine | 76 |
| | 1. Evolution du taux de féminité de 1946 à 1985 | 76 |
| | 2. Structure par âge | 80 |
| | 3. Structure par nationalité | 84 |
| | B - Les variables pénales | 90 |
| | 1. Catégorie pénale | 91 |
| | 2. Infraction principale et quantum de peines | 94 |
| | 3. Modalités de l'élargissement | 100 |
| IV | - Bibliographie | 107 |

I.

UNE PAGE

D'HISTOIRE ...

FEMMES EN PRISON AU XIX^e SIECLE

Le nombre de femmes emprisonnées est passé d'environ 13000 en 1855 à un peu plus de 4000 en 1900. A cette chute spectaculaire en valeur absolue n'a cependant par correspondu un écrasement du taux de féminité en prison, puisque la population féminine détenue qui formait 20 à 22 % de la population carcérale totale dans les années 1850-1860 en représentait encore 14 à 15 % au début du XX^e siècle.

Naturellement, ce taux est élevé si on le compare au taux actuel (3 à 3,5 %). Au XIX^e siècle, on le tient pour "normal"; ainsi pour l'expliquer, le vicomte d'Haussonville invoque-t-il, en 1873, "la violence moins grande des passions féminines, l'occasion plus rare des tentations résultant d'une vie plus sédentaire, peut-être aussi l'influence plus grande et plus constante des sentiments religieux".

On retrouve des femmes dans les différents établissements pénitentiaires. Prévenues ou condamnées à une courte peine d'emprisonnement (1 an et Moins), on les dirige vers l'une des quelques 400 maisons d'arrêt, de justice et de correction. Condamnées à une plus longue peine (emprisonnement supérieur à 1 an, réclusion et travaux forcés), on les envoie dans l'une des 7 maisons centrales qui leur sont réservées, voire au bagne colonial à partir de 1854 (mais sur leur demande exclusivement).

Très jeunes (moins de 16 ans et, dans certains cas, moins de 21 ans), on les affecte dans un établissement d'éducation correctionnelle, où on leur donne - parfois

jusqu'à leur majorité - une éducation morale, religieuse et professionnelle.

Si la promiscuité est l'une des grandes préoccupations de l'administration des prisons au XIXe siècle... et la classification des détenus l'un de ses objectifs prioritaires, force est de reconnaître que cet objectif n'a que rarement été atteint au siècle dernier. Jeunes, adultes, primaires, récidivistes, condamnés à de petites peines, détenus pour de longues peines sont le plus souvent mélangés. Il est cependant une séparation qui est réalisée (sauf très rares exceptions) : celle des hommes et des femmes.

Cette classification par sexe est une nouveauté. Elle n'existait pas dans les prisons de la Révolution : hommes et femmes s'y côtoyaient ; s'y donnaient des rendez-vous "galants" ; allaient parfois jusqu'à reconstituer une vie familiale à l'intérieur de la prison.

L'Empire puis la Monarchie ont rapidement mis fin à ce "désordre" pénitentiaire. Cependant, ils ne parvinrent jamais à une véritable classification des femmes selon la catégorie pénale, la nature de l'infraction commise, les antécédents judiciaires, le "degré de perversité". C'est ainsi que l'on pouvait voir - principalement dans les maisons d'arrêt - les situations les plus confuses : jeunes filles prévenues de simples délits mêlées à des femmes condamnées pour de graves crimes, jeunes vagabondes mélangées à des prostituées etc...

.../...

Quel que soit le motif de l'emprisonnement (souvent un vol ou une atteinte contre les personnes - du type avortement ou infanticide) quel que soit le lieu d'incarcération, les femmes emprisonnées présentaient des caractéristiques socio-démographiques et économiques communes. Elles étaient le plus souvent jeunes, célibataires peu instruites et, quand elles travaillaient, occupaient des emplois peu qualifiés.

Entre 1852 et 1870, il apparaît que l'âge moyen de la femme détenue est identique à celui de l'homme, soit environ 35-36 ans. Après 1870, si l'âge moyen masculin baisse de 4 à 5 ans pour atteindre 31-32 ans, celui de la femme s'élève légèrement jusqu'à 37-38 ans. On compte tout de même, en 1880, plus de 36 % de femmes des maisons centrales âgées de moins de 30 ans (chiffre supérieur en maison d'arrêt).

Les femmes en prison étaient assez souvent célibataires. On en relève 63 % pour l'ensemble des établissements pénitentiaires (environ un tiers dans les maisons centrales). Si les femmes mariées - majoritaires en milieu libre - sont apparemment moins délinquantes et récidivent beaucoup moins que les femmes vivant seules, il faut y voir, souligne l'Administration pénitentiaire, l'une des manifestations de l'influence moralisante de la famille.

L'examen des statistiques des prisons montre encore que les femmes détenues étaient, dans l'ensemble, peu instruites. Assurément, elles l'étaient moins que les hommes détenus, puisque, pour toute la période

.../...

étudiée (1852-1900), une très forte majorité d'entre elles savaient au plus lire, le taux d'illettrées étant de l'ordre de 60 % en début de période contre 48 % chez les hommes. A la même date, on ne trouvait, chez les femmes, que 1 à 4 % ayant une instruction primaire complète (près de 10 % chez les hommes) et 0,3 % ayant une instruction supérieure (2,5 % chez les hommes) (*).

Aux yeux de l'administration pénitentiaire, il n'était pas contestable que l'ignorance était la cause du crime, d'où les efforts qu'elle entreprit pour développer l'enseignement en prison, efforts qui s'inscrivaient naturellement dans le cadre de la politique scolaire mise en oeuvre dans les années 1880. Ces efforts apparaissent clairement dans les statistiques officielles : en 1900, le taux de femmes détenues illettrées (en maisons centrales) n'était plus que de 29,3 % et celui des hommes de 23,6 %

Enfin, les statistiques révèlent que les femmes emprisonnées - soit ne travaillaient pas avant leur incarcération - soit occupaient des emplois ne nécessitant pas une grande qualification.

Si l'on considère, par exemple, la situation professionnelle des détenues des maisons centrales pour l'année 1852, on constate que sur une population de 3847 femmes, 712 étaient sans profession connue, 1039 travaillaient dans l'industrie du textile ou de la filature, 1020 dans l'agriculture, 781 comme "gens de service" et 223 comme commerçantes.

(*) Ces chiffres - comme les précédents - concernent essentiellement les détenues des maisons centrales (c'est, en effet, sur ce type d'établissements que nous possédons le plus de renseignements).

Cette pauvreté scolaire et professionnelle de la plupart des femmes détenues explique que l'administration des prisons se soit efforcée de multiplier les activités d'enseignement et de travail en détention. Mais, en réalité, seules les jeunes détenues des colonies pénitentiaires publiques ou privées, bénéficièrent, au cours de la période, d'un véritable programme d'éducation. Les plus âgées, qu'elles fussent incarcérées dans une prison départementale, une maison centrale, ou un bagne, durent se contenter de quelques cours ou de quelques heures de travail (*) (elles étaient généralement occupées à des travaux de couture, de filature, de vannerie...)

Jusqu'à dans les années 1840, c'étaient des surveillants laïques qui étaient chargés de la garde des détenues. Dans les prisons de femmes ou dans les quartiers de femmes des établissements pour hommes, ils remplissaient leurs fonctions sous les ordres d'un gardien-chef. Il en allait différemment dans les prisons d'arrondissement où c'était, le plus souvent, la femme du gardien-chef qui assurait elle-même (et souvent seule) la surveillance des femmes incarcérées.

A partir de 1841 et après une première expérience réussie aux prisons de Lyon, des religieuses, regroupées dans la Congrégation des Soeurs de Marie-Joseph, remplacèrent progressivement les surveillants laïques dans de nombreux établissements. Dès 1843, le Ministre de l'Intérieur estima que les Soeurs devaient pénétrer non seulement dans les maisons centrales mais également dans les prisons départementales. Selon un document remis par les Soeurs de Marie-Joseph à l'évêque de Limoges,

.../...

(*) Ce qui n'empêchait pas nombre de femmes de travailler parfois jusqu'à 10 heures par jour.

en 1879, les religieuses assumaient à cette date la surveillance des détenues dans 23 prisons départementales (sur environ 380), dans 5 maisons centrales (sur 7) et dans 2 quartiers correctionnels pour jeunes filles condamnées.

Toutefois, avec la mise en oeuvre des lois anticléricales des années 1880, les Congrégations religieuses furent chassées des prisons. En 1886, 17 prisons étaient laïcisées et 12 en 1906-1907. Les Soeurs ne conservèrent que la prison de Saint-Lazare et le dépôt de la Préfecture de police.

Du passage des Soeurs en prison, il faut retenir non seulement une affirmation de la discipline à l'encontre des femmes détenues mais également un souci constant de réaliser l'amendement de toutes ces femmes en leur donnant une véritable éducation morale et religieuse au cours de leur détention mais aussi en les assistant à leur libération.

A cet égard, tout au long du XIX^e siècle, le sort des femmes libérées a été de loin supérieur à celui des hommes car si l'on fait exception de l'aide apportée aux jeunes détenus libérés des établissements d'éducation correctionnelle, il n'existait pour ainsi dire pas de sociétés de patronages pour les hommes adultes.

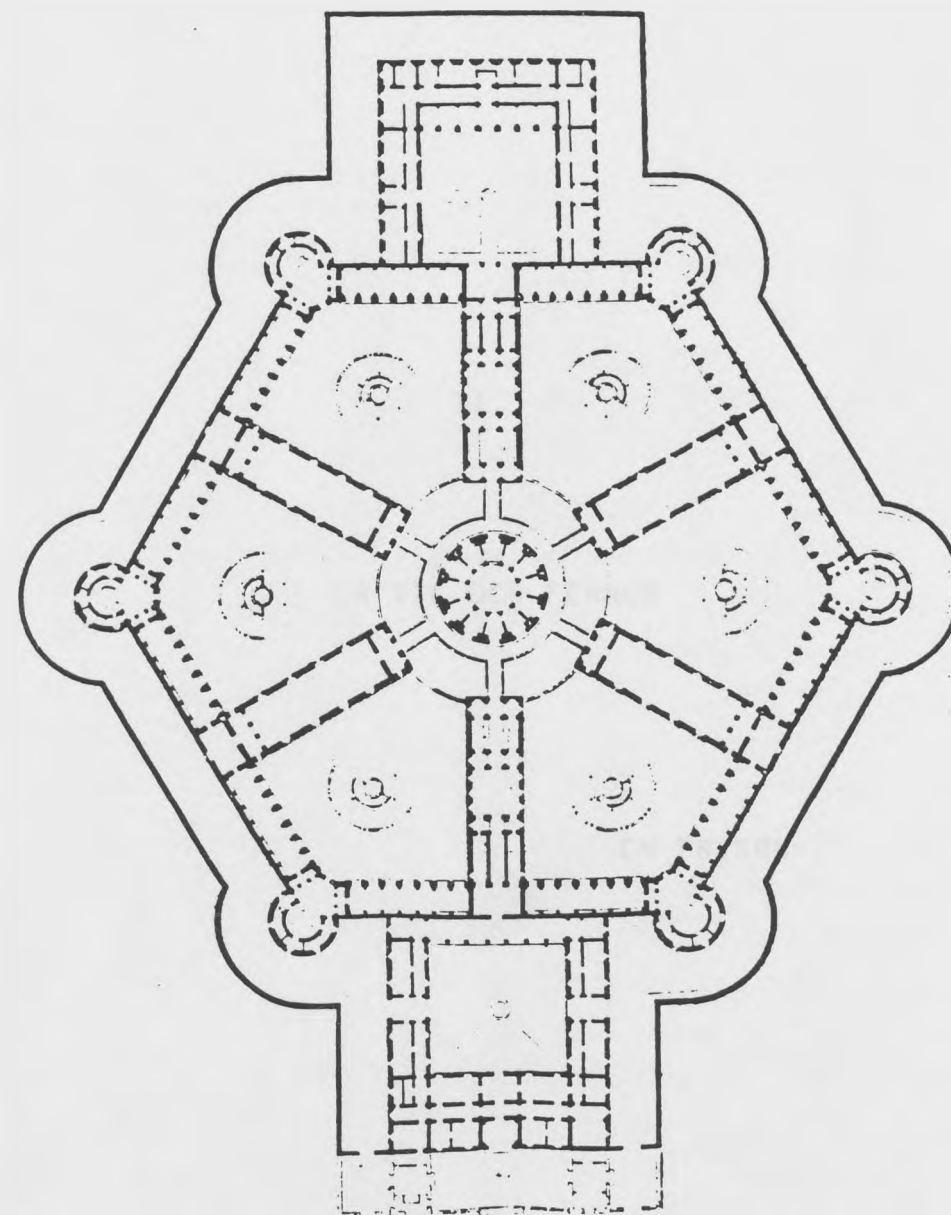
En revanche, sous l'impulsion de la Congrégation des Soeurs de Marie-Joseph, furent ouverts, pour les femmes, de nombreux refuges qui prirent en charge notamment la formation professionnelle des libérées abandonnées par leur famille ; cet ensemble d'initiatives eut pour effet de donner au patronage des femmes libérées un véritable contenu, au moins jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

*

*

*

PLAN DE LA PRISON - MODELE DE PARIS



PLAN DE LA PETITE ROQUETTE

Extrait de l'ouvrage :
"Du système pénitentiaire en Europe et aux Etats-Unis"
Charles LUCAS (Avocat Général à la Cour de PARIS)
Paris 1825

II.

LA VIE DES FEMMES

EN PRISON

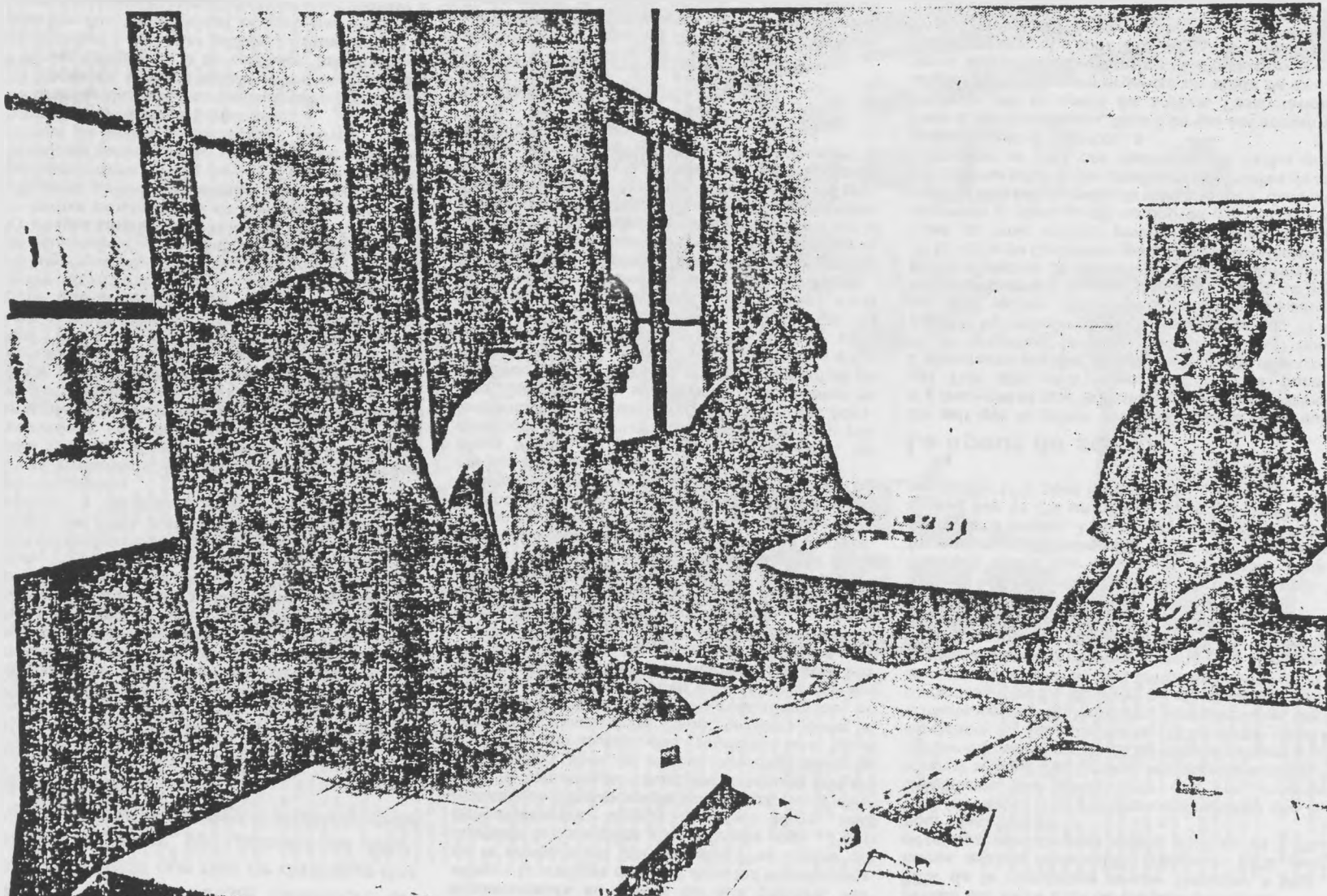
A - LA DETENTION AU QUOTIDIEN ...

ELEMENTS DE PRESSE



FEMMES EN PRISON. la peur de sortir?

Enquête: Pierre-Louis CEREJA Photo: Daniel SCHMITT



A
Houe (1)
9 Décembre 1984

Atelier des femmes de la prison de Mulhouse. Facilitante sociale, Mme Virgh (à droite) anime un atelier de peinture sur soie

ailleurs plus de la moitié de cette population pénale est mère d'un ou plusieurs enfants. 82% de la population pénale féminine à Mulhouse est de nationalité française. 42% des détenues sont là pour moins d'un an et 1,8% pour plus d'un an.

Pour les motifs d'incarcération, on constate que la délinquance dite passionnelle que l'on imagine souvent typique des femmes est largement dépassée par les vols ou recels (53%) et les infractions à la législation sur les stupéfiants (16%). Mme Virgili «Ensuite viennent les homicides volontaires avec des paricides, meurtre du mari ou de concubin très souvent précédée d'un long temps de souffrance et accompagnés de problèmes d'immaturité affective, voire de problèmes psychiatriques. Par contre, on ne constate pas de crimes crapuleux. Et puis il y a aussi les abus de confiance et les sévices à enfant».

34% de femmes n'avaient pas d'activité professionnelle avant leur détention. 87% sont sans formation professionnelle. 47% ont le niveau certificat d'études, 11% le niveau brevet, 16% le niveau bac et 7% un niveau d'études supérieures. Enfin 11% sont illettrées.

La «peur de sortir»

On sait que la prison déresponsabilise ceux qui s'y trouvent et que le problème de la réinsertion est l'un des plus importants qui se pose. L'assistante sociale: «Il y a, on l'a dit, la difficulté de la réinsertion familiale, l'échec personnel non assumé, les ressources non assurées à la sortie. Et il est clair qu'une incarcération implique presque systématiquement la perte de l'emploi. Mais ça va plus loin encore. Je connais le cas d'une commune de la vallée de Guebwiller qui a expulsé une femme, mère de trois enfants pendant le temps de sa détention et alors qu'elle ne pouvait pas réagir. On craint la récurrence, on prône la solidarité mais, dans un cas comme celui-là, les conditions essentielles de la réinsertion ne sont pas réunies et les exclus ont encore moins de chances...»

Face à des problèmes, face à ce qui est souvent formulé par la «peur de sortir», l'association «Retravailler-Alsace» organise un stage de quatre semaines d'orientation et d'insertion professionnelle: «il s'agit d'un stage qui n'a pas de finalité professionnelle immédiate. Pour ces femmes marginalisées face à l'insertion sociale, il faudra d'abord s'autoévaluer pour connaître les capacités propres de chacune. Elles se sentent souvent capables de rien et le stage doit aussi avoir un rôle de valorisation. Enfin, en tenant compte des capacités détectées, trouver ce qu'il est possible de faire... Cela peut déboucher sur un stage professionnel à la sortie ou, déjà en prison, des cours par correspondance ou une mise à niveau avec l'enseignant du quartier. Enfin le stage doit aussi permettre aux femmes de connaître l'éventail de leurs possibilités de formation, de leurs droits en matière de vie sociale...»

tier et au mouvement des détenues pour les déplacements au greffe ou aux parloirs. Par ailleurs la pratique du sport dans les installations de la prison n'est pas possible. Par contre on envisage la possibilité d'un cours de yoga... Pour l'enseignement, depuis quelques jours, une institutrice a été recrutée pour le quartier. Enfin, dans le domaine du travail, les détenues soit en cellule, soit dans un atelier aménagé dans le quartier, fabriquent des produits fins pour l'industrie automobile. Enfin, toujours dans le quartier, une salle de détente avec téléviseur et magnétoscope (une séance de cinéma le dimanche) et un petit atelier de peinture sur soie ont été installés... le tout dans un bâtiment qui souffre quand même d'un certain délabrement et qui doit être renoué l'an prochain...

Déléguée au comité de probation et assistante sociale au quartier des femmes, Mme Dominique Virgili a fait une étude sur le profil de la population pénale féminine à Mulhouse en 1984. Ceci dans le but d'une session de formation qui va être entreprise, dans les tous prochains jours, l'association «Retravailler» lancée au plan national par Evelyne Sullerot.

Mme Virgili: «Pour le régime, la discipline, les conditions de détention des femmes ne sont pas fondamentalement différentes de celles des hommes. Sauf, bien sûr, sur un point, la loi permet en effet aux femmes détenues de garder leur enfant de moins de 18 mois...» Et de fait, la situation s'est produite récemment. La prison a sorti pour l'occasion un berceau réglementaire. On dit aussi que l'une des assistantes sociales s'est mise en quête de couches et autres brassières... Si la population pénale féminine passe parfois pour une population plus agressive, plus agressive, plus difficile, Mme Virgili met cela sur le compte d'un manque affectif plus fortement ressenti chez les femmes détenues: «Cela provient notamment de la séparation d'avec les enfants. Quand elles en parlent, elles utilisent souvent le terme d'arrachement...»

Immaturité affective et problèmes psychiatriques

«Par ailleurs les femmes détenues vivent difficilement le fait d'être «sorties» du milieu familial. Typiquement la femme occupe la place centrale dans la famille. Les enlever revient à les priver du seul rôle qu'elles ont, du seul statut social qui leur est souvent reconnu. De plus, à la sortie, elles le reconquirent difficilement. Si elles sont en prison, c'est pour une faute et il est évidemment difficile de reprendre une tâche éducative, par exemple, en étant soi-même désignée comme anti-éducative...»

Si on se penche sur les chiffres, on constate que 47% des femmes, pour la période de référence, ont moins de 25 ans. Mais il y a aussi quelques cas au-dessus de 55 ans. 50% de ces détenues sont célibataires, avec ou sans enfants, 24%

d'arrêt et le centre de détention, un bâtiment triste que rien ne distingue des autres au cœur des prisons de Mulhouse. C'est la maison d'arrêt réservée aux femmes...

Quartier des femmes! Le (mauvais) cinéma a souvent donné de ces quartiers une image passablement négative et fortement salace. Pour M. Michel Schwindenhammer, directeur des prisons, le quartier des femmes est un quartier comme les autres. Ou presque. Par exemple, contrairement à l'idée parfois reçue, n'y entre pas qui veut. Le code de procédure pénale indique que le personnel masculin n'a accès au quartier des femmes que sur autorisation du chef d'établissement et qu'il doit obligatoirement être accompagné d'une surveillante. Le chef d'établissement lui-même est soumis à la même obligation de se faire accompagner...

Dans le domaine, Mulhouse joue un rôle régional. Nombre d'établissements en France ne possèdent plus de quartier de femmes. Pour une, deux ou trois détenues (l'effectif national au 1er janvier dernier était de 1324 détenues soit 3,5% de la population pénale globale) il fallait mettre en place tout un dispositif de surveillantes. Face à ces problèmes de coût, on a décidé une centralisation des femmes détenues. C'est ainsi que le quartier de Mulhouse reçoit les prévenues (c'est-à-dire les détenues en attente de jugement) des tribunaux de grande instance de Mulhouse, Colmar, Belfort, Montbéliard, Lure et Vesoul ainsi que les femmes condamnées. Si le centre pénitentiaire de Rennes regroupe les «longues peines», la maison d'arrêt est là pour les condamnées à des peines d'un an et moins. Mais cela seulement en théorie car des femmes punies de peines plus lourdes peuvent néanmoins rester dans ces maisons...

Le quartier des femmes de Mulhouse dispose de 25 places en cellules individuelles et doublées. Pour les besoins de la surveillance, les détenues se trouvent à deux par cellule... Actuellement le quartier des femmes est occupé par une douzaine de détenues. Un chiffre qui peut monter à une vingtaine de détenues et descendre à quatre ou cinq personnes. M. Schwindenhammer: «Le quartier n'est jamais vide. Si l'effectif est faible, nous intervenons parfois pour le désencombrement de maisons d'arrêt comme Fleury-Merogis...»

Entre les cellules et l'atelier

Si le quartier des femmes est une prison comme les autres, il n'en reste pas moins, pour un certain nombre de domaines, qu'il s'agit d'une prison dans la prison. Ainsi, très normalement, des précautions sont attachées à la surveillance

d'Arce B. 9 Décembre

DOUMENT

LA PRISON COMME SI VOUS Y ETIEZ

PLUTOT bas, le ciel, ce matin... La brume, l'hiver, les rues sont grises. Moi aussi, j'ai du mal à émerger en sortant de la gare de Rennes. Une ville que je ne connais pas mais où je dois trouver la Centrale, la seule prison réservée aux femmes existant en France. Quelques pas sur le pont qui surplombe la gare.

«Parfois, Madame, où se trouve la prison de Rennes s'il vous plaît ?» La jeune femme emmitouillée me regarde, incrédule, et préfère passer son chemin.

«Vous cherchez quelque chose, Madame ?» C'est un homme en manteau chapeau et soutiers gris qui me propose ses services. «La prison, dites-vous ? Ha, j'ai vu en ce quartier, mais ça n'est pas là, ça se trouve dans la ville, me dira-t-il plus tard éducatrice, c'est quelque chose que l'on ne veut ni voir ni connaître. C'est un quartier et un lieu qui l'on réveille très loin de son fond de sa conscience...»

Une bâtisse hexagonale, construite en 1875. La présentation historique de l'édifice semble être l'entrée en matière d'un récit de la directrice, Mlle Mercier, qui me reçoit. Elle vit jour et nuit dans ces axes géométriques qui convergent, tous vers le quartier de détention, la maison centrale. Un monastère carcéral au gazouillis, divisé en «unités de vie» et abritant à ce jour 260 détenues pour une capacité théorique de 340 femmes. Quelques-unes se promènent au milieu de cette cour hexagonale qui rappelle aussi les jardins des hôpitaux. Ce ne sont pas les détenues qui se croisent. Leur lieu de promenade est ailleurs, derrière la façade... Ce sont les surveillantes, les femmes-maînées blanches et capes bleues qui m'expliquent son rôle à la Centrale et 17 hommes renforçant leur effectif, en cas de problème... Les femmes de service circulent dans les allées. Les religieuses, dans leur uniforme assésé. Quant aux hommes, ils sont là pour les travaux d'entretien, ils viennent de la prison et d'ailleurs, ils sont incarcérés. Gardiens et gardiennes ont un trou-



PRISONS

DES FEMMES

Tout ce qui représente la vie, la maison, l'enfant, le mari devient objet animé. Au milieu de cette cellule, au pied du lit étroit, sur un reste de tapis de laine, une poupée en tissu repose dans un panier d'osier. «Celle-là, j'en ai eu quatre autres, elle n'en a plus que trois», précède froidement Mlle Mercier.

La mère. Un rôle qu'on leur demande de tenir, encore et toujours, quoiqu'elles soient leurs exaspérées, quoiqu'elles aient des enfants, quoiqu'elles laissent planer aucune ambiguïté sur sa mission. «Je fais l'apprentissage de la maternité, pour l'hygiène et le diététique. Les bonnes mères sont celles qui mangent leur nourriture et coopèrent à son développement. Je leur mets aussi à leur disposition le bébé, mais je n'exerce aucune pression. Elles sont entièrement responsables de leur enfant. Bien sûr l'enfant n'est pas leur, mais il est leur. Je fais de lui et de moi mon conjoint, quand quelque chose ne va pas, on en parle. Le problème majeur des enfants et des mères, c'est l'absence d'échanges, manuels. C'est l'importance pour l'éducation, le mouvement que de temps en temps des ouvertures posent. Je leur demande de parler à l'enfant, de lui offrir un bonbon... Les hommes partent à l'enfant, ils présentent les médicaments quand il s'agit des médicaments. eux aussi déterminent le savoir, le savoir, l'autorité. Aux femmes de se contenter de sourire dans le face-à-face ininterrompu avec l'enfant, et malgré tout ce qu'il représente de culpabilité...»

C'est par le biais des religieuses que la prison moralise à outrance. Il est certain que leur action contribue à rendre cette prison plus humaine, ici on n'est pas au Goulag, loin de là, mais... on reproduit, dans la condition de la femme dans la société, on risque de dégrader toute velléité d'émancipation, le système carcéral cherchant avant tout à remettre les détenues sur «les bons rails». La christianisation des pouvoirs religieux, les femmes tendent donc à modeler les détenues, à les dépasser, à les distancer de toute identité. En même temps qu'on fait de la femme un simple pilier du bonheur familial, on fabrique un monstre terrible. Elle a volé, elle a tué, elle paie en se montrant à la merci de l'homme et de son pouvoir qui entre par tous les trous de son système pénitentiaire.

PRISONS

DES FEMMES

seau de cils. Des cils obédissants, grands, grêles et intimidants.

Du tricot et du crochet

La prison de femmes frappe par son atmosphère monotone. Ici pas de cris, pas de rires. On respire à la prison pénitentiaire de Fleury-Merogis. On médite dans la Centrale de Rennes. Avec l'aide des religieuses qu'on ne voit jamais dans les prisons d'hommes. A Fleury, comme à Rennes, elles s'occupent de «mamans-détenues», d'habituellement lingère et de psychologue... En suivant le pas de la directrice, j'entends le bruit froid et métallique des charnières ouvrant les portes. Et les portes... Elles se ferment l'une après l'autre en décrétant le silence. Elles me font le même effet que les cils. Elles sont poussées et tirées brutalement... par des femmes. Les mêmes qui exigent des détenues la réserve, la douceur et le silence. Ces mères-maînées, elles aussi en prison, toute la journée, qui ressemblent étrangement à celles qu'ils veulent enfermer, surveillant chaque minute de leur

réclusion. Cils en main, elles jongent furtivement, les murs. Elles nous croisent, respectueuses et souriantes. Même si elles viennent de l'extérieur, elles nous surprennent dans une cellule. Pas de chance: c'est l'une des cellules que Mlle Mercier m'a ouverte: le matras par-dessus la table, les draps en l'air, les couvertures barrant le passage... C'est dans le dédale des couloirs glacés, entre deux grilles ou deux divisions, dans la fondrière des allées communes traversées en hâte que se dessine plus nettement l'organisation d'une prison de femmes. Elle reflète celle de la société. Car en prison, on ne fait plus de répression, mais on se condamne à l'isolement. Les portes se ferment à l'isolement. Elles se réduisent à se pencher dans la cour de 7m sur 12 qui précède les cellules, à leur fenêtre, elles se tiennent leur visage et brossent la tête à la vue de la directrice qui les regarde par une fenêtre.

«Désolé. La maison d'arrêt de Fleury est le temple parfait. Elle accueille en est le gage social.

PRISONS

DES FEMMES

PRISONS

DES FEMMES

«On leur enseigne non seulement la couture, le tricot, la dactylo, et l'enseignement ménager. Mlle Mercier est persuadée du bien-fondé de ce programme. «Je pense que leur premier jour de travail est au crochet, elles jettent la aiguille de leur bébé ou quartier des religieuses, c'est une occupation assez saine que de tricoter...»

«On leur enseigne non seulement la couture, le tricot, la dactylo, et l'enseignement ménager. Mlle Mercier est persuadée du bien-fondé de ce programme. «Je pense que leur premier jour de travail est au crochet, elles jettent la aiguille de leur bébé ou quartier des religieuses, c'est une occupation assez saine que de tricoter...»

«On leur enseigne non seulement la couture, le tricot, la dactylo, et l'enseignement ménager. Mlle Mercier est persuadée du bien-fondé de ce programme. «Je pense que leur premier jour de travail est au crochet, elles jettent la aiguille de leur bébé ou quartier des religieuses, c'est une occupation assez saine que de tricoter...»



« On ne choisit pas ses compagnes... »

reste un recours: les calmants. Frédérique en prend encore, pour se desintoxiquer.

« Quand on sort de prison, on est démolie quelque part par les médicaments. Et il faut prendre de fortes doses. Pour bien se sentir, pour dormir, pour obéir au psychiatre. Pendant sept mois j'ai refusé les somnifères, à Fleury, alors on m'a fait du chantage à ma conditionnelle. Après c'est moi qui les réclamais, je ne pensais qu'à ça. Je demandais du tranxène 50 et 100, trois fois par jour. Et les médecins donnaient sans réticence tout ce que l'on réclame. 90 % des détenues se droguent. C'est que la fragilité exacerbe par la réclusion et le pouvoir de l'administration.

Mais le pouvoir lui-même a du mal à accepter une nouvelle image de la femme, imposée et surtout révélée à travers le féminisme. Au point que même les délits de femmes ont changé. Il y a toujours les violences à enfants (15,6%), les crimes de sang (15,3%), les vols simples (33,3%)

Frédérique, vingt-sept ans, est libre depuis deux mois. Elle est d'abord passée à Fleury, puis à Rennes.

Elles ont un air particulier

« Quand on arrive à Rennes, on passe obligatoirement à l'isolement. On se dépouille de ses vêtements. On se jette la tenue pénitentiaire grise et noire. C'est déjà la mise en condition. Le matricule te colle vite à la peau. C'est une entreprise de démolition, de normalisation, qui attend toute détenue. »

divistes ». C'est celle des garçonsnes, des proxénètes. En fait, quand on a un peu de personnalité, quand on refuse de se laisser broyer par la machine, on nous colle cette étiquette. Il est vrai que je suis homosexuelle, mais d'autres plus féminines restent dans les autres divisions. » Mme Paucou reconnaît bien les homosexuelles, à leur allure « typée homme »: « Elles portent un pantalon, elles ont un air particulier, en général je ne me trompe pas. Elles allument leur cigarette comme un homme. Et puis on sait bien que dans le MLF il y en a beaucoup, alors c'est normal que ça existe en

Écrit en prison

EXTRAITS de Pénélope, le journal des détenues de la centrale de Rennes.

« Le manque d'almer ne se comble pas par une parodie d'amour. Il subsiste. Il se distille sous des heures et des heures de fontaines. Cela explique souvent la dureté, le durcissement de l'appareil et de l'attitude... aussi quelquefois ces périodes où l'on craque sans savoir pourquoi, ni « qui » craque en soi. Combien de femmes m'ont dit: « Je me surprends à des réactions qui ne me ressemblent pas », « avant je ne réagissais jamais avec cette violence, je ne me contrôle plus. »

Nadja

« Dans la nuit des hauts murs... »

« Les corps se rouillent... »

« Le désir en panne... »

« Un immense village de prisonnières « dortent... »

« Un matin démantelé s'avance... »

« Pour se hisser contre mes fronts... »

« Sous les draps trop lourds le corps s'écrase... »

« Pour dormir oublier... »

« Et le lendemain debout comme un navire sans port... »

Frédérique

« Loin de la ville et des cités... »

« Le cœur saignant l'âme blessée... »

« Vous vous retrouverez emmurées... »

« Être emmurées c'est ne point exister... »

Rosalynne

L'isolement, selon Mlle Mercier, est nécessaire pour observer le comportement social et les ressources de chaque arrivante (elles sont 22 dans cette division, dont 5 en isolement total). Pendant quinze jours elles sont seules jour et nuit. Peu à peu on les introduit dans la collectivité avec la promenade, les ateliers... Je sais que si j'étais détenue, je choisirais l'isolement. Je préfère ça à la promiscuité car on ne choisit pas ses compagnes, en prison... C'est vrai qu'on ne choisit pas. Plus d'émotion, plus d'affectivité. On est toutes dans la même galère », raconte Amanda, qui sort du quartier de femmes de la prison de Bourges. « Mais on se tire dans les pattes. On se méfie. On ne sait plus qui est qui! Émotionnellement on peut se faire avaler par les autres, comme on se fait bouffer par le silence et l'attente... » Un silence urbain à Rennes. Dehors les trains continuent à rouler, les voitures à longer les murs. Un silence que quelques détenues déchirent de cris qui ne peuvent plus taire le dégoût ou la simple envie de vivre. Tant de vie et de violence contenues dans ces regards perçus dans les ateliers. Des yeux avides de sourires et de visages nouveaux... Le QHS n'existe pas chez les femmes... Mais à quoi ressemble donc cette mise à l'isolement, ce mitard (le cachot) glacé où l'on se retrouve pour une cense de neuf ou une incarcération au règlement?

« Si on prête quelque chose aux copines... le mitard. Si on dit merde à une maïonne... le mitard. Si l'on est surprise en train de taper aux tuyaux d'une cellule pour communiquer... le mitard... » Frédérique n'en pouvait plus de cette privation sensorielle et émotionnelle. Pour oublier l'enfermement, la solitude, l'infantilisation, la répression, elle mettait une couverture sur la fenêtre de sa cellule. « Je ne voulais plus voir le jour. J'essayais d'échapper à la routine. Le noir et les médicaments étaient ma seule protection. Déjà, à Fleury, j'ai eu droit à la section des « spéciales » (il y a aussi celles des « primaires » et des « réci-

Le corps de la femme est nié en prison. Sauf pendant les fouilles où il devient objet. La tendresse elle-même est suspecte.

marque de tendresse n'est admise. Aucun corps de femme n'est reconnu. Ah si! Pendant les fouilles incessantes. Mais là encore, le corps n'est qu'objet. Un objet mis à nu. Un objet que les hommes, venant à la rescousse des gardiennes, traînent parfois jusqu'au mitard. La femme doit avant tout rester une bonne mère, un être réservé, à la rigueur une confidente. Sinon elle est une balance, ou un cad (la balance, c'est la donneuse, l'indicatrice. Le cad, c'est celle qui est forte et que l'on admire). Quand la délation sévit, quand le temps se fige, quand la vie s'effrite et que la parole est dénaturée, il

Il y a surtout une augmentation de vols qualifiés, des braquages et des hold-up, avec ou sans préméditation (environ 4%). Avec ce genre de délits une nouvelle image de la femme se dessine. Celle qui transgresse un statut d'homme. Celle qui ressemble à Martine Willoquet ou Evelyn Seguard... et qui dérange les magistrats et les tribunaux. On n'est plus au temps des cavales d'Albertine Sarrazin... Ce serait plutôt le retour des « Bonnie and Clyde... ». Ce n'est pas très rassurant. Aussi la Parade de l'administration ne se fait pas attendre: ces « filles-typées-hommes », on les matrine et on les infantilise parfois jusqu'à l'abêtisse-

le français aujourd'hui
LES TRAVAILLER AUTREMENT
LES TEXTES
de l'AFEF
- 6 000 enseignants qui travaillent ensemble à renouveler
L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
le numéro 30 F
Pour tous renseignements et commandes s'adresser Association Française des Enseignants de français B.P. 32 92310 Sevrès

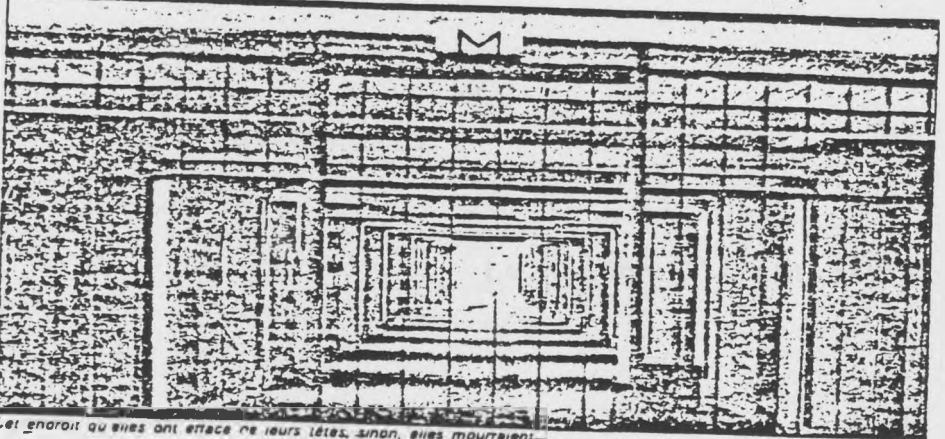


VOYAGE A L'INTERIEUR D'UNE PRISON DE FEMMES

Elles ne forment qu'une part infime de la population carcérale française, mais leurs conditions de détention ne diffèrent guère de celles des hommes

Avocate engagée, en ce sens qu'elle ne se satisfait pas du train-train de son cabinet professionnel, mais se donne essentiellement pour tâche de combattre tout ce qui peut apparaître à ses yeux comme « une injustice de la justice », Martine Scemama s'est fait connaître, ces dernières années, à travers la lutte qu'elle

a menée aux côtés de plusieurs autres personnes contre le système des QHS. Aujourd'hui, c'est à la condition de la détention féminine qu'elle s'attaque. Et sa révolte devant les brimades ou les humiliations subies par ces femmes dont elle se sent très proche ne sera peut-être pas un vain combat.



Les encoches qu'elles ont effacé de leurs lits, ainsi, elles mourraient.

regarde un peu honteuse, se ramper par deux dans le couloir, leur assise à la main, avant d'aller manger en cellule.

On se nourrit, c'est tout

De chaque côté de deux grandes bassines, remplies de pâtes et de haricots blancs, une jeune gardienne, blouse blanche et une vieille détenue, blouse imprimée de ménage, un mince filet sur les cheveux, le regard clair.

Dans les prisons: 3% de femmes

Sur l'ensemble de la population pénale, prévenus et condamnés définitifs confondus, les femmes apparaissent dans une infime proportion. C'est ainsi que le rapport général sur l'exercice 1979 de l'administration pénitentiaire établi sur l'année 1979, dernière référence officielle en matière de détention, précise qu'au 1er janvier 1980, les prisons françaises recelaient 35 655 détenus, dont 34 534 étaient des hommes et 1 121 des femmes, soit un pourcentage de 3,14%. Et si d'année en année on a vu croître de façon sensible, régulière le nombre de détenus, ce taux de féminité reste assez stable.

« Bourges, mercredi après-midi... Encore un temps de chien, à la descente du train: la maison d'arrêt est à cinq minutes de la gare. Aucun panneau, bien entendu, n'en indique la direction: lieu honteux que la ville se dissimule à elle-même, la prison de Bourges est exemplaire d'une certaine toponymie provinciale: plantée sur les hauteurs, il faut gravir une côte pour l'atteindre, elle domine la cité, éper de Dames, des poussoirs, soit à la fois dans les murs et hors les murs, bâtonné à l'assise des

« Dernière venue: deux jours plus tard, Anne sera libre. Au moment de partir, elle me suit vers la porte: nous n'avons pas fait quatre pas que survient une gardienne: « Ou allez-vous Dupont? ». Le ton est sec, on n'est pas loin pourtant de l'émotion, vous ne le savez pas? » lui dis-je. Anne et moi, sortons de tirer en la voyant bouche

« béte, absorbée, nous regarder sans répondre. »

« Poitiers... Il y a trop peu de détenues à Bourges, pour qu'un véritable système de répression existe: on contrôle et on épie. C'est tout: bref, on navigue à vue. A Poitiers, lieu de concentration plus intense, les méthodes sont plus pensées: le tout reste très personnel. Ce n'est pas la centrale de Rennes, anonyme et bureaucratique, mais incontestablement le petit vent de l'ordre moral, soufflé dans cette ville. Fanny m'écrit-elle va peut-être passer au pretoire, pour avoir demandé son thème astral à une codétenue: « Pourquoi ne m'en avez-vous pas parlé? » lui a dit la directrice, grondeuse et en même temps stupéfaite, qu'on ne se confie pas à elle automatiquement. « Mais, madame, m'avez-vous donné l'autorisation? » « Non, bien sûr, c'est de la superstition ». « Alors, vous voyez... » Hélas, un jour que j'allais la voir, me raconte que la promesse est obligatoire, par n'importe quel temps. Paradoxe réussi: faire d'un moment de détention, la promesse, une sortie forcée, odieuse, dans une courrette glacée.

Des petites filles à vie...

« Pourquoi toutes ces mesures? Pour assurer une sécurité quelconque? Evidemment non, les femmes ne s'évadent pas: un grand calme domine dans leurs prisons. La sécurité n'a rien à voir, et chacun le sait, mais de fait-il pas leur serrer ce qu'elles auraient tendance à lâcher? » ce sont des petites filles à vie, des irresponsables et qu'il faut, pour leur bien, les gronder, les gronder, les gronder... Martine SCEMAMA avocate au barreau de Paris

qui n'avait pas empêché le couple directionnel de partir en vacances, insistant de tenir ou permit aux femmes de recadrer leurs conditions de détention, et d'adresser une répétition collective au procureur de la ville et à un juge réputé « battant ». Divine surprise: loin de jeter le papier à la corbeille, les deux hommes se renseignèrent aussitôt sur ce qui se passait.

Les magistrats bouleversés

Affolement de l'administration, qui en apprenant cette visite, distribue en catastrophe, ses couvertures, et confectionne des pros au rhum, excellents, paraît-il, pour les femmes. Mais, pour elles, par-delà, le ponctuel, il y avait surtout, l'injustice ou le règlement d'une mesure, mesurée, d'une cruauté évidente, d'une mécanique ordinaire: en gros, du lever à 7 heures du matin, jusqu'au soir et en exception les 2 heures de promenade, obligation pour chacune de rester assise sur un tabouret, en cellule, face à la porte. Il est interdit d'être debout, de circuler, de s'étendre, de s'asseoir sur le lit.

Non, rien ne doit exister que cette femme assise, indéfiniment, sur son instrument de supplice. Le dessin de Copi retrouve, reconnaît la réalité, et c'est un cauchemar bien vivant, bien français. Les magistrats, assez bouleversés de ce qu'ils avaient vu, modifient de manière saugrenue le règlement. Souagement: on peut marcher, circuler... jusqu'au retour du couple directionnel qui annonce par téléviseur: « Je toutes les décisions prises en leur absence sont nulles: 2° que toutes les pensions collectives sont interdites... mais que les pensions individuelles (sic) sont autorisées. Depuis, avec une rare dignité, les humiliations se multiplient. J'ai envie de dire: qu'il importe, même si Fanny m'apprend que le moral est en baisse, car elles savent en pouvoir attendre d'autant « tenor », d'autant journaliste, de personne, un soutien ou une marque de sympathie, et qu'elles se sont battues quand même.

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX À LA M.A.F.

FLEURY-MEROGIS :

La Maison d'Arrêt des Femmes



Le guide bleu des prisons

ENVOYÉES SPÉCIALES À LA M.A.F

par

**Agnès
et Marie-Claire**

★ **Nous avons été interpellées le samedi 21 juin suite à une distribution de tracts dénonçant les conditions de détention des cinq jeunes femmes allemandes, devant la prison de Fleury-Mérogis. Après vérification d'identité, les gendarmes nous annoncent que nous avons chacune une contrainte par corps. Marie-Claire de 7400 F ce qui vaut 8 mois de prison, Agnès de 840 F ce qui vaut 40 jours de prison, toutes deux pour frais de justice de procès antérieurs.**

d'un bout à l'autre de la division pour se dire quelques mots. Histoire de leur enlever ce peu de communication, les matrones montent au maximum le son de la radio.

La D 11 R compte ce jour-là, en plus des « Politiques » huit autres détenues. Quatre y sont en punition : deux pour avoir parlé aux fenêtres, et deux pour s'être battues. Deux sont en « observation de comportement » (présomées subversives). Les deux dernières, grandes nerveuses, sont soignées en conséquence par l'Administration Pénitentiaire qui ne trouve rien de mieux que l'isolement pour les « calmer ». Résultat elles passent leur journée à hurler et à taper dans les portes. Elles font donc la navette entre le mitard et la D 11 R. Cercle vicieux qui ne peut aller qu'en s'aggravant. Pour donner un exemple, l'une d'elle, dimanche matin, profitant de l'ouverture de sa cellule s'enfuit dans le couloir en direction de la salle de télévision en criant qu'elle veut voir « Mosaïque », l'émission des immigrés (c'est une algérienne). La surveillante s'énerve, lui dit que la télé est cassée et qu'elle a intérêt à retourner en cellule, la fille refuse et crie de plus belle.

Dans le cadre des démarches possibles pour faire lever ces contraintes, nous passons devant le juge des référés. Marie-Claire lui demande un délai pour rechercher l'argent : elle travaille et a des justifications. Agnès lui demande un délai pour entamer une procédure d'incident d'exécution et pour voir le procureur qui a ordonné la contrainte (voir Sandwich n° 19).

Les deux demandes sont rejetées. Et le soir même, nous nous retrouvons à Fleury, M.A.F. quartier d'isolement, en prison pour dettes à l'Etat.

LA D11 R OU QUARTIER D'ISOLEMENT

Quartier de la prison où se retrouvent entre autres les détenues dites « politiques », les « agitées », les contestataires plus simplement. Ce 21 juin, la M.A.F. est surpeuplée. Prévue pour 250 femmes, elle en compte 320. Les détenues sont souvent à deux dans une cellule d'une personne avec un matelas par terre. Le quartier d'isolement est plein lui aussi. Il y règne une atmosphère de paranoïa et d'excitation, due à la présence de « dangereuses terroristes ».

La prison est d'ailleurs entourée de gardes mobiles jour et nuit.

A l'intérieur c'est le délire. Les jeunes femmes allemandes (ainsi que deux Italiennes qui subissent le même régime depuis près de trois mois) sont isolées 24 heures sur 24, sortent en promenade seules, sont fouillées tous les jours et à chaque mouvement, changées de cellule tous les deux jours. Elles ne reçoivent aucune visite, à part leurs avocats à qui d'ailleurs on fait mille difficultés. Ni éducatrice, ni aumônier, ni assistante sociale, rien. Les matrones, c'est tout, qui sont agressives et racistes.

Les vitres des cours de promenades qui leur sont réservées ont été peintes spécialement afin d'éviter que les autres détenues les voient. Elles parviennent à déjouer un peu ce système en hurlant



Loulou Picasso : Silence (éd. Futuropolis)

Une gradée arrive, elle essaye de la calmer en prétendant que le réparateur viendra si elle rentre en cellule. Naïve, la fille obéit.

Quelques minutes plus tard, le « réparateur » arrive sous les traits d'un matron qui l'emmène au mitard.

A la M.A.F., comme dans toutes les prisons, les calmants sont donnés à profusion. Les filles un peu fragiles en prennent matin, midi, et soir. Les matrones ont ainsi la paix, elles ne gardent plus que des êtres complètement abrûtis, qui auront encore plus de mal à se débrouiller à la sortie.

Mais « Ne soyez pas découragées, vous n'êtes pas abandonnées, et tous les personnels de cet établissement vont vous aider à garder confiance ». C'est la phrase qu'on peut lire en bas du règlement donne à chaque arrivante !

REVUE DE LA

EMANATIONS SPECIALES A L'AMIA

Texte de gauche, colonne 1

Texte de gauche, colonne 2

Texte de gauche, colonne 3

Texte de gauche, colonne 1 (bas)



Texte de gauche, colonne 3 (bas)



LOOS :

Le Quartier des Femmes



Balade triote dans le quartier des femmes

Main body of text on the right page, including a large 'D' at the start of a paragraph.



La sortie de l'atelier à la maison d'arrêt de Loos, dans le quartier des femmes

Daniel Penny



Loos...

Daniel Penny

Balade triste dans le quartier des femmes

DANS un local aux murs bleu-niais, elles sont une dizaine à plier des câbles, au pied d'un crucifix. La chapelle ? Non, l'atelier. Enfin, atelier la semaine et chapelle le samedi. Un silence juste percé du grésillement d'un poste radio.

Dans une secousse de cheveux blonds, Chantal, une des rares à ne pas porter au cou cette petite croix noire que distribue « l'aumônier » se risque à parler. Vingt ans juste sonnés — « Je viens de les avoir ici » — fille mère et récidiviste, elle travaille pour payer son avocat : « 3 000 F à sortir », elle n'en gagne pas 1 000 par mois. « Ce sont les tribunaux que nous claquent. Dans ma famille on est seize à vivre dans quatre pièces », seize dont tous les enfants ont un « passé judiciaire chargé. Alors, vous portez le boulet des vôtres. La dernière fois, j'ai pris un an pour le vol d'une gourmette. »

Les autres ont suspendu, un instant, le travail. « Toute

bêtise doit être payée, lance une, et comptant ! », en réponse à Chantal. Ici, dans le quartier des femmes de la maison d'arrêt de Loos, on ne conteste pas. On ne pense même pas à plaquer le mari ou l'ami pour qui on vient de tomber — toujours pour recel, ou complicité — pour la énième fois. Tricot, crochet : la vie pour trente-sept femmes, ressemble à celle d'un pensionnat.

La surveillante-chef est digne comme une douairière. A la porte des cellules qu'elle nous ouvre chichement, matrone à la blouse blanche barrée de deux galons, elle ne bouge pas. Les prisonnières lui servent des « madame » longs comme le bras. « Madame » prétend que les femmes, en prison, « savent mieux s'occuper que les hommes ». Si elles ne savent pas, on les aidera. « Le 9 mars, on a eu une fête », racontent Jeanine et Ginette, cinquante-cinq ans, le corps usé et habillé de la robe pénitentiaire à rayures vertes et bleues. C'était — si, si, — très bien.

« On a eu des chocolats et des crêpes », Jeanine a chanté les Feuilles mortes, « Les jeunes ont dansé le bop », et Ginette a raconté un sketch ; celui de la vie de Marinette, « une fille de la campagne qui veut partir faire sa vie. C'était pour faire rire les petites », dit Ginette qui s'était attifée « avec des grosses chaussettes, un tablier, un fichu gé travers ».

Marinette-qui-rit et Ginette-qui-pleure. Ginette qui fait, sous la photo d'un marlou des sixties en cheveux gominés, épinglée à son placard, syncope sur syncope. « La prison, c'est trop dur. Moi, j'en arrive... » Sa compagne de cellule lui refile discrètement un mouchoir. La porte se referme sur une très très vieille femme. Qui geint. Qui a payé « comptant ». Quinze ans pour un crime qu'elle ne reconnaît pas. « Je jure sur le Seigneur », l'entend-on qui sanglote.

LES MARCHÉS
 QUOTIDIEN
 Nord
 Paul de Coster

12 MAI 1982

LYON

Voyage dans une prison de femmes



Le Quartier des Femmes

à LYON

LYON

Voyage dans une prison de femmes



Francoise Rolland et Philippe Juste ont vécu une journée à la prison de femmes du Fort Montluc. Ils racontent

Surtout ne pas montrer de pitié... Ni de curiosité malsaine... Ne violer personne. Mais ne rien perdre, ni un geste, ni une parole... Nous avons franchi un vendredi d'aout les remparts de la prison Montluc. On était attendu... « Ils » avaient certainement tout préparé pour notre arrivée. Sous le choc obligatoire de cet univers inconnu, « on » allait sûrement se faire avoir !

Oh, certes, « ils » avait été fort obligeants au téléphone lorsqu'on avait, sur la pointe de pieds, demandé l'autorisation : « mais oui, vous pourrez tout visiter, vous parlerez avec qui vous voudrez,

vous prendrez des photos ». Ou bien le 10 mai 1981 était passé par là où le discours servi traditionnelle-

ment aux journalistes était bien rodé... La porte de fer couissante nous fit glisser de l'imaginaire dans le réel. Ou le contraire peut-être. Pas de fouille, mais un simple dépôt de cartes d'identité. Le sourire du gardien, son lourd troussseau de clés ; comme dans les films... on y était...

Il y avait du soleil dans la première cour de ceinture et même deux beaux tournesols qui penchaient la tête. Ça nous parut incongru. Tout comme ce

massif bâtiment du quartier des femmes qui nous étonna par ses dimensions relativement humaines. Si les fleurs poussent en prison, si le soleil y rentre, il allait falloir réviser nos stéréotypes. Mais déjà, on nous précipitait dans le bureau du surveillant-chef. Un grand bonhomme, baraqué, au visage plein et ouvert. D'une bonne grosse voix, il nous mit rapidement à l'aise : « vous arrivez un peu tard car les prisonnières ont déjà vidé les seaux hygiéniques. Sinon votre café au lait serait passé de travers ». Le ton était donné. On allait nous montrer la vraie prison.

I. — Le temps immobile

Françoise Rolland a vécu une journée à la prison de jeunes de Montluc. Elle raconte



Une cellule type 2 m x 2,50 m

« Le temps est ce que tu veux qu'il soit... Quelle force ou quelle naïveté il a fallu à Helène pour écrire la petite phrase sur le mur de sa cellule ! Car à Montluc, comme dans toutes les prisons, le temps n'appartient pas aux détenues. C'est de lui qu'elles sont prisonnières. Et c'est tellement vrai qu'ici l'emploi de ce temps est rythmé par l'horaire de travail des surveillantes.

À 7 heures, c'est le réveil. Un coup à la porte de la cellule et Helène doit s'habiller, faire son lit et, première humiliation, vider ce fameux seau hygienique ou depuis la veille s'entassent les excréments. Odeurs pestilentielles dans la cellule, souvent partagée par une co-détenue.

« J'ai des problèmes d'intestin, nous dira Juliette, et ça me gêne beaucoup de faire mes besoins devant quelqu'un d'autre ».

« On s'habitue à tout » philosophe le surveillant-chef et il le faut bien puisque voici l'heure du petit-déjeuner. L'étape est plus agréable qu'il y a quelques années car « les filles » — c'est ainsi qu'on les appelle ici — ne prennent plus aucun repas en cellule et se rassemblent au réfectoire. Mais on ne choisit pas sa place, on rejoint celle désignée par la surveillante.

« Tout s'achète ici »

« Le lait c'est de l'eau et on n'a pas de sucre » maugrée Brigitte

en sortant d'un petit sac ses propres compléments « Tout s'achète ici ». Heureuse celle qui peut cantiner ! Non seulement elle aura du papier hygienique et du savon — fournis seulement aux indigentes — mais encore elle pourra améliorer l'ordinaire. Ou plutôt rendre normal ce qui ne l'est pas.

Pour cantiner, il faut, selon les mêmes lois qu'à l'extérieur de la prison, avoir de l'argent. Et donc travailler. Les prévenues (voir encadré) n'y sont pas contraintes mais en réalité personne ne ressent le labeur comme une corvée. C'est plutôt un privilège envié, « le meilleur moyen de ne pas rester dans la cellule ».

Les détenues peuvent donc œuvrer au service général de Montluc : lavage du linge venant des prisons de Lyon, ravaudage, repassage. L'atelier plutôt spacieux est d'ailleurs la pièce la plus agréable de la « maison ». Parce qu'elle est vaste et qu'on ne se heurte pas à une porte tous les quatre pas. Parce que la lumière du jour y entre et que les plantes offertes par les visiteuses peuvent survivre.

Avec application, Juliette la blonde repassait un blue-jean. « Je n'ai pas de mérite j'étais blanchisseuse avant dit-elle comme pour s'excuser de la perfection de ses gestes. Même professionnalisme chez Jeannine

Qui sont-elles ?

Avant 1958, les femmes étaient détenues à la prison Saint Joseph. Maintenant c'est Montluc qui les abrite ainsi que les prisonniers militaires (30 le jour de notre visite), les semi libres (25) et quelques droit commun (15). Ces femmes (33 en ce moment) sont soit des prévenues en attente de jugement, soit des condamnées à des courtes peines (moins d'un an), soit des condamnées ayant fait un appel ou un pourvoi en cassation.

En 1981, 223 femmes sont passées par Montluc, pour un séjour moyen de 59 jours qui ne représente pas bien sûr la peine moyenne. En effet, beaucoup sont ensuite transférées à Rennes ou à Fleury. Parmi ces 223, 2 avaient moins de 16 ans ; 21 de 16 à 18 ans ; 41 de 18 à 21 ans ; 46 de 21 à 25 ans ; 36 de 25 à 30 ans ; 44 de 30 à 40 ans ; 22 de 40 à 50 ans ; 10 de 50 à 60 ans et une, plus de 60 ans. 13 d'entre elles étaient illettrées, 59 avaient seulement lire et écrire, 74 avaient fait des études primaires, 43 des études secondaires et 34 des études supérieures.

Treize de ces femmes étaient détenues pour meurtre ou assassinat, 5 pour infanticide, 8 pour coups à enfants, 19 pour coups et blessures, 5 pour enlèvement de mineurs ; 23 pour proxénétisme, 18 pour vols qualifiés, 54 pour vols simples, 15 pour escroquerie, 20 pour recel, 8 pour chèques, 6 pour faux, 28 pour trafic de stupéfiants, 1 pour incendie volontaire. Si 12 nationalités étaient représentées, les Françaises constituaient la grosse majorité avec 188 détenues.

qui lève à peine les yeux de la machine où elle vient de coudre impeccablement une fenêtre pour un drap usage. « Moi, je trouve ça anormal qu'on s'occupe du linge des hommes et pas du nôtre » lance Dolores avec un grand sourire.

Suprême privilège

Dolorès, c'est l'intellectuelle de la prison, une brune décidée, détenue pour trafic de stupéfiants. « Moi je préférerais faire des traductions. Heureusement on m'a chargée de quelques exposés pour les autres détenues, sur l'astronomie, la mythologie, la drogue ». Le plus dur ici ? « Mes bras ne me servent à rien » soupire t-elle énigmatiquement en enfournant un gros sac de linge dans l'impressionnante machine.

Grace aux démarches incessantes de la première surveillante, les détenues de Montluc peuvent — privilège suprême — travailler de temps en temps pour des concessionnaires extérieurs qui trouvent la voie manuelle d'œuvre à

bon marché. Les tâches sont rares — « On se partage un salaire en 8 » — et peu intéressantes. « Elles font des bouillons de flacons pharmaceutiques, cousent des sangles pour bateaux assemblent des corps de crayon découpent des broderies ou montent des habits de poupées mannequins ».

Ce labeur est cependant mieux payé car en travaillant au service général de la prison une femme ne gagnera que 5 à 600 francs tandis que les tâches réalisées pour les concessionnaires pourront lui rapporter environ le S.M.I.G. horaire. Encore faudrait-il prélever 30% pour les frais d'entretien de la détenue et 20% pour l'indemnisation des victimes et le pécule de sortie.

Jeannine, la fourmi de Montluc, qui travaille au maximum des possibilités — « même entre midi et deux, et le samedi » — a gagné 1269 francs en juillet. Après les prélèvements, il lui est resté 639 francs pour cantiner. Nous l'avons rencontrée le 13 août et sur le petit carnet où elle consigne gains et dépenses au centime près, le solde indiquait 150 francs environ.

A l'eau froide

C'est au moment du déjeuner de 11 h 30, distribué en 2 services, qu'à eu lieu notre première rencontre avec les prisonnières et notre première surprise : elles paraissent si jeunes. Regard de curiosité un peu sauvageonne braqué sur notre photographie. « La vue des hommes est si rare ». Mais à peine lèvera-t-il son appareil que toutes les têtes plongeront dans l'assiette. Pas facile d'amorcer la conversation. On se sent voyeurs et indécents avec notre liberté et notre bonne santé. Que dire ? Des banalités... « Vous fumez ? Des blondes ? »

« Oh non, je peux pas en acheter ». Ça y est, première gaffe pensons-nous, tandis qu'elle écrase sa Gauloise sur la boîte de conserve rouillée qui sert de cendrier. Tant pis, continuons. « C'était bon le repas ? »

« On a eu des carottes rapées, du poisson, de la purée, une pêche et un casse-croûte pour celles qui travaillent ». « La bouffe est variée », lance Marie, tandis que la surveillante passe près d'elle. Plus tard « La purée, c'est 4 fois par semaine et la viande est toujours noyée dans les sauces ! ». Les filles préféreraient d'ailleurs faire la cuisine elles-mêmes mais cette tâche noble est réservée aux prisonniers. Et c'est mieux payée que le ravaudage du linge !

Déjà on débarrasse la table et une gitane aux airs de gamine fait la vaisselle, corvée accomplie à tour de rôle. Une minuscule baignoire, pas d'eau chaude. « C'est coton de dégraisser à l'eau froide ! »

Tandis que les autres détenues regagnent les cellules, l'une d'elles sursaute. « Ne me photographiez pas, je ne suis pas jolie ». Nous la reverrons quelques heures plus tard, maquillée avec goût et arborant une jolie robe rose. Il doit en falloir de l'espoir pour rester coquette ici. Même si grande fierte de Montluc — une coiffeuse lyonnaise ayant pignon sur rue, vient périodiquement offrir ses services bénévoles. « Une permanente pour 30 francs, précise le surveillant-chef, rien que le prix des produits. Et c'est gratuit pour les indigentes ».

La niche

A 13 heures, sonne le moment béni de la promenade dans la cour (voir encadré). Elle dure 60 minutes, double les samedi et dimanche et semble-t-il, en été. A la faveur de notre visite, 10 minutes supplémentaires furent accordées. C'était exceptionnel, quasiment du jamais-vu !

Assises sur les bancs ou sur des couvertures, arpentant le périmètre ou jouant au ballon, elles se réunissent par petits groupes. Seules les gitanes sont carrément isolées. Dur là aussi de dialoguer. « On peut pas parler de la prison, il faut y vivre, lance l'une d'elle, c'est le maire qui devrait venir visiter. Et puis ici, on peut pas discuter ».

Près de nous, une petite blonde aux yeux bleus, sûrement mineure, ne dira pas un mot et regardera au loin avec un air de biche effarouchée. Elle sera la seule à ne pas s'envoler lorsque le photographe voudra prendre un cliché. « Elle est Allemande, elle n'a pas compris car elle pige pas un mot de français », nous expliqueront les autres plus tard. Prison double pour elle !

« Ça y est, on retourne à la niche », s'exclame soudain Françoise en entendant la surveillante taper dans ses mains.

La niche ? Il y a 14 cellules à 2 lits, 15 à un seul, 4 places dans l'infirmerie et 2 dans la nursery, le tout réparti sur deux étages couverts d'une verrière, une vraie chape de plomb. Sur les murs verts d'eau, se détachent les lourdes portes munies d'un verrou impressionnant en fer forgé. La « lourde » s'ouvre sur un cabi de 2 mètres sur 2,50 m environ.

Deux lits superposés mangent les deux tiers de la place et il faudra des prouesses pour entrer à 3 ! Contre le mur, une petite étagère et une mini-table. Sous la table, les seaux hygiéniques. Et à moins d'un mètre des seaux, la tête du lit.

On cache le mur

Notre premier réflexe sera de chercher la lumière. C'est là-haut à 3 mètres, un quart de mètre inaccessible. En montant sur le lit de dessus, on doit pouvoir regarder à l'extérieur.

« Je n'essaie surtout pas j'ai pas envie d'avoir le cafard ». Le mur est couvert de photos, de dessins. « On le cache ». Il y a bien une place réglementaire pour cela mais on triche ! Ici une prison est ébauchée, là un Pierrot. Décoration souvent mieux ou les photos de Lady Diana côtoient celle du petit frère ou du fiancé.

C'est en 1979 qu'on a procédé au doublement des cellules par manque de places. L'an dernier, il fallut même installer 8 lits dans le réfectoire. Et cette promiscuité est effroyable lorsqu'elle s'accompagne d'un manque d'hygiène. Ruinerait-on le budget national en installant des sanitaires décentes ? Le mettrait-on à mal en posant des ampoules de 75 watts au lieu des minables 40 watts perchées tout la-haut ? « On peut lire jusqu'à 11 heures mais on s'y arrache vraiment les yeux ? »

Car en cette période morte de l'été, on lit beaucoup à Montluc, le travail manquant cruellement. L'institutrice réclamée depuis des années et obtenue à la dernière rentrée est en vacances. Les visiteuses de prison, elles aussi, se font plus rares. Alors on s'arrache Guy des Cars et Daphné du Maurier et les Dely, plus rarement Camus et Sartre. « Elles aiment bien les faits divers », « Nous Deux », « Confidences », mais « Libération » n'est pas recherchée. La censure n'existe pas, seul le courrier est lu systématiquement.

Le catalogue, assez fourni, de la bibliothèque doit suffire aux fringales de lecture, les livres d'études en revanche peuvent venir de l'extérieur. « On cherche à privilégier celles qui veulent s'élever ». Et grâce aux cours données selon les niveaux, toutes les candidates au certificat d'études ont réussi cette année.

Le rayon de soleil

Dans cet univers pesant et clos où le temps paraît immobile, deux images ont pourtant éclairé notre journée. Celle d'une « libérable » qui attendait sagement dans une espèce de douche, l'heure de la sortie. Puis celle d'un bambin de 17 mois, trottant dans les jambes de sa mère (voir encadré).

C'est le rayon de soleil de la prison, cet enfant. Tout le monde l'adore et le chouchoute. « Il n'est pas détenu, lui », sous-entendu, « il ne doit pas être puni ». Trois fois par semaine, il sort de Montluc et si bientôt sa mère, en attente de jugement, n'est pas libérée, il partira définitivement. Dès 18 mois en effet mère et enfant sont séparés car on a remarqué qu'à cet âge, l'enfant percevait l'enfermement et se précipitait contre les portes sinistres symbole et dure séparation... (1).

Au delà du manque d'argent des problèmes d'hygiène le plus dur en prison c'est en effet, l'isolement et les affections brisées. Tandis que devant nous les portes s'ouvraient sur la liberté, les « filles » après le travail de l'après midi et le repas du soir servi à 17 heures, regagnaient leur cellule. Pour une nuit d'un repos artificiel acquis à coups de calmants, « ça évite de mijoter ». Pour une solitude qu'allait troubler toutes les heures, l'oeilleton indiscret et le brusque jaillissement de la lumière infernale dépossession de soi...

FRANÇOISE ROLLAND ■

(1) Les femmes n'accouchent pas ici mais à H.E.H. Un accouchement en catastrophe a cependant eu lieu il y a quelques mois car une détenue avait dissimulé les premières douleurs. Il fallut le sang-froid d'une surveillante pour faire naître l'enfant. Même si d'ordinaire les soins médicaux sont suivis, on imagine aisément le traumatisme lié à une grossesse derrière les barreaux, qui n'est pas chose exceptionnelle.

Demain :
« On est des mortes-vivantes ».



Une mère détenue et son enfant à la nurserie

Photos Philippe Juste « Le Progrès ».

Montluc vu par Frédéric Dard...

Pour écrire « Les clés du pouvoir sont dans la boîte à gants », Frédéric Dard avait visité le quartier des femmes de Montluc. Ni la cour, ni la nursery ne lui échappèrent... « Il n'y a qu'un seul arbre dans la cour. Un sureau. Planté au centre du sinistre quadrilatère, dans une pelouse de deux mètres carrés. Il est malingre, malportant. Peu feuillu, avec déjà des rameaux morts malgré sa jeunesse. On l'a entouré d'un bout de grillage rouillé

à cause des deux petits enfants qui ont tendance à harceler ce coin de presque verdure. Une espèce de préau meublé de trois bancs de square précède la cour... »
« La cellule pompeusement baptisée « nursery » n'est guère plus vaste que les autres. Quatre lits sont alignés bord contre bord, deux lits d'adultes, deux lits d'enfants. Un rechaud à gaz permet de préparer les bouillies des bébés. Ce qu'il y a de dramati-

que dans cette soi-disant nurserie, c'est les jouets. J'ai vu. Tu ne peux pas savoir l'abomination que représentent une poupée et un petit cheval de bois à roulettes dans cette geôle blanchie à la chaux qui pue l'aigre lait tourné, urine, entassement d'individus sur 8 mètres carrés. Mais tout cela est en voie de changement. Le confort arrive »
N.D.L.R. : eh non, pas encore !



13 heures - le moment bon de la promenade

Les emmurées

II. « On est des mortes-vivantes... »

Montluc ? « Une pension de famille » dit la chef-surveillante. Il y règne, c'est vrai, une relative passivité. Même si les inimitiés prennent une importance démesurée.

« Ici, c'est une pension de famille... Il n'y avait aucune ironie, aucun sadisme dans la phrase de la première surveillante, celle que les prisonnières appellent « la chef ». Nous imaginions quelque solide « matonne », un peu lourde, un peu rustre et là voilà, belle, élégante sous sa blouse blanche, brune aux cheveux longs, campée sur de hauts talons et la cheville ornée d'un bracelet d'or. Allure ferme mais souriante. Solide.
« Pension de famille ? » Elle le pense assurément... Une famille où elle serait la mère ou plutôt la grande sœur, celle qui montre un certain chemin — « nous avons une mission d'éducateur » — celle qui récompense ou qui punit. Et c'est si vrai qu'ici tout semble avoir été pensé pour infantiliser les détenues. « On ne peut rien faire sans autorisation, soupire Denise, même pas pousser une porte, il faut demander la permission pour tout »...

Plus d'initiative

De cette soumission obligatoire va naître un assistantat complet où la détenue s'enfermera peu à peu. « Elles me demandent de rédiger leurs brouillons de lettres, regrette l'éducatrice qui fait à Montluc fonction d'assistance sociale ; elles perdent tout sens de l'initiative ». Souvent peu libérées avant d'être détenues, elles le seront encore moins en sortant. « Et il leur faudra en plus réapprendre à traverser la rue, à compter la monnaie ». L'infantilisation — mais d'autres appelleront cela le juste encouragement — se lit aussi dans les récompenses. Si une détenue est sage, en un mot, si elle est passive, elle aura un bon point sous forme d'une meilleure considération ou d'une réduction de

peine. Si elle désobéit, la panoplie des punitions est plus vaste. Infernale micro-société, la prison a en effet secrété le redouté « prétoire » : il serait presque la copie conforme du tribunal de l'extérieur, s'il n'y manquait la défense ! C'est devant lui que la détenue fautive va comparaître... Au mieux, elle aura un simple avertissement infligé après la lecture du rapport d'incident (voir document) ou une peine qui lui rappellera son enfance : « Si une fille a fait du raffut à la salle de télé, elle pourra être privée de télé. Si c'est à l'atelier, on lui interdira de travailler ». Au pire, ce sera le mitard : « Vous pouvez y aller pour une simple parole », selon Marie.

Kafka

Prison dans la prison, le mitard est le seul endroit fraîchement repeint à Montluc. Mais la plus belle des laques ne saurait ôter l'angoisse à sa vue. Une première porte en barre l'accès, puis des barreaux. Les meubles ? le désign revu et corrigé par Kafka ! Un lit au matelas mousse, une table et un tabouret en ciment, le tout scellé au béton du sol et des murs.

Dissuasif ce cagibi d'où la punie ne sortira que pour une heure de promenade solitaire. « J'ai eu 6 jours de mitard, se souvient Sarah... J'ai dormi tout le temps ». Sous-entendu, « les calmants m'ont aidés à ne pas ouvrir l'œil ».

Joëlle a eu droit à 8 jours dont 4 avec sursis (eh oui, le sursis existe en prison) : « Une détenue enceinte m'avait frappée et c'est moi qu'on envoyée au mitard ». « Quand les filles se bagarrent entre elles, je ne cherche pas qui

- 29 -
Le Progrès

3 septembre 82.

à raison, explique M. Schmitt, pas de jaloux ! au mitard ». La prison c'est aussi cela : un cercle étroit où les clans se forment, où les inimitiés prennent une importance démesurée. Si une certaine solidarité existe entre les prisonnières, pour cantiner par exemple, les conflits se règlent souvent à coups de crépage de chignon.

Le droit d'exister

« Les femmes sont les femmes » : c'est l'explication du surveillant-chef « Elles sont infectes entre elles, méchantes au possible » complète l'éducatrice. Elles sont paraît-il, se jalouser pour les faveurs d'une surveillante, pour un morceau de viande soi-disant plus gros, ou une robe trop jolie. Et l'envie sera mise en quarantaine.

« La violence en tout cas n'est utilisée qu'en dernier ressort » nous a assuré la surveillante. « A Montluc, personne ne lève la main sur les détenues » renchérit M. Schmitt. Aucune prisonnière ne s'est plainte. Mais certaines violences morales nées du règlement ne sont-elles pas les pires ? Contre ces agressions-là, peu de révolte en définitive. Pourtant reconnaît le surveillant-chef « quand vous êtes bouclés tout vous fait réagir » Joëlle qui a purgé ses quatre jours de mitard nous surprendra d'ailleurs en affirmant que « le mitard il le faut et, dehors, aussi il faut de la sévérité car il y a trop de braquages et de violences ».

Cette relative passivité tient sans doute à la peur ou au fameux « les femmes sont les femmes » de M. Schmitt. Quoique celles de Fleury-Merogis aient lancé une grève de la faim l'an dernier pour réclamer « le droit élémentaire, inaliénable et impérieux d'exister ». « On est des mortes vivantes » « lache Jacqueline ». Ici, on ne s'appartient plus. On n'est plus personne ».

L'absence de l'homme, le manque de tendresse ? « C'est dur », murmure Martine en plongeant la tête. Sexualité en souffrance que va piétinement compenser l'homosexualité. Ce n'est plus vraiment un sujet tabou à Montluc : « On ferme les yeux », reconnaît la première surveillante.

L'espoir c'est l'autre

Si les suicides sont rares — une seule tentative de pendaison en cinq ans à Montluc — c'est que les femmes gardent malgré tout espoir. Heureusement pour nous se réjouit la première surveillante. Espoir, par exemple pour Joëlle qui a tué son mari et qui assure : « je serai acquittée à la barre ».

L'espoir c'est bien sûr à long terme la libération. Au quotidien, c'est l'autre. Privée de ses proches, la prisonnière multiplie les tentatives de contact. A l'infirmière ou au médecin, elle se confie ses douleurs « C'est difficile pour le voir, même si on a 40 de fièvre » constate Geneviève « Souvent elles ont ten-

dance à exagérer » a affirmé le surveillant-chef. A l'éducatrice ou à la visiteuse, la détenue parlera de ses angoisses ou de ses problèmes avec l'extérieur.

« Je fais le tampon entre les prisonnières et l'administration mais à Montluc, on peut quand même travailler affirme l'éducatrice, j'aide donc les femmes à régler les difficultés les plus urgentes car bien souvent ce sont elles qui en écopent, loyers, enfants etc... »

Dernière, confidente possible : les surveillantes à qui le contact avec les détenues n'est plus interdit « Je les reçois à chaque demande d'audience, nous a dit la chef. Le plus important c'est d'ailleurs le contact. Si vous l'avez, l'ordre s'installe car vous êtes respectées... En tout cas, je ne pense jamais à leurs délits ».

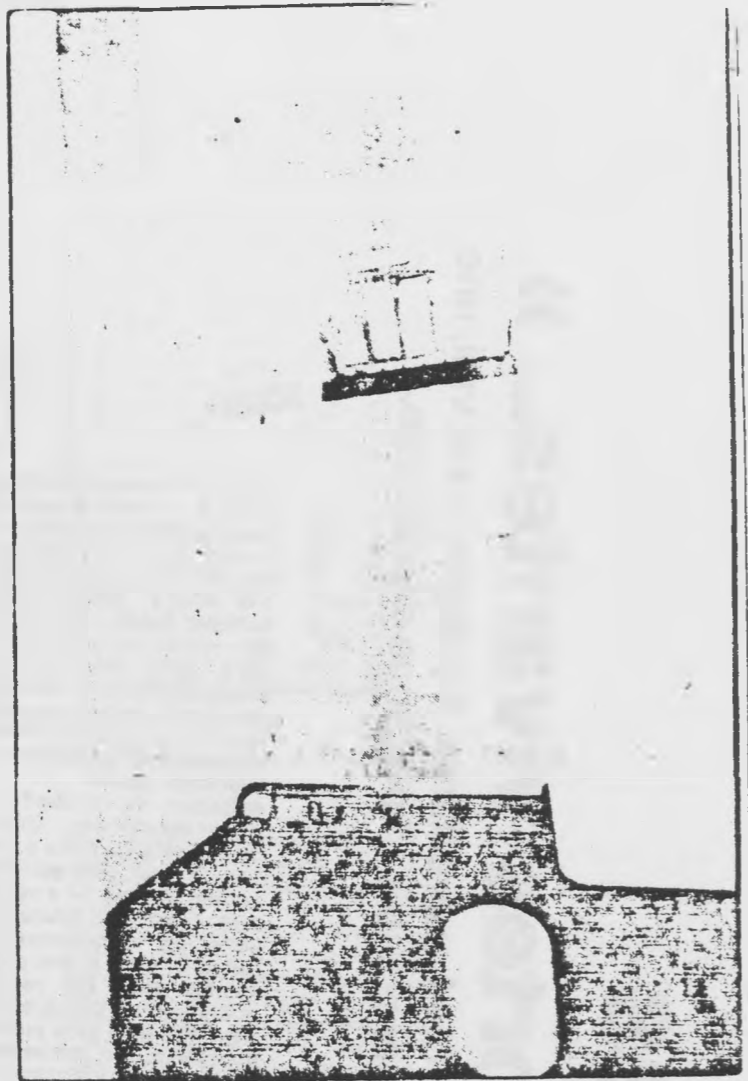
Sexualité en souffrance

Pas commode justement de parler avec les prisonnières de l'acte qui les a conduites à Montluc. L'une pense qu'elle est là « par erreur », l'autre utilise des périphrases : « J'ai défendu ma fille d'un viol (elle a tué son mari). Une autre se plaint que depuis deux mois, elle n'a toujours pas vu le juge. Et l'avocat ? « Oh, lui... ». « Si certains détenus suivent leurs clientes avec abnégation, explique M. Schmitt, d'autres en effet, souvent commis d'office, les négligent ».

L'avocat c'est, à part les familiers, le seul homme que la détenue rencontrera en prison. Car même les surveillants hommes ne peuvent être mis en présence d'une prisonnière sans qu'une tierce personne féminine soit là. On remarquera que les détenus, eux, ont droit aux visiteuses de prison.

L'absence de l'homme, le manque de tendresse ? « C'est dur », murmure Martine en plongeant la tête. Sexualité en souffrance que va piétinement compenser l'homosexualité. Ce n'est plus vraiment un sujet tabou à Montluc : « On ferme les yeux », reconnaît la première surveillante.

Pareillement faussées seront les visites du mari ou de l'enfant, pour lesquelles la femme décompte les jours et les heures « On a le droit d'en avoir une par jour mais la même personne ne peut venir qu'une fois par semaine et jamais le samedi ou le dimanche, alors que ce serait plus pratique » Joëlle attend depuis un mois de revoir ses enfants. « Leur tuteur fait pression sur eux... » Alors, elle les peint « J'ai dessiné ma fille



Le mitard : table de béton, tabouret de béton scellé dans le sol comme le sommier. Ici aussi et plus qu'ailleurs, la plus grande dimension est la hauteur.



... dans le réfectoire, « je peins des cartes que j'envoie à mes enfants ».

le Progrès

3 Sept 82.

avant et après qu'on lui ait coupé les cheveux ». La carte est toujours dans son sac...

Pourquoi ?

Endroit lugubre que le parloir où les prisonnières vont pouvoir vivre les seules 30 minutes qui passeront trop vite. Trois petites cabines juxtaposées et murées par une vitre... Pas question d'intimité ici, la voisine peut facilement vous entendre. Ni de contact physique : « Je n'ai même pas pu embrasser mes enfants ». Qu'est-ce qui peut justifier pareille torture car c'en est une d'empêcher une mère de toucher ses enfants ? L'excuse de la

sécurité ? Elle a bon dos car aucune femme n'a jamais tenté de s'évader d'ici. Mesrine, lui, avait un parloir libre. Alors, pourquoi pas ces femmes ? Et pourquoi au nom de l'ordre, briser les sentiments les plus nobles ?

FRANÇOISE ROLLAND ■

DEMAIN : PAS FACILE D'EBRANLER LA FORTERESSE

Les prénoms des prisonnières ont été changés et les témoignages mélangés afin qu'aucune ne soit reconnaissable, selon le souhait de l'administration pénitentiaire.

| | | | |
|---|----------------------------------|------------------------------------|--|
| Région J.R. LYON | PROCEDURE DISCIPLINAIRE | | EMPLACEMENT B SANS AL. DETENU |
| Établissement Prisons de Lyon | NOTIFICATION DES FAITS | | |
| | Nom | Prénoms | |
| | Né en | N° d'écrou | |
| | Prénoms <input type="checkbox"/> | Condammné <input type="checkbox"/> | |
| En application des dispositions de l'article D 269 alinéa 1 du Code de procédure pénale, vous êtes appelé à comparaitre devant le chef de l'établissement en vue de présenter vos explications sur les faits ci-dessous indiqués. | | | |
| Vendredi 9 Octobre vers 15 h. Sur la Jour de Promenade, alors que vous étiez invité par le Surveillant-chef à faire un peu moins de bruit, vous avez répondu qu'il fallait bien faire du sport, et vous avez rajouté que le Sous-Directeur était un voleur !... Expliquez-vous ?... | | | |
| Date de la comparution | | | |
| L'intéressé reconnaît avoir pris connaissance du présent document le _____ heures et en avoir reçu copie | | | Signature de _____ |
| Le présent document a été remis à l'intéressé qui en a reçu copie le _____ | | | Signature de _____ |

Un exemple authentique d'un rapport d'incident décerné l'an dernier à un détenu.

Les emmurées

Pas facile d'ébranler la forteresse...

« Ma principale revendication ? Plus de confort et d'hygiène pour les prisonniers. » Ce n'est pas un détenu qui parle, mais la première surveillante du quartier des femmes.

● M. Carlier, sous directeur des prisons de Lyon : « Le retard est la spécificité ici, mais Montluc, sur le plan national, est dans la moyenne de l'intolérable » (1)

● M. Schmitt, surveillant-chef à Montluc : « Rien n'a changé depuis le 10 mai dans cette prison, et nous en sommes les premiers choqués »

● Mme Debonnot, première surveillante au quartier des femmes : « Ma principale revendication ? Plus de confort et d'hygiène pour les prisonnières »

Trois témoignages qui se rejoignent pour surprendre... On pouvait les croire forcément répressifs, ces missi dominici de la toute-puissante administration pénitentiaire. Les voilà qui tiennent un langage « progressiste », qui en ont assez, eux aussi, de l'immobilisme. Aujourd'hui, le seul fait qu'ils parlent est l'indice d'un certain changement. Tout comme l'entière liberté qu'ils nous ont laissée pour réaliser ce reportage. « Bien sûr, on n'est plus sanctionné comme avant, reconnaît M. Carlier, mais on nous manipule quand même. »

Des verrous partout

Arrivé à Lyon comme sous-directeur en septembre dernier, cet homme jeune, ancien éducateur, a débarqué ici avec beaucoup d'idées généreuses. « Mais j'ai rapidement constaté qu'il y avait des verrous partout. » Si même l'administration pénitentiaire est une prison !

Les verrous ? « Il n'y a pas eu assez de chasse aux sorcières au niveau de la haute hiérarchie de l'administration pénitentiaire », nous dit-on. Par méconnaissance des problèmes, à cause du besoin de techniciens et de la peur d'un monde tabou, on aurait donc gardé les mêmes hommes.

« Ce sont des monarques de droit divin qui ont toujours dirigé les prisons françaises, mais nous, nous n'en voulions plus » Certains pourtant sont donc

toujours là, ayant eu, semble-t-il, l'habileté de tourner leur veste au bon moment. Mais appliquera-t-on une nouvelle politique dans les prisons avec des hommes qui, au fond, lui sont hostiles ?

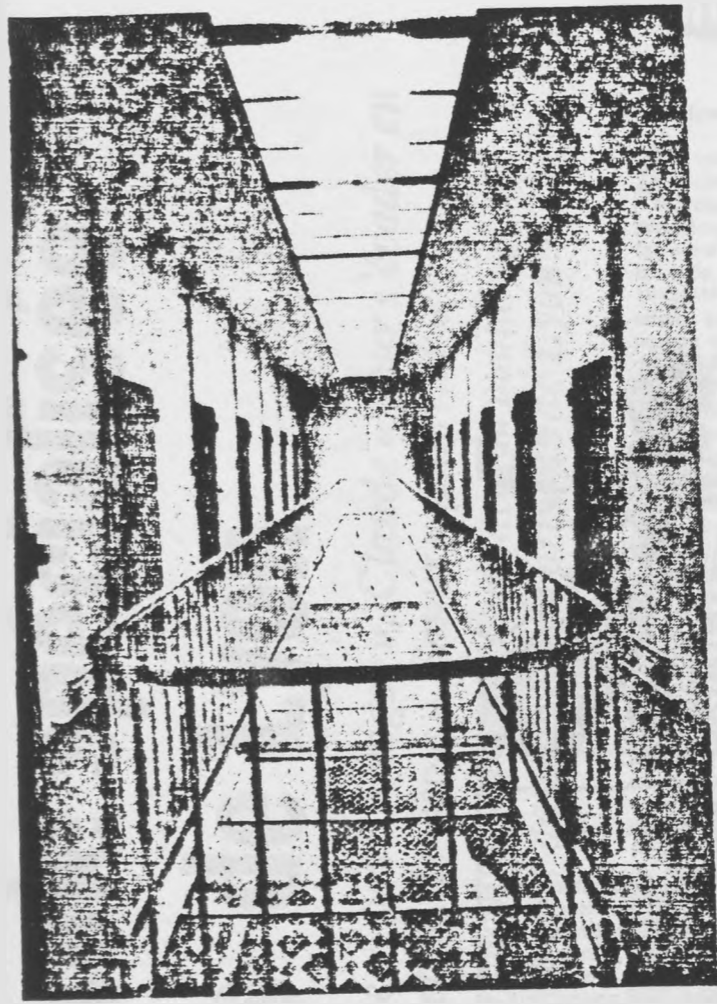
Une politique pour l'instant assez floue... Un jour on déplore la vétusté des prisons, un autre on laisse comprendre que rien ne sera fait. « Le budget de la construction bouffe complètement celui de la rénovation » En d'autres termes, aux victimes comme aux délinquants, M. Baudinier est souvent obligé de répondre : « pas de sous ». « Des commissions, on en voit souvent qui visitent, mais ça ne bouge pas pour autant... »

Voleurs de poules

Ces hommes et cette femme que nous avons rencontrés ont, eux, quelque idée de ce qu'il serait urgent de faire. « A Montluc, de trois cellules il faudrait en construire deux et améliorer le sanitaire... Dans les maisons d'arrêt, le parloir libre (sans glace) devrait être la règle et non plus l'exception réservée aux seuls témoins de Jéhovah... »

De ces revendications (matérielles), une réflexion plus large sur la mission de la prison n'est pas absente. La première surveillante regrette ainsi que la détention préventive soit trop longue. Et comme les femmes délinquantes sont de plus en plus nombreuses en vertu de la crise économique, on entasse...

Mais ce qu'ils regrettent le plus, c'est qu'on applique le même règlement « aux dangereux qu'aux voleurs de poule ». « C'est aberrant ! Moi, il y a 80 % de prisonniers à qui je confierai volontiers les clés de ma voiture en étant sûr qu'ils reviendraient le soir à la prison ». Dans la bouche du sous-directeur, la réflexion ne manque pas de sel. « Car vous savez, être en prison, c'est avoir « délinqué », mais c'est surtout s'être fait prendre ».



La prison « pourrissoir », il connaît, M. Carlier ! « Et nous n'avons plus forcément envie de cautionner le système. Moi je suis de plus en plus pessimiste et je le cache de moins en moins ».

(1) Il faut savoir en effet qu'à Montluc, les détenues bénéficient d'une panoplie relativement vaste d'activités. Dans d'autres quartiers de femmes, les prisonnières restent parfois 23 heures sur 24 en cellule.

Le passé ?

Ce que l'on cache moins à présent, ce sont par exemple les rapports sado-masochistes qui « ont existé entre gardiens et détenus ». Le récit de certaines brutalités commises à Saint-Paul l'été dernier avait valu au « Progrès » un démenti de l'administration pénitentiaire. On peut aujourd'hui remarquer que le fameux « chinois » que nous citions alors a dû quitter les prisons de Lyon. « Tout ça c'est fini » nous a déclaré M. Carlier d'un geste de la main...

Les rapports entre surveillants et détenus sont de toute façon souvent faussés. Par le règlement d'abord dont les gardiens sont eux-mêmes prisonniers : « avant, lorsqu'ils parlaient avec les détenus, ils avaient un blâme. Maintenant on continue à les infantiliser à coup de bons points... ». Fausses aussi par certaines craintes : « on n'osait pas affronter les sadiques... »

D'après M. Carlier, « certains détenus regrettent d'ailleurs le temps où le conflit se vidait à coups de poing, en tête-à-tête dans la cellule ». Mais les nouvelles générations de surveillants ne sont plus disposées à utiliser de telles méthodes. « Ils ne veulent pas pour autant border les détenus, car ça aussi c'est infantilisant. Il faut se faire respecter et ne pas oublier que nous avons, comme n'importe qui, le droit à la légitime défense », remarque M. Schmitt. « Même si on nous accuse toujours d'être des affreux jojos »

Ouvrir les portes

« On est de toute façon quelque part les nouveaux bourreaux, soupire M. Carlier, mais je crois qu'on n'est pas complètement inutile ». C'est peut-être en effet avec les hommes et pas seulement avec le changement de structure qu'il faudra désormais compter afin de faire renaître « l'espoir » pour les prisons. « Ce qui me rend optimiste par exemple, conclut M. Carlier, c'est que des gardiens disent aujourd'hui « on pourrait avoir un frère incarcéré ». Ça c'est bien ».

Resterait aussi à ouvrir les portes de la prison au quidam de la rue comme cela se fait dans les pays de l'Europe du Nord. Après tout, lui aussi est concerné par ce qui se passe derrière les murs. Et cette prise de conscience de la cité pourrait commencer par les magistrats eux-mêmes. A part les juges d'application des peines et quelques juges d'instruction, ils ne viennent jamais...

FIN

FRANCOISE ROLLAND ■



Ils y vivent eux aussi...

Dans la cour de ceinture, un petit pavillon attenant au mur d'enceinte... C'est la maison de M. Schmitt, le surveillant-chef de Montluc. Mme Debonnot, la première surveillante, vit elle aussi à la prison, pas très loin. Prisonniers ? « Nous, on sait qu'on sort à 18 heures, dit-elle. Mais il faut quand même être équilibré pour faire ce métier... » On ne devient pas gardien par vocation. « Ce serait mentir de le dire » proteste M. Schmitt. « D'ailleurs, moi, avant 1968, j'étais tourneur. Mais il est vrai qu'il faut quand même aimer cette tâche sinon ça ne va pas loin ». Pour la première surveillante en revanche, il y a là une sorte d'hérédité : « Mon père était gardien et, vous savez, il existe beaucoup de couples de surveillants aux prisons de Lyon ».

D'un geste du bras, elle nous désigne le massif bâtiment construit en 1921 : « Il y a eu des martyrs ici pendant la Seconde Guerre mondiale lorsque Montluc, prison militaire, était occupée par les Allemands ». « Au moment de la guerre d'Indochine, on y a aussi emprisonné des militants communistes, complète M. Schmitt, et d'autres pendant celle d'Algérie ».

C'est aussi à Montluc qu'a eu lieu la dernière exécution capitale de Lyon décrite de façon poignante par notre confrère André Seveyrat dans « Lyon criminel ». Sinistres lieux quand même comme résidence. Même si M. Schmitt, nous montrant les lampions tendus entre les murs, sourit : « On a fait une fête entre gardiens »...

La rentrée à l'école spécialisée des prisons de Lyon

Ali « parce qu'il n'a rien d'autre à faire », Pierre « pour voyager », Claude « pour s'évader en imagination », Khaled « pour la réduction de peine », Samir « pour voir », Sonia « pour être moins perdue » et Françoise « pour évoluer avec le monde extérieur » font partie des 330 taulards scolarisés dans les trois prisons de Lyon.

Lyon (correspondance)

Ali est assis au bureau. Le sourcil froncé, il se concentre sur son polycopié. Calculer une division, le périmètre d'un rectangle, compléter la facture d'un garagiste... Dispersés dans la salle, quelques détenus arabes, yougoslaves ou portugais s'appliquent aussi, en silence. Les instituteurs passent de l'un à l'autre ou attendent debout. Au tableau, on a écrit l'adresse d'*Auxilia* et du CNTE, les organismes spécialisés dans les cours par correspondance pour taulards.

Ali est né en Algérie il y a 38 ans. Il n'est jamais allé à l'école en France. Il était incarcéré à la prison St-Paul à Lyon depuis quelques semaines, lorsque, le 1^{er} septembre, on a distribué une circulaire dans toutes les cellules. Il n'y comprenait rien. Il arrive tout juste à force de persévérance à déchiffrer les résultats sportifs dans le journal du lundi. Son copain de cellule a lu à haute voix : « Si vous désirez profiter de votre détention pour apprendre à lire et à écrire, rattraper votre retard scolaire, améliorer vos connaissances, préparer un examen... vous pouvez demander votre inscription en écrivant à Monsieur le directeur de l'école des prisons. Vous serez accueillis en classe à partir du 10 septembre, sous réserve de l'acceptation de M. le directeur des prisons... »

Ali était d'accord. Un copain a tourné la lettre pour lui. Il pense que ça pourra toujours lui servir lorsqu'il sera libre. Il tenait une épicerie-comptoir et c'était tout un cirque chaque fois qu'il fallait faire une démarche ou libeller un chèque. Mais surtout : « On n'a rien à faire... Il faut que j'oublie tous les soucis... Si je suis amoureux de lire et d'écrire, j'oublie... » Et il sort de sa poche quelques photos de l'été dernier : au bord du lac de Genève, une jeune femme qu'il tient par l'épaule... un même tout frisé. Son fils. « Et maintenant, nous allons faire une dictée » reprend l'instituteur.

Le premier travail du directeur et des neuf instituteurs spécialisés de l'école des prisons est donc de tester les 150 nouveaux venus et de répartir les 330 inscrits par groupe de niveau. 100 « bas-niveau » c'est-à-dire d'inférieur au cycle élémentaire, 100 candidats au certificat d'étude, 100 au brevet des collèges ou au cours d'anglais, 10 au bac, 5 ou 6 universitaires et quelques-uns qui vont préparer une capacité en droit ou un CAP de comptabilité par correspondance.

Ainsi, plus du tiers des 900 détenus de St-Paul et St-Joseph se retrouvent plusieurs jours par semaine dans les sept salles réservées à l'enseignement et « gagnées » sur la détention. Les plus faibles auront davantage d'heures de cours. Les groupes se modifieront constamment au gré des libérations, des arrestations ou des transferts. Comme les postulants ne manquent pas, dès le premier jour les instituteurs donnent le ton : « On ne va pas à l'école pour

respirer l'air des couloirs ou rencontrer les copains. On passe un contrat formation qui exige assiduité et travail ».

On étouffe dans le parloir exigü. Pierre est venu s'asseoir. Il a 40 ans. C'est la première fois qu'il plonge. Il est là depuis dix mois. Dès son arrivée, il s'est fait inscrire aux cours. Il s'est présenté au brevet des collèges en juin. Il a réussi. Ça lui a valu trois mois de grâce. Le fameux article 721.1 du code de procédure pénal, bien connu de tous les détenus, qui prévoit « une réduction de peine exceptionnelle pour réussite à un examen ». « Ça m'a donné des connaissances en math modernes, ça me rapproche de ma fille qui est en seconde. Il ne se passe rien ici. Lorsque je lui écris, je lui parle des cours, j'ai au moins des choses à lui dire... Elle a trouvé ça drôle que je réussisse !... »

Alors le bac maintenant ? Non. Pas le temps. Il espère que l'instruction de son dossier sera bientôt terminée et que la note aux assises ne sera pas trop salée. Une fois dehors, il compte reprendre son boulot de représentant. Dans l'immédiat, il a cantiné un lecteur de cassettes et il s'est fait inscrire au cours d'anglais : « j'aime beaucoup voyager... »

VINGT SUR VINGT EN PHILO

« Quand j'ai vu que je ne pourrais pas m'évader, j'ai décidé d'étudier. Etudier, c'est scier un barreau. Ça demande du temps, de l'effort, de l'imagination... » Claude a 39 ans. Il a passé ses trois ans de préventive, plongé dans des bouquins. Pour travailler davantage, il a demandé à être seul en cellule : « On ne voit pas la vie passer... Et d'un autre côté, le temps me manque, l'esprit vagabonde... » Et encore, lui, il souligne qu'il a choisi comme ça, mais il cite en exemple celui qui occupe la cellule voisine à la sienne : « Classé DPS (détenu particulièrement suivi) à son entrée en prison, il a passé cinq ans à l'isolement. Pas le moindre rapport pour indiscipline pendant sa détention, mais l'étiquette est restée. Il n'a jamais eu droit à l'école. Il a passé le bac seul et fait maintenant des études de psycho. Pour lui, l'étude était une forme de survie, d'hygiène mentale. Ça lui permettait de garder toute sa tête ».

Di nouveau pour la rentrée 1982 : les DPS auront accès aux salles de classe. Le sous-directeur des prisons, récemment nommé, refuse de tenir compte de cette étiquette qu'il juge « du domaine du non-droit ».

Claude explique que lui, a cherché à « gratter » quelques mois. Il était titulaire du BEPC, il s'est représenté. Mais les magistrats n'ont pas marché pour la grâce : « Pas assez méritant ! » Cette année, au mois de juin, il a pris huit ans aux assises pour un braquage. Et quelques jours après, un jury de professeurs de lycée se déplaçait jusqu'à la prison pour lui faire passer le bac. Vingt sur vingt à l'épreuve de

28 SEP. 1982

philo affirment les instituteurs. Il vient de se faire inscrire pour un DEUG De philo, naturellement. Il pense avoir le temps de préparer une licence : « Ça me plaît. Mais je ne vais pas gagner ma vie en sortant ! » Il partira prochainement en centrale, mieux équipée lui a-t-on promis pour les longues études... puisqu'on y purge de longues peines. En effet, dans les maisons d'arrêt des détenus paient les livres dont ils ont besoin. Quant à l'enseignement, c'est au bon cœur des professeurs d'université. L'un d'entre eux a répondu à Claude qu'il était d'accord pour l'aider bénévolement.

MAUVAIS SOUVENIRS

Pour démarrer, il n'attend plus que son permis de visite. Les barrières administratives toujours. Claude a écrit récemment à un détenu d'Hagenau, étudiant comme lui, pour lui demander quelques conseils. Celui-ci n'a pas eu l'autorisation de répondre directement. Un professeur d'Auxilia a dû servir d'intermédiaire. Et Claude ne peut s'empêcher de compter : trois mois de grâce pour le bac, plus trois mois pour le DEUG, plus les grâces administratives... C'est toujours un petit paquet de gagné : « Je ne sais pas si la vie nous attend dehors, mais nous, nous l'attendons !... »

Un souterrain relie la prison St-Paul à la prison St-Joseph, le secteur des « jeunes adultes » (18-25 ans) où il y a le plus de passage avec de courtes peines. « C'est là où on a le plus de chance d'être utile » dit un professeur technique du Greta (1) d'Oullins qui organise depuis un an des stages de pré-formation en électricité-bâtiment. Des bruits de scies et de marteaux. Cet été, on a rénové une partie de l'atelier qui s'effondrait. Il n'est pas terminé. Les premiers stagiaires finiront de le mettre en état.

Ici la rentrée à l'air de susciter moins d'enthousiasme que chez les aînés. C'est que les mauvais souvenirs ou les échecs sont encore frais. « M'occuper un peu... travailler un peu... » dit Khaled, 20 ans. De 8 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures, il monte les petites voitures « Majorette ». De midi à quatorze heures, il va au cours. « Dehors, l'as des choses à faire... Ici, t'es un peu forcé d'aller à l'école... Je suis pas attiré par l'école, mais quand on réussit, trois mois de grâce, c'est tentant ! » Il vient juste de signer une remise de peine pour la réussite au certificat d'études. Cette année, il va présenter le brevet. Et rêveur : « J'aimerais apprendre l'électricité... si je sors avec mon CAP... »

Les instituteurs ont « contrôlé le niveau » des 33 mineurs incarcérés à ce jour, dont 4 au moins de 16 ans en procédure criminelle. Mais pas d'obligation, on attend qu'ils se décident. 22 se sont inscrits. Le directeur de l'école est surpris de croiser Samir dans le couloir : « Je suis sorti le

2 juillet et je suis revenu la semaine dernière. Encore un vol de voiture, mais cette fois, j'y suis pour rien ! » A seize ans, il vient de faire deux ans de prison sans la moindre remise de peine. L'école, il en est complètement dégoûté. Il a bien essayé comme les autres, de passer le certificat en prison, mais lui a échoué deux fois : « La première année, j'ai rien fait, je restais au lit... L'année dernière, j'ai travaillé... » Pas envie de recommencer, l'école tombe en même temps que les heures de promenade. La journée est tellement rétrécie en prison. « Il y a toujours l'humidité dans la cellule, alors, c'est plus chaud dehors, dans la cour... avec les copains... » Le directeur : « Dans quelques jours, je vais venir 6 heures par semaine pour des cours particuliers de français facile, tu veux venir ? »

- Ça mène à quoi ? A du français dur ?
- Peut-être...
- Mvouais, je vais voir...

QUARTIER DES FEMMES

Au quartier des femmes, à la prison Montluc, les 46 détenues ne cachent pas qu'elles sont là généralement pour de longues peines. 16 vont passer aux assises pour homicide ou infanticide. Pas besoin de circulaire pour leur annoncer la reprise des cours. L'institutrice les a rencontrées une à une. Elle a expliqué aux nouvelles ce qu'elle pouvait leur proposer. 28 ont déjà répondu qu'elles étaient d'accord pour réviser la grammaire ou préparer un examen. Même Laurence s'est faite inscrire. Elle a 25 ans. Aiguillée toute jeune dans le circuit IMP-IMPRO, elle est encore comme elle dit « sous médicament ». Mais elle veut passer le certificat : « Ce sera difficile » soupire-t-elle.

Installées autour des tables du réfectoire, des femmes trient de petites pièces de plastique. Elles interpellent l'institutrice au passage : « Vous avez corrigé ma feuille ?... J'ai regardé, je crois que j'ai fait deux fautes... On ne pourrait pas avoir un prof d'anglais ? On est trois à être intéressées... »

Pendant longtemps, les femmes devaient se contenter pour meubler le temps des petits travaux de maintenance livrés par les concessionnaires ou de la lessive et de l'entretien du linge des prisonniers. En septembre 1981, un poste d'institutrice était créé - 20 ans de retard sur les hommes - Et le « Greta (1) » organisait les premiers stages de formation professionnelle de dactylo. On cite celle qui a appris à taper à la machine et qui a trouvé à sa libération un emploi de bureau.

Sonia en préventive depuis 2 ans et qui a connu la prison au temps où la salle de classe servait encore d'infirmierie affirme : « on est moins perdues... et le vendredi après-midi, c'est intéressant quand on fait des exposés

sur la contraception, la drogue ou l'Egypte ancienne... » « l'été, c'est triste, ajoute-t-elle. Tout le monde s'en va. A la rentrée, les avocats, de retour de vacances, nous demandent au parloir. Et l'institutrice revient... »

Encore sonnée, Sylvie, 16 ans parle peu. La semaine dernière, le tribunal pour enfants l'a condamnée à huit ans de prison. Une « affaire très grave » comme on dit. La sortie lui semble bien lointaine. Mais trois mois de grâce pour la réussite au certificat : « C'est toujours ça... surtout, ça m'a fait une bonne révision en français et en math... »

Françoise est bien décidée à réussir le CAP de sténo-dactylo échoué dans sa jeunesse et à apprendre l'anglais. « Je suis là depuis deux mois, pour une longue peine. Je peux prendre entre cinq et dix ans... Quand on rentre, on repense d'abord à notre affaire, on se dit j'aurais pas dû... Maintenant, je me dis j'ai 35 ans, si je ressors à 45, le monde aura évolué, il faut que j'évolue. Il ne faut pas que les gens s'aperçoivent que j'ai eu un trou de 10 ans, comme si on m'avait enterrée... Je ne veux pas sortir comme une bête sauvage... Les trois mois de grâce, non, ça ne compte pas sur le temps que j'ai à faire. Ce n'est pas ça qui va me remonter le moral... Je ne veux pas sortir comme une bête sauvage... Les trois mois de grâce, non, ça ne compte pas sur le temps que j'ai à faire. Ce n'est pas ça qui va me remonter le moral... Je ne veux pas sortir comme une épave. » Et Françoise fait chaque jour une heure de gymnastique pendant la promenade. Sa grande préoccupation, son fils inculpé en même temps qu'elle, détenu au quartier des mineurs. Elle a dit aux instituteurs : « Il ne faut pas qu'il perde son temps. Faites-le étudier... »

Mireille DEBARD

(1) Greta : Groupement régional d'enseignement technique pour adultes.

[Faint, illegible text columns on the left page]



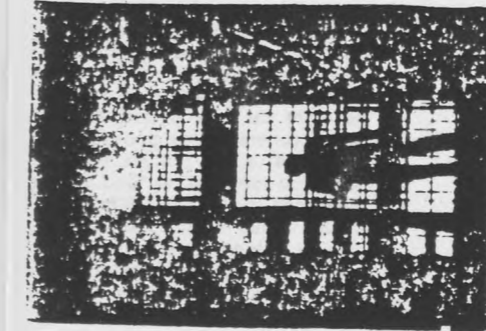
[Faint, illegible text columns in the middle section]



[Faint, illegible text columns on the right page]

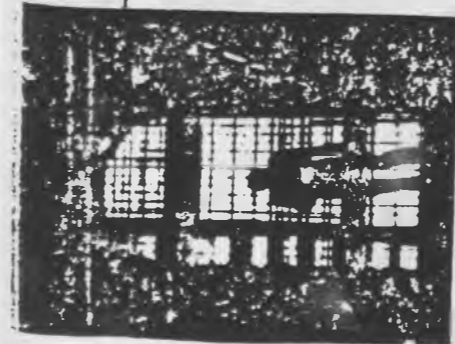
Les Détenues de RENNES





« Il y a toujours un espoir pour toi dans un coin du monde »

1 La Maison d'Arrêt de Rennes : une ruche dans une forêt de barreaux



Un coup d'œil par le judas. La serrure claque. La porte s'ouvre sur des grilles. Encore des grilles. Nouveau tour de clé. Le mitard

L'homme est prostré dans cette cellule un peu plus triste que les autres. A gauche, un W.C. à la turque, à droite, un lit en ferraille qui ne retrouve son matelas que la nuit. Une tablette et un siège scellés au mur. C'est tout. Seize jours dans une demi-pénombre.

Encore quatre. Sur le banc sale du mur des listes de jours laborieusement barrés les uns après les autres. Une inscription écrite au crayon sous la lucarne par un ancien puni :

Tous n'acceptent pas aussi facilement les règles de ce jeu terrible qu'est la détention. Le mitard, c'est l'extrême, la cellule plus « confortable », le quotidien. La Maison d'Arrêt, un monde réduit avec ses drames, ses lois, ses moments d'évasion et de joie, son activité et surtout sa langue.

Une odeur indéfinissable enveloppe le visiteur dès qu'il passe le sas. Sueur, cuisines renferme, tabac froid ? C'est le lot de tout établissement pénitentiaire. Le mythe du surveillant dans des couloirs déserts tombe, c'est une sorte de ruche dans une forêt de barreaux. Du rond-point central partent, sur plusieurs étages, trois

couloirs dont le plus long, en face, tient lieu de nef, le grand quartier en partie formé de l'ancien Q.H.S. (quartier de haute sécurité désormais banalisé) et donnant sur le quartier sud. A droite, le quartier ouest d'où provient un bourdonnement étouffé. A gauche, le quartier est dont les grilles sont occultées, le centre médico-psychologique de Rennes (C.M.P.R.), un service détaché de l'hôpital psychiatrique mais qui reste une prison.

« FAUT BIEN S'Y HABITUER »

Partout des escaliers qui se découpent en ombres chinoises et

« Il y a toujours un espoir pour toi dans un coin du monde... »

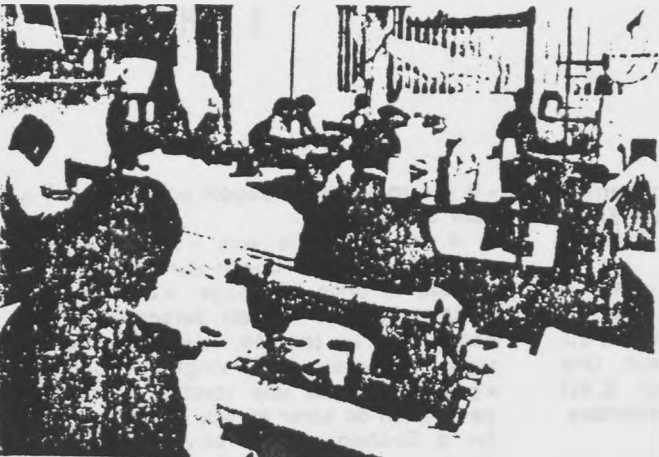
Il baisse la tête vers « Le rouge et noir » de Stendhal ouvert sur la table. La déprime lui crispe le visage. « J'en ai marre, c'est terrible de ne voir personne. Le seul espoir de la journée, c'est l'heure de repas. Voir quelqu'un. » Vingt jours de mitard « pour avoir pris une torchée » lors d'une permission de sortir au lieu d'aller se présenter à St-Malo pour y suivre une stage de formation. « J'étais parti voir mes gosses, Alençon » affirme-t-il. « J'ai déconné. Vingt jours, c'est normal, c'est le jeu, mais c'est dur. Le temps ne passe pas ».

accèdent aux mezzanines suspendues à deux hautes façades constellées de portes verrouillées. Au premier étage, un grillage empêche les chutes jusqu'au sol et les suicides.

Derrière soi, quelques parloirs, style cabines téléphoniques où les détenus rencontrent avocats, journalistes, policiers ou services sociaux. Avant d'entrer dans le secteur de détention, tout le monde doit passer sous le portique perché de « ferrailles » et longer la minuscule salle d'attente des familles, greffe puis les parloirs des visiteurs détenus.

Une visite rythmée par le roulement lancinant du troussseau de clés du directeur, M. Olivier.





40 housses par jour et par personne à 2.70 F pièce

LE CHOMAGE MÊME EN MAISON D'ARRÊT

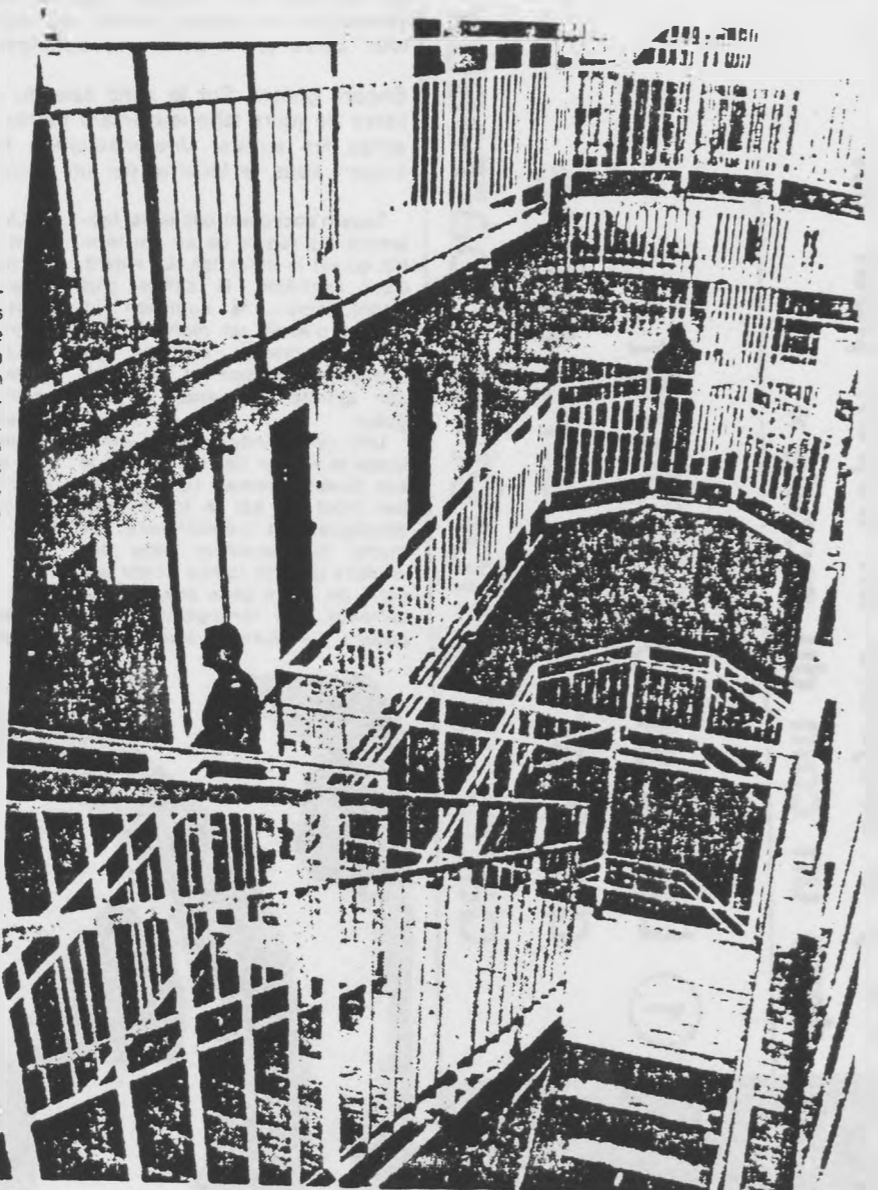
surveillants Une succession de barreaux incroyable, fruit et le- de l'émeute de 1974. A droite, le bourdonnement se rapproche des cellules transformées en usines, les machines à coudre ont des torchons. Trois ma- bins font ronfler le moteur. Le lui aussi, est emprisonné le volume étroit. 8 h 30 à 30 et 14 h à 17 h. Six jours semaine 200 à 220 torchons jour à 30 centimes pièce. A quatre cellules ont été cou- pour accueillir une dizaine de détenus - il ne faut pas per- de temps si on veut gagner eu d'argent, dit l'un. On s'ar- parfois pour prendre un café soluble mais faut pas ter longtemps, sinon, pas ent pour cantiner. Dans un de la pièce aux murs lépreux l'atmosphère un peu humide. nel W.C. à la turque protégé n mur sans porte - des fois ur refoule. L'été, c'est Inte- aputé un autre en souriant bien s'y habituer ».

LE TRAVAIL C'EST LA MOITIÉ DE LA PEINE

Il a fallu s'habituer au de la Maison d'Arrêt, à la totale - sécurité oblige. détenus ont souvent voulu des limes ou de la drogue loppées et cachées dans - et systématique à cha- entrée et sortie de la Maison mais aussi avant et après le parloir la rançon de la pression des hygiaphones les canines. Le contact avec leur exige de nouvelles pré- ons. Certains préfèrent des s avec hygiaphones pour la fouille difficile à accepter. tuer aussi à la vie à deux une cellule ne préservant l'intimité, à l'attente d'une nouvelle la hantise d'une aise et l'égrènement du - S'il n'y avait pas le travail, que le bibliothécaire, privile- il en est dans la prison, ce affreux. Le travail, c'est la de la peine. Il y en a qui re- ou ne peuvent travailler comme s'ils restaient deux us longtemps ».

A la Maison d'Arrêt comme ail- leurs, le chômage sévit. Certains travaux sont en sommeil comme la fabrication du célèbre Kiki. 25 à 30 000 sourires d'enfants nés en prison chaque semaine. Les com- mandes d'industriels se font rares, surtout en Maison d'Arrêt ou les détenus ne font que passer. Les petits travaux sont les bienvenus même s'ils n'apportent que peu à un projet de réinsertion. Les gad- gets - œuf surprise - pour les ap- pareils à sous, vendus 2 F fournis- sent 2 centimes pièce au détenu. Restent les torchons, les alèzes, les tabliers, les housses à mate- las. 40 housses par jour et par personne à 2.70 F pièce pour un salaire moyen de 1.200 F à 1.500 F bruts par mois, dont 20 % vont en pécule de réserve, 300 F aux frais d'entretien, 2.7 % pour l'assu- rance maladie et 4.8 % à une caisse de retraite.

« Le travail pénal est impor- tant, explique M. Olivier. Condamnés et prévenus travail- lent à leur demande et suivent les possibilités. Malheureuse- ment, nous avons plus de de- mandes que de possibilités, faute d'employeurs. Et pourtant, même si cela ne leur apprend rien, le travail contribue à leur entretien, à celui de leur famille, à indemniser la partie civile. Et puis, il y a l'ambiance, le fait de réaliser quelque chose. C'est aussi pour eux une prise en charge personnelle, autant qu'une façon de faire passer le temps ».



Une forêt de barreaux

LES HEURES COMPTENT DOUBLE OU TRIPLE

Le temps. Un jour, un an, un siècle. La différence est minime vue de l'extérieur. « Ici les heures comptent double ou triple » cha- que détail, chaque activité permet une accélération. Mais ce sont un mois, un an, cinq ans d'un scéna- rio immuable. Dans la cour, entou- rée de grillage avec les murs en file de fond, deux détenus discou- rent en sautant d'une jambe sur l'autre pour se dérouiller des mus- cles d'athlètes devenus sans utili- té. Plus loin, quatre autres jouent aux cartes. De sa fenêtre, un jeu- in semble parler à un fantôme dont la voix répond un étage au- dessus.

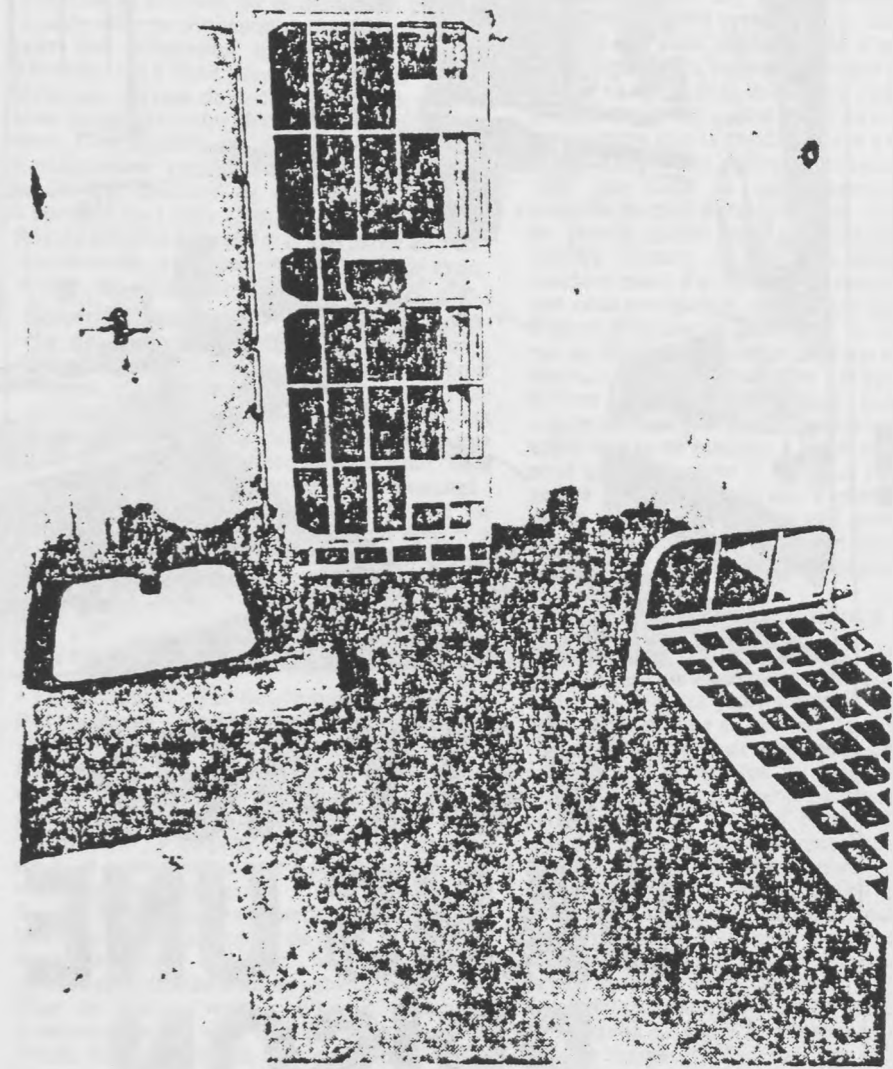
Une odeur de cuisine envahit les étages. Aujourd'hui pâté de campagne, rôti de bœuf, haricots verts, pomme. Les plus aisés au- tant pu « cantiner » deux jours par semaine en supplément ou en remplacement du menu, une côte de porc à 7.50 F ou un steack- frites à 12 F. Un vrai avantage liquis rappelant les différences sociales de l'extérieur.

Le charriot passe poussé cette fois par un déserteur militaire. Tour de cle à droite, brève incur- sion dans la cellule, plat chaud (au- part) à la main. Tour de cle à gauche. Sieste pour les uns, tra- vail pour les autres, parfois un coup de soleil au cœur avec des vêtements froids qu'on essaie de jolifier, parloir, visite à l'infir- mière, cours dans l'une des deux salles bibliothèque sport ou - est tout nouveau - turn dans la salle audio-visuelle.

TUER LE TEMPS

Avant de retrouver cette fiche, l'élève a deux dans la même cellule. Et ce sommeil qui ne vient que toujours et qu'on aide par quelques somnifères liquides pris en présence (et en parlant pour éviter de le conserver dans la poche afin de cumuler une dose dangereuse) du surveillant et de l'infirmer. Puis c'est le grand dégeon dar. L'oubli de la nuit coupée une dizaine de fois par la lumière allumée de l'extérieur pour travailler si tout se passe bien. 7 h les verrous claquent sur les portes et donnent le départ d'une édition de la veille. La semaine la passe encore mais le week- end le moral n'y est plus car c'est encore beaucoup plus dur de tuer le temps dans une prison où la vie semble s'arrêter.

Jean GAUTIER



Le mitard cellule de punition

POUR SUIVRE « La ré- insertion, c'est à l'extérieur que cela se passe ».



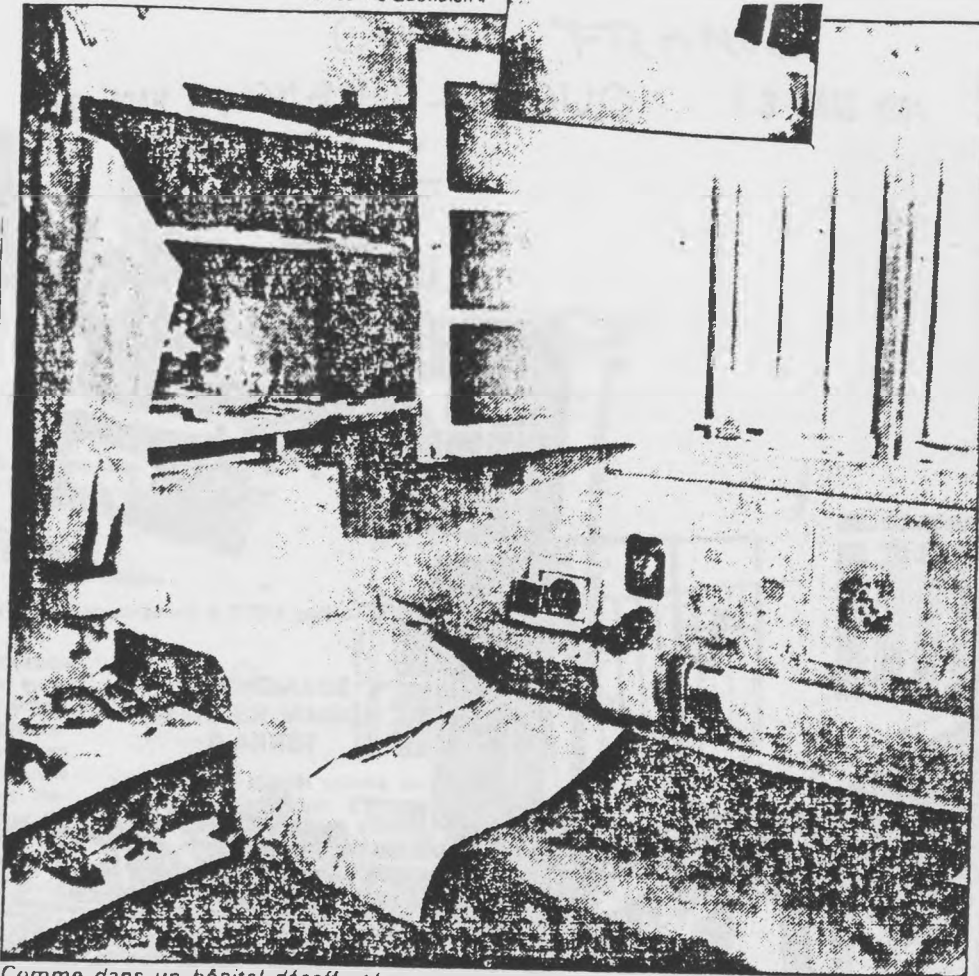
Le paquetage en attendant la sortie

(Photos Philippe Chérel)

penitencier

L'actualité

société



Comme dans un hôpital désaffecté...

VOYAGE DANS UNE PRISON DE FEMMES

Rennes : le seul centre français pour longues peines féminines ; toutes les grandes criminelles du pays y ont séjourné ou y séjournent encore. Mlle Mercier, qui dirige cet établissement depuis onze ans, mais qui totalise trente-sept années de « détention », s'apprête à vivre en liberté...

Evidemment, une prison ça n'a jamais eu les prétentions d'un théâtre municipal. Et le centre de détention pour femmes de Rennes, seul établissement pour longues peines de France, ne déçoit à cet égard ni ses pensionnaires, ni ses visiteurs, ni le simple passant non averti : cet énorme bâtiment hexagonal, avec ses murs de briques noircies sur lesquelles s'échinent modestement de maigres racines d'ampélopsis, ce monument sévère et sans grâce qui du haut de la colline ouest domine et écrase la ville de toute sa masse, ne peut décemment être autre chose qu'une prison. Deux catégories d'êtres humains vivent en permanence entre ces six murs-là : les détenues bien sûr, rien de plus normal mais aussi tout le personnel administratif avec leur famille. Parmi ces dizaines de locataires volontaires d'un immeuble qu'en d'autres circonstances ils n'eussent jamais choisi comme cadre de vie, Mlle Jacqueline Mercier, 61 ans, directrice du centre de détention depuis onze ans et qui rendra les armes l'en prochain à l'heure de la préretraite.

Par Annette KAHN

Nous sommes dans son bureau : fauteuils oranges, plantes vernissées, deux jolis chaudrons de cuivre astiqués comme des miroirs. Mlle Mercier n'aime pas beaucoup parler d'elle-même. Ce n'est pas a priori un sujet qui la passionne. Néanmoins...

« Pour employer un langage de détenues, je suis dans ma trente septième année... » Autrement dit, cette femme de haute taille, maigre, grisonnante et coiffée à la diable, vêtue avec une certaine recherche d'une stricte robe de linage beige et d'élégants souliers en lézard, aura consacré l'essentiel de son existence (les plus belles années affirment les romans) à son travail, et quel travail ! Une permanence quotidienne de responsabilités, de soucis, d'impondérables, de jour comme de nuit. Diriger une centrale, ce n'est pas 39 heures par semaine, comme le petit personnel, c'est pratiquement les trois huit. Et l'obligation de vivre intramuros interdit cette coupure nette entre activité professionnelle et vie privée. Aussi bien, cette future liberté que l'on dit chérie et qui consiste à faire ce que l'on veut sans rendre de compte à personne, peut lui paraître inquiétante. Mais pas du tout.

Les menus plaisirs de la vie

« L'avenir, je l'envisage avec soulagement. Imaginez tout ce qui m'a été défendu jusqu'à présent : les petits voyages, la famille, les amis que j'ai perdus de vue. Et tous les menus plaisirs de la vie que je ne connais pas, que je me fais une joie de découvrir : aller au marché, regarder mes enfants sortir de l'école, faire du leche vitrine, m'installer à une terrasse de café pour lire le journal, aller au théâtre, voir des expositions, ou tout bêtement me rendre chez le coiffeur, sans être obligée, comme il m'arrive sans cesse, de décommander mon rendez-vous à la dernière minute. C'est je crois ce que l'on appelle la disponibilité. »

Elle avait 24 ans, Jacqueline Mercier, et son diplôme d'institutrice en poche, lorsqu'on lui a proposé un poste d'éducatrice à la pénitencier. Autrement dit : « Ne croyez pas à une vocation, je n'ai pas été attirée dans cette voie par un idéal quelconque. Disons que j'ai bénéficié de circonstances extérieures. » Et voilà comment, sans presque s'en rendre compte, on entre en détention comme d'autres entrent en religion.

Stage : premier poste de quelques mois à Hagueneau au moment où se mettait en place la grande réforme pénitentiaire de 1945 ; puis très vite une affectation importante à Doullens (Somme) : « C'était une prison pour jeunes détenues relevant de la cour de justice, c'est-à-dire reconnues coupables de faits de collaboration. Elles avaient de 18 à 26 ans. C'était un établissement considéré comme une prison école. J'ai coutume de dire que j'y étais la « bonne à tout faire », en réalité, chargée à la fois du système éducatif et d'une partie de l'administration, je faisais fonction, sans en avoir le titre, de sous directrice. »

Retour à Hagueneau en 1950 pour Mlle Mercier qui rentre cette fois par la grande porte. Sous-directrice titulaire de cette prison pour femmes, elle y restera neuf ans avant que l'administration ne décide, devant la chute du taux de criminalité féminine, de ne plus disposer que d'un seul centre. Rennes, qui existait déjà depuis de nombreuses années, fut aménagée ; Jacqueline Mercier y entra en 1959. Elle fut nommée directrice en 1971... Ce qui revient à dire qu'elle a passé là vingt-trois ans... Quelle détenue française pourrait en dire autant ? Aucune.

Les dernières roses se fanent...

« En arrivant ici, j'ai trouvé quelque chose de très moderne, très novateur ; cela dit, tout a vieilli. Nous en sommes aujourd'hui à refaire les sanitaires de fond en comble. J'ai eu de la chance, et je m'estime privilégiée : si l'aspect extérieur de Rennes n'a rien pour inspirer l'enthousiasme, j'y dispose d'un fort bel appartement, et vous pourrez voir que le cadre de vie n'est pas désagréable. »

Evidemment, mieux vaut prendre les choses du bon côté... Il flotte autour de nous, tandis que nous arpentons la cour intérieure, vaste pelouse entrecroisée d'allées sablées, une odeur rôtie de feuilles mortes, d'herbe, d'humus, d'automne en un mot. Les dernières roses se fanent dans les massifs bien entretenus : « Ce sont deux de nos prisonnières qui s'occupent du jardinage, elles aiment ce travail et le font très bien. » Pas un bruit ne trouble notre promenade ; nous pourrions être dans un couvent, dans un hôpital désaffecté, si ce n'était cette petite colonne de femmes au pas traînant qui soudain débouche d'un couloir pour s'en-gouffrer dans un autre. « Elles vont à la promenade... »

La prison c'est un sous-marin

Qu'est-ce qu'une journée de directrice de prison ? Jacqueline Mercier s'en expliquera au mess, où nous déjeunons ensemble d'une poule au pot préparée et servie par les détenues. Le mess, c'est la cantine du personnel, assez sommaire. Chacun y dispose de sa serviette pliée dans une poche de toile cirée à carreaux marrons ; ni porcelaine ni cristaux, disons que l'on s'y nourrit rapidement. C'est là que chaque jour Jacqueline Mercier expédie son déjeuner comme une formalité nécessaire. « L'essentiel de la matinée est consacrée à une réunion de tous les chefs de service. Nous y évoquons tour à tour, au cours de la discussion générale, tous les problèmes inhérents au fonctionnement du centre. C'est une sorte de concertation quoti-

dienne qui fait que chacun ici, de l'attachée d'administration à l'infirmière en chef, sais exactement ce qui se passe dans la maison à tous les niveaux. L'après-midi se déroule entre les audiences diverses : personnel, détenues, rendez-vous de toute nature ; puis le courrier, la tournée des popotes, sans compter deux ou trois fois par mois les commissions de l'exécution des peines (libérations conditionnelles, permissions de sortir, remises des peines). Une fois par mois environ, et cela prend tout l'après-midi, ont lieu les notifications des décisions du juge de l'application des peines aux détenues. Bien que cela ne soit pas courant dans la plupart des établissements, je tiens absolument à être présente à ces séances-là, et je crois que c'est indispensable. Car si tout se passe bien lorsqu'on annonce à une prisonnière qu'elle va sortir dans deux jours c'est une autre paire de manches quand il faut en décevoir une autre, parce que sa conditionnelle a été refusée. Il faut alors lui en expliquer les raisons, et j'estime que c'est là une responsabilité qui incombe au chef d'établissement. Il convient de ne jamais oublier que la détention est une matière vivante, et c'est plus délicat qu'une machine-outil. J'ai lu dans un récent reportage que vous avez publié, concernant mon collègue Fretrot, directeur de Clairvaux, qu'il se comparait au PDG d'une entreprise. Pour ma part j'ai une autre image à vous offrir : je vois la prison comme un sous-marin : nous sommes tous enfermés ensemble, avec l'impossibilité de faire appel en cas de malheur à l'aide extérieure ; et pour que ça marche il faut que l'équipe dirigeante soit soudée, qu'elle s'entende bien. Je dirige ce sous-marin dans des eaux difficiles, mais je ne dirige pas à vue, et tous ceux qui m'entourent savent ce que j'attends d'eux. »

La plupart me font confiance

De temps à autre, rarement il est vrai, lorsqu'elle oublie qu'elle s'adresse à un journaliste et que les journalistes, il convient de s'en méfier comme du typhéol, Jacqueline Mercier se laisse aller à de vives pointes d'humour, à des sautes de rire (on dit bien sautes d'humour). Et c'est un surprenant dédoublement de personnalité. Ce rire bref partage l'interlocuteur de Jacqueline entre la réprobation (allons, allons un peu de tenue) et l'irrésistible envie de lui faire franchir le portail à l'envers afin de s'en aller continuer le dialogue, dans un lieu où, ayant secoué sa peau de directrice, elle saura se livrer à cette gaité naturelle que l'on devine volontairement jugulée.

Les détenues naturellement ne verront jamais ce visage-là de Mme la Directrice. « Il y en a qui me craignent, d'autres non. Et la plupart me font confiance. Je sais que j'ai une réputation de sévérité, en même temps que de justice. Je n'ai jamais entendu dire que je favorisais certaines au détriment d'autres. Ceci procède d'un souci constant de ne pas me laisser aller à des penchants de sympathie ou d'antipathie. C'est à ce prix, en refusant de se laisser impliquer dans les cas d'espèce, que l'on parvient à maintenir l'équilibre entre la détenue et la collectivité dont elle est un maillon. »

Avant de nous séparer, nous passons par les ateliers déserts à cette heure. Ici, chaîne de montage de pull-overs. Plus loin lingerie, fabrication de sacs en tissu. Ailleurs, c'est l'atelier d'assemblage et de collage de ces petits ours à visage de poupée que l'on appelle « Kiki ». Et dans un coin de couloir, un tas d'énormes brochures ronéotypées : « Ne nous quittez pas sans emporter un exemplaire de votre concurrent », et Mlle Mercier me fourre entre les mains un exemplaire de « Penélope », journal bi-mensuel, rédigé et fabriqué par un groupe de détenues.

Je l'ai lu dans le train du retour. C'est drôle ment bien fait : il y a là, pour pas mal de professionnels du journalisme, de quoi prendre une fameuse leçon d'humilité. A. K.

LES PRISONNIÈRES DE RENNES



Quelle sera, à la rentrée de septembre, l'existence des hommes et des femmes dans les prisons de France et des D.O.M.-T.O.M. ? Au 1^{er} avril dernier, dans des locaux de vingt-huit mille places, on dénombrait quarante-deux mille six cents personnes, dont dix-huit mille cent quatre-vingt-trois condamnés et dix-sept mille cinq cent vingt-quatre prévenus, cinq cent quarante et une condamnées et huit cents prévenues.

La peine de mort ne sera pas appliquée. Le président Braunschweig annonce une amnistie qui pourrait concerner « plusieurs milliers d'hommes et de femmes » et la loi « Sécurité et Liberté », on le dit, sera supprimée.

Il était temps. La prison d'hommes de Bois d'Arcy, celle de Fresnes, viennent de connaître une révolte, et tous les directeurs de l'administration pénitentiaire

annonçaient « la pagaille partout, comme en 1974 », quand la France a changé de gouvernement.

Katia D. Kaupp revenait de Rennes. Elle avait obtenu, fait inhabituel sous le ministère d'Alain Peyrefitte, l'autorisation de se rendre à la prison des femmes pour réaliser, avec Chantal Lasbats, un film de quinze minutes qu'Antenne 2 a diffusé dernièrement. Cette prison est une maison d'arrêt, un centre pour peines semblable à celui de Fleury-Mérogis et, aussi, une maison centrale. Depuis la disparition de celle de Haguenau, c'est même la seule centrale de femmes en France.

C'est surtout la prison que chaque prévenue redoute d'avoir à connaître un jour. Katia D. Kaupp lui en a arraché quelques lambeaux de cris, de confidences, d'impressions et de faits.

■ Autour d'une cour centrale, dite d'honneur, six bâtiments de trois étages et de cinquante mètres de façade coiffés d'un pignon forment un hexagone. L'hexagone des maudites. Inaugurée en 1879, la plus grande prison de femmes a la forme du pays.

Au milieu est un polyèdre de granit taillé dans la masse, posé comme un calvaire breton mais laïc. Une arcade court autour, fermée par une litanie de piliers au diamètre de cathédrale. Un pigeon vient de se poser sur la pointe d'un pignon, joli sur le ciel bleu. Des tourterelles chantent, de leurs nids au creux des arcs. Et pour peu qu'il fasse aussi beau qu'aujourd'hui, on se croirait dans un couvent. Le silence y est. Et ces femmes au pas furtif, qui laissent derrière elles flotter leur vêtement, la cape bleue des surveillantes de l'administration pénitentiaire, étoilée d'aluminium au revers gauche du col.

Ecrit en prison

■ « Nous ne jouons pas la corde affective pour fléchir votre regard sur nous. [...] Vous ne pouvez pas comprendre, comme nous n'avons pas compris nous-mêmes, le milieu carcéral avant que le destin ne nous y projette. Notre monde, c'est une planète étrange où chaque visage véhicule la banalité horrible d'un fait divers, où chaque fait divers entoure les abîmes dans la conscience. [...] Ceux que vous appréhendez comme les coupables se retrouvent tous ici les victimes. [...] Dehors, la société pense que nous payons des actes criminels, que cela est légitime. Ici, le temps et le vécu n'ont plus rien à voir avec ces raisonnements logiques et abrupts. Laissez donc tomber vos a priori et votre esprit critique, laissez naître l'émotion » (Nadja, écrit de prison).

La lourde

■ La certitude intérieure de la prison vous entre dans le corps par les portes. Elle vient très vite. Au début, d'une cellule à une cour, je comptais les portes. Huit, dix, plus, selon l'éloignement de la division. Le bruit froid de la clé dans la serrure me lacérait l'oreille. Et quand j'approchais si bêtement ma main d'une poignée pour ouvrir, j'aurais hurlé de mon malentendu. Et puis, on s'habitue. Ça ne m'a pris qu'un jour et demi. Dès le début du deuxième après-midi, spontanément, je m'arrêtais désormais devant chaque porte pour attendre la porteuse de clés. Le bruit des portes et le silence, c'est ce qui reste dans l'oreille et qui permet d'apprécier ce mot d'argot de prison : la lourde.

Des barreaux !

■ Les méchancetés d'une fenêtre, on ne soupçonne pas. Le bris des carreaux est le rapport disciplinaire le plus fréquent, et les plus grandes casseuses de verre sont les Arabes et les Tsiganes. Dans huit divisions pour longues peines sur neuf, l'ouverture est un vasistas de quatre-vingt-dix centimètres sur soixante, situé à deux mètres vingt du sol. Mieux s'asseoir sur sa chaise et attendre qu'un oiseau passe sur la part du ciel vide, là-haut. Guetter un morceau de nuage, saluer un fragment de soleil. « Elles s'enferment. » C'est vrai. Il faut aller en prison pour entendre cette supplique aberrante : « On veut des barreaux. » La division pourvue de fenêtres est l'ancienne section de confiance. Tous les carreaux en sont aveugles, sauf le carreau central, qu'on peut ouvrir et par lequel on peut passer la tête, juste la tête. Il faut toujours mériter cette division : être asthmatique, cardiaque ou pulmonaire, avoir de la vertu ou lécher les « capes ».

Seul le quartier d'accueil et d'isolement possède de vraies fenêtres. On arrive à l'accueil pour trois mois d'observation — la loi dit deux semaines — et on est placé à l'isolement de force ou de gré. Par les fenêtres vient la vie qu'on ne connaîtra plus. La ville est par-dessus les toits, si proche, si lointaine, des cheminées fument et, sous les antennes, les gens regardent la télé. Les klaxons et les ambulances font une musique humaine.

Josette

■ Si vous croisez dans les rues de Rennes une jeune femme dans un fauteuil roulant, c'est peut-être Josette. Un soir, elle avait quinze ans, elle a fait le mur de sa pension pour aller voir sa mère. Les flics l'ont cueillie sur le trottoir et comme ils ne savaient qu'en faire, « vu son milieu familial », ils l'ont conduite au juge le lendemain matin. Et comme celui-ci partait en vacances, il s'est débarrassé de Josette à la prison. On verrait bien à la rentrée. Josette n'a pas attendu si longtemps : trois semaines plus tard, elle a sauté. Neuf mètres, hémiplegie définitive. Elle n'avait commis aucun délit...

Des chiffres

■ Tous les chemins mènent à Rennes, y compris les avenues bourgeoises — voir Nicole Gérard (1), femme de médecin « trompée » — mais surtout ceux du lumpen. Niveau scolaire ? Au 1^{er} juillet 1980, deux cent trente-six condamnées dont quatre qui présentent un examen d'études supérieures, vingt qui possèdent le B.E.P.C. ou plus, deux cents qui ont le certificat d'études ou moins, et quinze « illettrées ». Lecture de journaux ? Un abonnement à « Libé », un au « Matin », deux à « l'Express », trois à « Elle », deux à « F Magazine », « Police » et les romans-photos sont les journaux de fond. Avant 1968, les femmes s'en prenaient aux personnes pour 60 % des délits. Meurtres, coups, avortements. « L'atteinte aux biens, délit d'hommes, restait minoritaire, mais cette proportion s'inverse aujourd'hui », constate Robert Cario, criminologue (2). Fait de société : les femmes, plus libérées, s'attaquent aujourd'hui plus volontiers aux biens.

Au 1^{er} juillet 1980, sur deux cent vingt-huit condamnées, cent dix-huit peines d'emprisonnement jusqu'à cinq ans et cent dix de réclusion criminelle (la catégorie de gravité au-dessus) dont soixante de cinq à dix ans, quarante de dix à vingt ans et dix à perpétuité.

Depuis le dernier transfert, en mars, il y a quatorze perpétuités dans la maison. « On n'en a jamais eu autant », gémit une éducatrice. Ce fut un transfert d'exception. Avant le changement de société. Direction : Rennes et au trot. Vingt femmes d'un coup. (A l'ordinaire, il en vient une, ou deux, ou trois.) Enchaînées les unes aux autres par des menottes, encadrées de policiers avec l'arme à la bretelle, elles ont pris le train à la gare Montparnasse. « Tu vois toutes les têtes qui se détournent l'une après l'autre pour ne pas croiser tes yeux. Sauf les quelques cons inévitables qui sont contents de ton humiliation, ce n'est pas de la méchanceté. Mais le panier à salade, nos menottes, les flics, les armes, ce cirque, les gens sont gênés. N'empêche, ça fait mal et t'appelles le miracle qui te ferait disparaître. Il arrive que quel-

(1) Nicole Gérard, « Sept Ans de pénitence », Robert Lafont, 1972.
(2) Robert Cario, « Être femme et criminelle », thèse de 3^e cycle, Paris 1980.

qu'un te regarde et te sourie, mais c'est rare. »

Enchaînées, elles ont voyagé ; enchaînées, elles ont débarqué à la gare de Rennes. Toutes condamnées à une longue peine. Deux perpétuités, deux peines de vingt ans, une de douze ans, une de huit ans et des peines de cinq ans. La première qu'a enregistrée la greffière était une perpète âgée de vingt ans. « La prison est une mâchoire qui se referme sur l'individu : comme dans une écluse, il faut y maintenir un courant de vie. J'ai voulu travailler dans une prison et je crois au poids d'humanité qu'on apporte dans un lieu qui n'en a pas, mais après vingt-six ans d'expérience, je veux m'arrêter et le plus tôt sera le mieux. Heureusement que la vie est forte et que les femmes ici sont courageuses » (Anne Artic, éducatrice en chef).

Cellules

■ Une cellule type n'a même pas la norme des neuf mètres carrés d'une chambre H.L.M. Elle mesure moins de sept mètres carrés : trois mètres trente sur deux mètres dix. Enlevez l'étroite armoire sans porte, le lit étroit, la petite table, la petite chaise, le petit lavabo, le bidet émaillé posé sur son trépied d'antiquaire et le seuil hygiénique des campagnes de nos grands-mères, il reste un espace pour compter les pas. L'idole des murs est Alain Delon, taionné par Claude François. Johnny Hallyday n'arrive qu'en troisième position, avec les « vraies » jeunes filles de David Hamilton. Les rares compagnons vivants sont quelques tortues, quelques grenouilles. « Les animaux qui ne font pas de bruit » (la directrice). Un chat ? Pas de chat. On voit surtout des cœurs, des cœurs brodes, des cœurs en coussins, des cœurs en dessins, et des croix.

Dans la chambre de Jill Diamond, un si joli nom, une si jolie fille, condamnée pour trafic de drogue, j'ai retrouvé la vie. Pas le souvenir, pas le fantasme : la vie, le dehors. Sur une étagère : Pérec, Gide, Sartre, Camus. Sur les murs, un calendrier et cette série marrante découpée dans « Photo » intitulée « Pornographie ». Quand une coccinelle rouge rencontre une autre coccinelle rouge sur une feuille verte, que font-elles ? Elles copulent. Ici, Bob Dylan et Mick Jagger chantaient, Jean Seberg courait encore sous la pluie et Guevara, sous son étoile, souriait pour l'éternité. C'est la seule cellule sur une quinzaine où je me suis retrouvée dans le siècle.

Rien à voir avec le nid d'amour reconstitué pour la solitude de Rolande. Moquette pervenche, cache-seau hygiénique et doubles-rideaux en velours assortis, montés sur cantonnière, dentelle blanche devant la fenêtre aveugle et sur le lit, carreaux de miroir sur la table et derrière la porte : le tout acheté aux Trois-Suisses. Et Rolande au milieu, dans une chemise de nuit et un déshabillé de dentelle noire, comme une star d'un vieux « Cinéma ». Il est des cellules terribles, presque vides. Si ce n'était deux ou trois frifes pendues aux centres, on dirait que personne n'habite là.

La coquetterie

■ Coupe de cheveux, mise en plis, teinture, décoloration et permanente : pour quelques pièces, une surveillante vous coiffe le jeudi après-midi. L'art capillaire et l'appel à la coquetterie « naturelle » des femmes font désormais partie de « l'arsenal thérapeutique ».

Mais à l'aube du XXI^e siècle, les deux douches hebdomadaires ont un parfum de sous-

LE DOCUMENT DE LA SEMAINE

« Le costume pénal ? Il avait du bon, il créait une égalité... »

développement : en Europe, dans un établissement public, on se lave mal. Et tout ce qui tient à l'originalité de la personne est chipoté aussi avareusement qu'à la Légion d'Honneur...

On ne sort en permission qu'avec les vêtements et les chaussures du jour de son arrivée : vous voyez comme ça fait plaisir de se retrouver...

Le costume pénal a été supprimé en 1975, sauf au quartier d'accueil et pour les parias de la centrale. « Il avait du bon, il créait une égalité »

A la tâche

« Le travail est obligatoire », sauf à la maison d'arrêt, où les femmes restent solitaires. Vingt-deux heures sur vingt-quatre...

Il y a trois ateliers de concession dont l'aménagement est à la charge du patron qui se rattrape sur les bas salaires : celui des Kiki, celui des cravates Pierre-Cardin...

Le travail est rétribué à la tâche. Après les retenues - 2,70 % pour la sécu et les allocations familiales et 4,80 % pour l'assurance-vieillesse - ce qui reste est divisé en deux...

Après huit mois de détention, j'ai vu sortir une femme qui avait un pécule de six mille francs. Cette directrice ne ment jamais...

LE DOCUMENT DE LA SEMAINE

« Nous récoltons ici les bourreaux, accablées d'enfants - une meurtrière d'enfants n'est jamais mère d'un seul enfant - de maris alcooliques, malades, de coups, de pauvreté »

36,95 francs pour treize jours, 290,33 francs pour vingt et un jours. La pensionnaire aux six mille francs était une championne...

Promenade

« La promenade est obligatoire. » Une heure et demie pour les femmes de la détention, deux fois une demi-heure pour celles de l'accueil...

Il y a trois mini-cours en bas de ce quartier. Chacune a son arbre au milieu, le fameux repère vertical qu'on voit dans les hôpitaux psychiatriques...

Dans les cours ordinaires, la promenade est molle. Seules quelques-unes, bras dessus, bras dessous, marchent d'un bon pas...

Aucune détenue de la « détention » ne voit jamais la promenade des « centrales ». Elle ressemble à un théâtre d'ombres. Ici, là, des mass-grises se meuvent avec une incroyable lenteur...

Une éducatrice parle

« Est-ce l'influence de Cendrars que j'ai beaucoup lu, son amour du pas comme les autres. Moi, j'aime les dinosaures. Les monstres que personne n'ose plus regarder... »

« Jeanine Terriel, j'ai bien voulu être son éducatrice. Que va-t-on faire d'elle et comment va-t-elle évoluer ici, je me le demande... C'est une femme si détruite que je m'interroge... »

« Elle restera trois mois isolée des autres et je m'en réjouis. Conduite dans une cour de promenade, elle serait lynchée. C'est arrivé l'année dernière. Deux sœurs qui avaient causé la mort des deux enfants de l'une d'elles... »

une nouvelle et elles ne le supportent pas : Terriel sera le rebut de la maison et ça durera jusqu'à ce qu'une autre arrive.

« Il y a aussi les peines massacrées. Dans le Nord, jusqu'à ces dernières années, les tribunaux n'ont connu que vingt ans ou perpète. Et nous récoltons ici les « bourreaux » accablés d'enfants - une meurtrière d'enfants n'est jamais mère d'un seul enfant - de maris alcooliques, malades, de coups, de pauvreté... »

« Aucune femme ne se réveille un matin en disant : aujourd'hui, je vais tuer mon enfant. Les choses se passent autrement mais personne ne veut les dire. On sait que l'instinct maternel n'existe pas, on l'a démontré... »

La kapo

Elle se vante d'avoir été kapo dans un camp de concentration et elle crie à la centrale que le plus beau jour de sa vie est celui où elle a serré la main de Hitler. Elle ose. On ne sait rien d'elle...

Elle a tué son fils aîné parce qu'il voulait se marier. Il avait trente ans. Condamnée à perpétuité, elle veut maintenant sortir pour tuer son cadet parce qu'il lui vole son fric...

C'est une femme énorme, à la graisse aussi compacte que son âme. Elle a des cheveux jaunes, un visage bouffi, une bouche serrée d'une contraction ontologique et des yeux de cochon méchant...

Son venin est inépuisable et personne n'en connaît l'antidote. Quand la mort l'aura délivrée de ses tourments, « l'abominable Z » res-

LE DOCUMENT DE LA SEMAINE

Motif : « A jeté volontairement son médicament dans le lavabo »

tera, dans l'obscurité de cette prison, ce cas étrange d'humanité.

Gertrud

Son pas de deux, la nuit, c'était d'entraîner Gertrud jusqu'à un cimetière de campagne. N'allez rien imaginer de foichon sous la lune, le beau Lorenzo venait s'entretenir avec la mémoire de sa maman...

Pendant des mois et des mois, pendant cinq ans, Gertrud dut supporter ses inepties. Le ramasser cuit d'alcool sur son paillason, faire connaissance de sa femme, partir en vacances à trois et même, à la fin, avaler la naissance du bébé conjugal...

Pour en finir, elle aurait dû s'en tenir à la logique. Le tuer. Ou agrir en idiot et se suicider. Mais elle l'aimait. Une passion chaste d'adolescente amoureux cette belle Germaine à fond la caisse...

Les punies

« Le ménage de la cellule est obligatoire. » Ne pas se sentir l'âme ménagère peut faire l'objet d'une observation de surveillante. Chaque surveillante tient un cahier à jour...

Exemples d'observations : « A jeté volontairement son médicament dans le lavabo après l'avoir demandé » (juillet 1978) ; « A amené à l'atelier un transistor dissimulé dans une pièce de tissu » (août 1978) ; « A cassé volontairement deux carreaux de la fenêtre de sa chambre » (4 février 1979)...

« Ne serait-il pas raisonnable de leur rationner les cigarettes en pleine campagne anti-tabac ? » C'est une idée. On pourrait, aussi, leur rationner le tabac.

Suite page 80

LE DOCUMENT DE LA SEMAINE

L'Etat allonge royalement 2 500 francs par an pour les loisirs quand la location d'un film coûte 500 francs...

Il y a six cellules de punition. Entre la cellule et sa porte se trouve une grille que la surveillante n'ouvre pas. Elle passe les plats au travers des barreaux. La lumière vient d'une lucarne située très haut, on voit clair mais on ne peut pas sortir de là...

Un corps

« Et vos règles, ça se passe normalement ? » Les psychiatres vérifient en premier ce point psychosomatique. Ils reçoivent souvent la même réponse : « Non, docteur. » La prison ne les a pas vidés de leur sang, non, leur corps se défend...

« Je sens que ma sensibilité revient. C'est dommage, je me sentais bien, a écrit Traudi à sa mère après trois années de détention. Je n'ai aucun souvenir de ces années-là. C'est comme si, pendant tout ce temps, je n'avais rien vécu. »

Soigneurs ? Une trentaine de fois, Claire s'est rendue à la visite médicale pour se plaindre d'un mal de gorge. Elle n'avait « rien ». A sa sortie de prison, elle s'est précipitée à l'hôpital, et là, on a diagnostiqué un cancer.

On fume

« Du gris que l'on prend dans ses doigts » : pendant trente ans, le grand air de Damia fut l'hymne de la Petite Roquette. Au soir, le cri du tabac montait d'une cellule, entonné de blues ; et quand toute la prison le reprenait en cœur...

Le tabac est libre depuis 1975, et Rennes n'est pas une prison sauvage comme l'était la Roquette. On ne chante pas, sauf aux heures réservées, la chorale, la messe, l'office protestant, la fête annuelle. On fume. On fume dans les cellules mal aérées, dans les toilettes des ateliers, dans le couloir de promenade...

« Ne serait-il pas raisonnable de leur rationner les cigarettes en pleine campagne anti-tabac ? » C'est une idée. On pourrait, aussi, leur rationner le tabac.

L'Eurasienne

« C'était une petite Eurasienne vraiment très

jolie. Ses manières, qu'elle avait reçues des religieuses françaises, étaient excellentes, la nature l'avait dotée de traits fins d'aquarelle, ses mains avaient la légèreté du narcisse et ses pieds, dont elle faisait grand cas, montraient la douceur de la soie.

A Saigon, où elle avait tenu une maison de rendez-vous, elle avait fait la connaissance d'un jeune professeur de français qui l'avait ramenée avec lui à Paris. Là il lui a dit qu'il avait bien réfléchi : il avait une femme et un enfant...

A la messe de la centrale, qu'elle n'aurait manquée pour rien au monde, elle sanglotait. « Que sera mon visage dans dix ans ? »

Un cas

« C'est un divorce qui s'est mal terminé : il voulait me prendre mes enfants, je l'ai tué » (Monique, vingt-huit ans, quinze ans de réclusion).

Un autre cas

Mignonne, fermière de Savoie, Anne-Marie avait épousé un entrepreneur de la grande ville. Celui-ci se mit à gagner de l'argent et il ouvrit une boîte de nuit. Il aurait mieux fait d'acheter une caravane et de partir en randonnée avec sa jeune femme...

Sexe, quel sexe ?

Et pourtant, il y a des bons moments. Ceux qu'on ne remarquerait pas dans la vie ordinaire. A la veillée de Claire, une visiteuse autorisée à entrer « dedans », il se passe des « tranches de rigolade ». Chez Denise, la prof de couture pour la préparation du C.A.P., « c'est le havre ».

Tout ça existe. L'amitié, l'échange, la réinsertion et même « souvent la première insertion », c'est bon. Ça empêche de trop flipper, mais c'est compté. L'Etat allonge royalement 2 500 F par an pour les loisirs quand la location d'un film coûte 500 F.

Elles font une fête annuelle, qui est l'événement de l'année, et un journal depuis juin 1979. Abonnez-vous, c'est vingt-cinq francs. « Pénélope », ça a dû plaire à Peyrefitte. Elles ne savaient pas que l'ex-garde des Sceaux - ah, la sombre appellation ! - a écrit un essai sur « le Mythe de Pénélope », où le plus pur style Galli-

La féminité des détenues, c'est d'abord l'absence de sexe

mard entourloupe une morale abjecte. Les beautés de l'attente et de la fidélité ad vitam aeternam et la glorification de la ruse « féminine » pour servir d'alibi : que tout ça est vilain.

A Rennes, une prisonnière sur sept est étrangère : dur, l'exil dans l'exil. Les quatre Chinoises de Hong Kong ignorent le français et ne parlent même pas un mot d'anglais. Et Naïma, l'Algérienne, n'a toujours pas compris : « Pour quoi, ce jour-là, ça leur a traversé la tête à mes parents, de venir ici pour travailler, habiter dans un bidonville d'une banlieue pourrie, dans une maison de deux mètres sur trois ? »

En 1930, Robert Boucard, un vieux schnoque qui se croyait croustillant, a écrit un reportage honteux mais fame sur « les Dessous des prisons de femmes », autrement dit sur le sexe. Si seulement il avait dit la vérité, car ses récits de « dépravations dont l'horreur fait frissonner » font passer les prisons de femmes pour des bordels géants. Or on en est loin. Les hommes ont, de tout temps, raconté avec moult détails leurs masturbations cellulaires. Moyen de vérifier et d'exalter leur virilité. Mais la féminité des détenues, c'est d'abord l'absence du sexe, même si, à la Roquette, quelques caïds lesbiennes imposaient leur loi néo-virile, même si les femmes se retrouvaient sous la douche avec la bénédiction des sœurs. Roger, un preneur de son à la télé, m'a raconté que, vers 1968; les religieuses de la Roquette avaient indiqué un trou dans la cabine des douches, par lequel le cameraman de Jean-Noël Roy put placer son objectif. « Elles mataient, les garces. » Elles étaient en tout cas moins imbéciles qu'à Rennes. Jacqueline, visiteuse depuis vingt-cinq ans : « L'homosexualité est l'épouvante des visiteuses de prison et de la plupart des membres du personnel. » Fantasma, fantasma, quand tu nous tiens...

Quand donner une cigarette à une camarade en manque, un pull, trois morceaux de sucre est considéré comme un trafic sentimental punissable, quand on est seule dans sa cellule et qu'on n'achète « jamais » une matonne comme on achète un maton, le sexe se fait rare. Il lui reste la divagation nocturne, quelques caresses discrètes et beaucoup de rêves. « Elles sont fleur-bleue », dit la directrice. Elles sont comme dans la vie ; avec une dominante hétéro et une variante homo. Et même si on inventait la mixité dans les prisons (ce n'est pas pour demain), l'horreur des « conflits » étant le fondement même de la prison, la sexualité des unes serait quand même incarcérée : et celle des autres restait tabou.

J.A.P.

■ « Quand on a été juge d'application des peines, on ne pourra plus jamais juger de la même manière, ni en tribunal correctionnel ni en cour d'assises. C'est une expérience difficilement communicable entre magistrats » (Brigitte Burdeau, ancien J.A.P. pendant trois ans).

Marie la récidiviste

■ Marie (3), qui n'a tué personne, aura pourtant passé toute sa vie en prison. Depuis l'âge

(3) Marie Fradin, « le Chagrin et peu de pitié », Flammarion, 1980.

de dix-sept ans — elle en a cinquante-huit —, elle ne se souvient pas d'avoir connu plus de trois ans de liberté, « sauf les trois ans de Cochon, dans un plâtre ».

Escroc, Marie ? Si tous les escrocs de France lui ressemblaient, la France serait immaculée. Elle était naïve et pure comme un petit veau de sa Vendée natale, elle était trop bien élevée et elle s'est fait avoir par la misère, qu'elle estimait invouable, et par les mauvaises fréquentations de la prison ensuite. « L'engrenage », dit-elle : nigaude de Marie, multirécidiviste, qui s'en est allée dans toutes les prisons — la Roquette, Fresnes, Pau, Fleury-Mérogis, Rennes — pour ces mauvais voyages aller et retour qu'elle n'aurait jamais dû faire.

La première fois, elle a pris huit mois pour soixante francs d'aujourd'hui. Adolescente, mère d'un gamin, elle travaillait aux P.T.T. et a retardé le paiement d'un chèque de quelques jours. La deuxième fois, une ancienne compagne de la Roquette a voulu la prostituer avec une fourrure sur le dos. Marie s'est sauvée avec le manteau, et comme la maquerelle était en cheville avec la Gestapo, elle a pris dix-huit mois pour vol. C'était parti, Marie était récidiviste. La dernière fois, elle a bloqué cinq ans, à Rennes.

C'est très étrange, l'histoire de France, vue du fond des prisons. A la « Cour des Miracles » de la Roquette, Marie a connu la sœur de la Croix qui avait connu Mata-Hari... Elle a connu Marie-Louise, cette avorteuse pour qui Pétain rétablit la peine de mort pour les femmes et qui, un matin de juillet 1943, fut exécutée dans la cour. On y mourait de faim, de froid, et de saleté à la Roquette, c'était le temps des juives emprisonnées par les policiers qui leur évitaient ainsi la déportation.

Elle a connu la sœur Monique, qui assista le vieux Maréchal à son procès et qui soigna Laval quand il se suicida, avant son exécution. C'était le temps des cours de justice, de l'épuration, pas beau, où les cellules débordées vomissaient leurs prisonnières jusque dans les couloirs. Surpopulation : constitution des gangs. A Pau, vint le temps des F.L.N. Djamila Boupacha, Djamila Bouhired et les autres, des « chics filles », qui lui offrirent l'« Histoire universelle » dans la Pléiade lorsqu'elle les quitta. Elle avait refusé de témoigner contre elles après un tabassage des paras cantonnés en ville.

A Fresnes, ensuite, Marie a retrouvé Michèle, qu'elle avait connue à la Roquette, tournant comme une bête sur les chaînes qui l'entraînaient. Michèle avait tué, au tesson de bouteille, sa mère, qui voulait lui chiper sa petite amie. On la condamna à perpétuité, on l'expédia à Rennes et puis on lui « coupa les chaînes ». Elle était retirée dans un couvent quand Marie y vint en 1972. Il ne restait d'elle qu'un jardin, fleuri avec amour pendant des années. Ce jardin est aujourd'hui retourné à la friche. Doucement,

Le Nouvel Observateur
11, rue d'Aboukir, 75001 Paris Cedex 02.
Composition : P.C.H., 21, rue Hérold, 75001 Paris.
Imprimerie Paul-Dupont, 92111 Clichy.
Directeur de la publication : Claude Perdriel.
Numéro d'enregistrement à la commission paritaire 58 153.
Diffusé par les N.M.P.P.

Martine, un matin, n'a pas pris l'escalier pour se rendre à l'atelier. Elle est morte devant ses compagnes, écrasée sur le ciment, trois étages plus bas...

naturellement, l'herbe en poussant a effacé Michèle. Et Marie libérée fait ce qu'elle a toujours fait emprisonnée : elle tricote. Elle tricote vingt heures par jour des pulls qu'elle vend mal.

Le grand saut

■ Que fait une directrice de prison lorsqu'elle part à la retraite ? Elle voyage. L'année prochaine, « Mademoiselle Mercier » (Jacqueline) voyagera. Après vingt-cinq ans de Rennes et trente-cinq ans de prison, on comprendra son envie de prendre l'avion. « Trop de choses nouvelles m'effraient aujourd'hui. » Elle n'avait jamais vu les femmes se mutiler autant. « Sur tout des brûlures de cigarette... Certaines se sont fait des blessures très profondes. » Marie a connu une femme qui s'était ouvert le vagin aux ciseaux. C'était une exception : l'automutilation est toujours une pratique carcérale d'hommes.

Depuis trois ans, à côté de ces petits suicides, restent les mortes et les infirmes. Une fille s'est cassée jusqu'à son vasistas pour faire la belle.

Elle aurait dû réussir : ses nœuds de marin étaient corrects. Elle aurait dû, sauf que deux petits draps usés ne font pas une bonne corde de dix mètres. Ses gémissements ont réveillé Traudon peu après minuit et les pompiers l'ont emmenée mourante. Une autre, toujours par le vasistas — « On se demande comment elles font »

—, a tenu prison et pompiers en haleine pendant quatre heures un soir d'été, les pieds cramponnés au rebord de la fenêtre.

Elle a sauté trois semaines plus tard de la lingerie. C'était beaucoup plus bas, elle s'est blessée. Les deux gamines auto-stoppeuses qui avaient tué un homme au bord d'une route ? Elles sont estropiées aujourd'hui et l'une des deux va tout à fait mal. Et Martine, un matin, n'a pas pris l'escalier pour se rendre à l'atelier. Elle est morte devant ses compagnes, écrasée sur le ciment trois étages plus bas.

Le directeur de la maison d'arrêt a eu un mot malheureux, rapporté par la presse : « Je préfère cent fois un suicide à une évasion. » Jacqueline Mercier ne dirait pas ça et je crois même, simple impression de cette femme « dure mais droite », qu'elle préfère la seule évasion réussie qu'elle ait eue à connaître de toute sa carrière — de l'hôpital, en ville — à ces femmes foutues. Alors, à cette heure, on tend des filets. Dans chaque cage d'escalier, avec des cordes en nylon et des crochets de marine, des détenus de la maison d'arrêt combient, d'une architecture d'araignée, tous les espaces d'envol.

Corse

■ « Bah, va bene, va bene... Il faut bien, eh ? » La vieille Corse a un sourire de Mémé

Confiture et je l'aime soudain, cet après-midi où je la trouve dans la cuisine avec une autre de son âge, face à face, bien calées sur leurs chaises, les coudes sur la table. Allez savoir de quoi les vieilles papotent, à l'heure de la sieste ?

La Corse a été condamnée à perpétuité avec ses deux garçons. Ce n'était pas une histoire de vendetta et d'honneur, c'était un crime crapuleux, de terroir et de fric, mais la prison l'a laissée inchangée. Elle reste muette sur l'essentiel : elle conserve le feu de ses yeux et lisse son tablier noir sur ses chevilles gonflées de varices. Elle a, comme dit la directrice, « gardé ses racines ».

C'est ici qu'elle mourra. A soixante-huit ans elle n'a plus de chance de sortir un jour. Alors on voudrait pouvoir lui remplir le tablier de bébés : elle les ferait sauter sur ses cuisses élastiques, en leur modulant des berceuses pour alléger sa peine.

Rêve

■ « Libérale ou bourgeoise, une seule réforme pour la prison : sa suppression. » Ils rêvaient en 1974, les militants du C.A.P. (Comité d'Action des Prisonniers) qui écrivirent cette phrase sur les murs des prisons de France. Sans doute rêvaient-ils d'autre chose...

KATIA D. KAUPP

B - LA MATERNITE EN PRISON

1. La Réglementation prévue par le Code

Article D 399

Les détenues enceintes et celles auxquelles est laissé leur enfant bénéficient d'un régime approprié. Si leur état le permet et lorsqu'il s'agit de prévenues, si le magistrat saisi du dossier de l'Information y consent, elles peuvent être transférées dans un établissement disposant d'un quartier spécialement aménagé.

Article D 400

Les détenues sont transférées, au terme de la grossesse, à l'hôpital ou à la maternité à moins que le médecin estime que l'accouchement puisse avoir lieu à l'infirmerie de la prison. La mère est réintégrée à la prison avec son enfant dès que l'Etat de l'un et l'autre le permet. Si la naissance a lieu dans un établissement pénitentiaire, l'acte de l'Etat Civil mentionne seulement la rue et le numéro de l'Immeuble.

Article D 401

Les enfants peuvent être laissés auprès de leur mère en détention jusqu'à l'âge de dix huit mois. Il appartient au service social de la prison de pourvoir à leur placement avant cette échéance au mieux de leur intérêt, "et avec l'accord de la ou des personnes qui exercent à leur égard l'autorité parentale".

Articles du Code de Procédures Pénale

Livre V Des Procédures d'exécution

Introduction

Le présent rapport a été rédigé en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Les renseignements divulgués sont ceux qui ont été fournis par les personnes concernées. Ils ne sont pas garantis.

1. Contexte

Le présent rapport a été rédigé en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Les renseignements divulgués sont ceux qui ont été fournis par les personnes concernées. Ils ne sont pas garantis.

2. Méthodologie

Le présent rapport a été rédigé en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Les renseignements divulgués sont ceux qui ont été fournis par les personnes concernées. Ils ne sont pas garantis.

3. Résultats

Le présent rapport a été rédigé en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Les renseignements divulgués sont ceux qui ont été fournis par les personnes concernées. Ils ne sont pas garantis.

Le présent rapport a été rédigé en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Les renseignements divulgués sont ceux qui ont été fournis par les personnes concernées. Ils ne sont pas garantis.

2. Témoignages de Femmes

Le présent rapport a été rédigé en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Les renseignements divulgués sont ceux qui ont été fournis par les personnes concernées. Ils ne sont pas garantis.

" Je m'appelle Sylvie et j'ai 22 ans.

Mon fils, c'est Hyacine, il est né en prison
à Fresnes le 4 août 1977...

Je suis en détention provisoire depuis déjà
six mois et si les juges sont sévères à mon
égard, dès neuf mois on me retirera Hyacine.
Bien sûr, il n'ira pas à l'assistance Publique
puisque mon mari le prendra, mais l'idée qu'on
me séparera de lui, ça fait mal... Ici, je vis
constamment avec lui, vingt quatre heures sur
vingt quatre bien plus qu'une mère "libre" et
cette échéance est toujours présente ; j'en
suis malade ".

Témoignage

Extrait de Promovere n° 14-15
juin - septembre 1978

Les femmes incarcérées représentent 3,3 % de l'ensemble de la population pénale (au 1er janvier 1982 : 29 353 hommes et 987 femmes). Parmi ces femmes, certaines se trouvent enceintes.

"Les femmes enceintes suivent le même emploi du temps que les autres détenues et ne bénéficient pas de promenades supplémentaires. Elles sortent donc une heure par jour dans la cour de promenade sans aucune incitation à des exercices bienfaisants pour l'enfant qu'elles portent". (1)

Elles sont soumises au même régime pénitentiaire que leurs co-détenues.

Madame C. raconte :

"Incarcérée alors que j'étais enceinte d'un mois et demi, j'ai été conduite à l'Hôpital de Fresnes où j'ai été mise au secret. Le temps paraissait long mais les soeurs venaient me voir souvent et m'apporter de la lecture.

"Souhaitant travailler pour avoir un pécule au moment de la naissance de l'enfant, j'ai sollicité mon transfert à la prison de femmes de Fleury-Mérogis et l'ai obtenu. Mais là-bas, je me suis retrouvée une nouvelle fois au secret, ne pouvant travailler car tout contact avec les autres détenues m'était formellement interdit. Moi qui voulais gagner de l'argent pour mon bébé...

"Je suis donc restée trois mois et demi à l'isolement craignant sans cesse une fausse-couche car ma première grossesse avait été interrompue par une fausse-couche spontanée.

"Le plus pénible est de ne pouvoir confier ses craintes, parler pour oublier sa peur. Bien sûr, une éducatrice venait me voir mais elle n'avait pas que moi à s'occuper et ne pouvait me consacrer tout son temps. Je restais donc seules des journées entières, pensant sans arrêt au même problème arriverais-je à garder cet enfant que je désirais. Je n'avais que cela à faire...

(1) CHARRON (C) ., Les entrants nés en prison
Revue de Sciences Criminelles et Droit Pénal Comparé
1977/4 (octobre-décembre) p 847-869

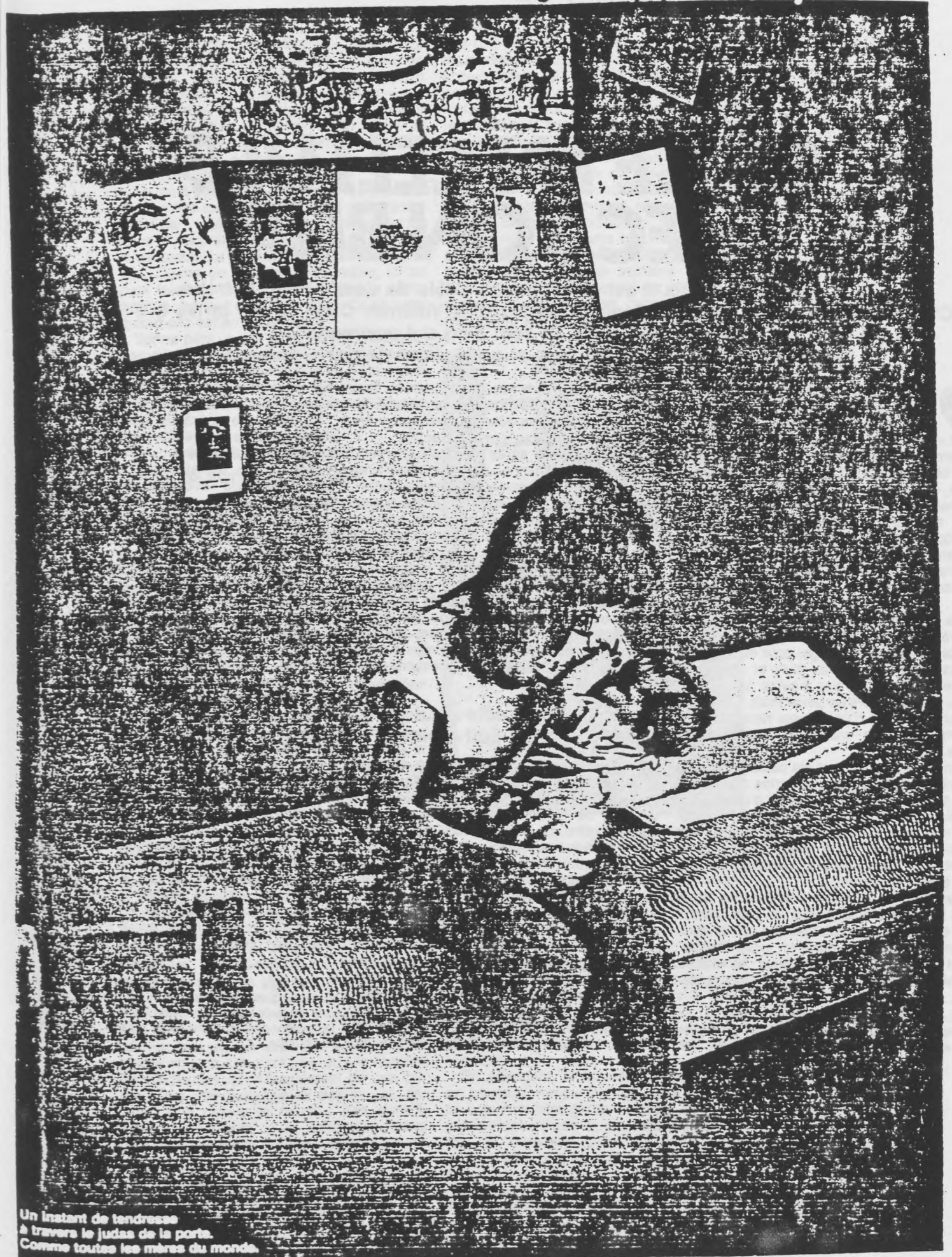
C'était presque devenu une obsession.

"Heureusement, au septième mois de la grossesse j'ai à nouveau été transférée à l'Hôpital de Fresnes, comme les autres femmes enceintes, et là je n'étais plus au secret" (2).

En outre, elles bénéficient des mêmes réglementations et droits à la Sécurité Sociale que toute autre femme enceinte.

(2) Ibid Idem

3. Reportage sur la Maternité en Prison



Un instant de tendresse
à travers le judas de la porte.
Comme toutes les mères du monde.

SEULE EN CELLULE AVEC SON BEBE

Il a quelques mois. Il est né en prison. Drôle de destin pour un bébé. C'est ce qui aurait pu arriver à l'enfant de Christine Villemin. C'est ce qui arrive à d'autres. A Fleury-Mérogis, ils sont cinq qui apprennent à marcher entre de hauts murs et gazouillent derrière les barreaux.

Dans la cour de Fleury-Mérogis, l'un des plus gros centres pénitentiaires de la région parisienne, cinq « prisonniers » prennent leur repas : œuf, pommes de terre et purée de fruits. Pour deux d'entre eux, biberon de lait. La dernière cuiller ingurgitée, ce sera le « rot » puis la sieste, traditionnelles occupations de citoyens âgés de neuf mois à trois ans. Mais ceux-là sont presque tous nés en prison.

Dans l'enceinte de la maison d'arrêt des femmes, le quartier où ils logent dit « quartier des nourrices », constitue un monde à part : une mini-prison dans la prison. Aussi close que les autres divisions de la maison d'arrêt, mais pleine de la vie de ces enfants au casier judiciaire vierge, pour lesquels on a mis de la couleur aux murs et prévu une petite pelouse avec bac à sable. La pelouse se cogne aux murs de béton mais donne, un instant, l'illusion d'un univers normal, à mi-chemin entre la crèche et l'école maternelle...

On dirait pourtant que les petits occupants de ces cellules grandes ouvertes sur le couloir se sont mis au diapason d'un univers quotidien dont ils percevaient l'étrangeté. Un rien de passivité éteint le regard, une manière de résignation ralentit leurs mouvements (1). Ces bébés-là semblent en tout cas avides de contacts.

Les 9 m² de la cellule de Caroline et de son fils Julien ouvrent sur la grande cour, lieu de promenade habituel des autres détenues. Une cour où trône un arbre unique : celui qui sert à imaginer tous les autres. C'est de cette cour qu'elle a pu nouer des

(1) Les observations ne révèlent pas de retards de développement. Ils marchent, en particulier, tout à fait normalement.

liens avec les femmes du « quartier des nourrices » et en découvrir l'existence. Elle commençait alors sa détention préventive en division banale, avec toutes les autres.

C'était tout juste après son accouchement en banlieue parisienne. Julien, à peine cinq mois, était resté chez sa grand-mère maternelle avec une de ses sœurs âgée de quatre ans, l'autre, cinq ans, étant gardée par les grands-parents paternels. Alors, à l'idée de pouvoir récupérer son fils dans un cadre relativement convenable, Caroline exulte, écrit au directeur. Et c'est le coup de chance. Une place est libre. Pour Caroline et Julien, on fait une exception. D'habitude, les mères du « quartier des nourrices » sont d'abord, et seulement, celles qui, incarcérées au moment de leur grossesse, ont accouché pendant leur détention.

Le tête-à-tête peut durer dix-huit mois

D'un coup — début mai — elle a retrouvé la douceur chaude de son fils joufflu, et un peu de confort : une cellule pour elle et lui (au lieu de la partager avec deux autres adultes), une douche quotidienne (au lieu d'une tous les quinze jours) et la possibilité d'aller et venir dans le couloir où se balancent des mobiles, de se déplacer d'une cellule à l'autre en passant par la salle de télévision (ouverte un jour sur deux l'après-midi mais interdite le soir). La salle de jeu des enfants, la cuisine et la petite cour verdoyante spéciale mamans, qui leur fait dédaigner la grande où elles auraient le droit de pousser les landaus une heure par jour. Ces jeunes femmes goûtent leurs quelques privilèges temporaires. A dix-huit mois, en effet, les enfants quittent la prison tandis que

les mères peuvent y passer encore des mois ou des années (voir encadré).

Caroline, elle, a fait ses comptes : si son affaire passe en correctionnelle, et non pas aux assises, elle espère quitter bientôt Fleury-Mérogis, en libération conditionnelle (2). Tout dépend de l'évolution du dossier : un vol dans lequel elle est impliquée pour recevoir son mari, également complice, est incarcéré au quartier des hommes, dans des bâtiments voisins.

Des dessins, naïfs et tendres, ornent le mur de Caroline, avec des photos d'« avant ». Assise sur son lit, toute menue dans sa robe rouge, Caroline s'essuie les yeux et explique son histoire à sa façon. Simple, alors qu'elle souhaitait se tirer d'une situation matérielle difficile (des dépenses importantes et imprévues liées à la naissance d'un enfant), elle s'est retrouvée prise dans la spirale de la délinquance. Une vie de vingt-quatre ans bouleversée. « Plus jamais ça », dit-elle !

En attendant, les jours passent, mornes, toujours semblables. L'emploi du temps est réglé avec la précision d'un métronome : « Quand il fait beau, on donne un bain aux enfants dans la journée, raconte-t-elle. Autrement, c'est toujours pareil. 8 heures, petit déjeuner. 12 heures, repas. 12 h 45, retour en cellule (fermée jusqu'à 14 heures). 13 heures, courrier. 18 heures, fermeture des cellules à nouveau jusqu'au lendemain. Les petits ont du mal à tenir jusqu'à 8 h du matin sans rien manger parce qu'ils dînent très

(2) Un juge d'application des peines n'exige pas forcément de certificat de travail pour accorder une libération conditionnelle à une mère de famille. Son salaire, souvent, ne servirait qu'à payer la nourrice.

tôt ». Une solution : cantiner. C'est-à-dire acheter les produits en vente à l'intérieur de la prison : gâteaux secs, compote, chocolat par exemple. Les vêtements de Julien — qui grandit vite — c'est sa grand-mère qui les lui apporte les jours de parloir. « On a le droit de faire des photos alors j'envoie des portraits de Julien à ses sœurs. J'espère qu'il les reconnaîtra en sortant ».

Un petit sourire pâle ponctue les phrases de Caroline qui parle d'elle avec une grande simplicité : « Une lettre de mon mari tous les jours et ma mère au parloir, c'est tout ce que je demande. La journée passe tout de même vite. Quand on fête un anniversaire, ici on peut faire une tarte. Et Bernadette, la puéricultrice, fait tout ce qu'elle peut. Ça se sent, quand elle est en vacances ».

Bonne pâte, Julien a l'air heureux de pouvoir se frotter les dents sur la main de sa mère. Mais le bonheur quotidien n'est pas si simple en prison pour un bébé qui se développe en répondant aux sollicitations de son entourage.

Michèle prépare la sortie d'Adeline

A son arrivée à Fleury-Mérogis, Julien s'est offert une belle éruption de boutons et une crise d'anorexie. Aujourd'hui, il reste sensible au bruit de l'œilleton poussé la nuit par les surveillantes qui, parfois, inondent la cellule de lumière pour vérifier la présence de la prisonnière. Souvent, c'est la fièvre : 39, 40°. « J'attends le soir pour demander l'interne de service et ne pas me faire disputer pour mon inquiétude, avoue sa mère. Ils disent que ce n'est rien. On lui donne du valium, ça redescend. De toutes façons, faut bien les croire ».

Et les pères, que deviennent-ils dans cette histoire au cours interrompu ? Ils attendent, comme femmes et enfants. Il y a un mois et demi, Julien a pu voir le sien, grâce à Pascale, une assistante sociale, qui a conduit elle-même le bébé au parloir des hommes : du jamais vu jusqu'ici. Le petit et son père ont passé une heure et demie ensemble. De quoi garder le moral, pas de quoi se connaître. La visite se renouvellera tous les quatre mois. Mari et femme, eux, n'ont pas le droit de se rencontrer : dossier oblige (3).

L'arrivée d'une puéricultrice professionnelle, Bernadette, au « quartier des nourrices », en a considérablement « aéré » l'atmosphère, soulageant les mères, stimulant les enfants. Mais la tâche est lourde et Bernadette, comme l'appellent les détenues, elle-même enfermée toute la journée avec ces mères et leurs problèmes, souhaiterait pouvoir faire équipe avec une éducatrice de jeunes enfants. D'autant plus qu'à la rentrée, les religieuses qui s'occupaient de ces prisonnières très particulières depuis des années, vont passer le relais à des surveillantes. Petit à petit, la vie s'organise mieux pour aider les petits à passer ce cap difficile

(3) La règle veut que man et femme puissent se voir une fois par mois en parloir rapproché sauf sanction du magistrat, comme c'est le cas pour Caroline.

que l'on cherche à rendre constructif et non traumatisant. Comme si les connaissances acquises aujourd'hui sur le jeune enfant passaient, goutte à goutte, les barrières électroniques, les murs de béton et les blocages (structurels et financiers) de l'administration pénitentiaire.

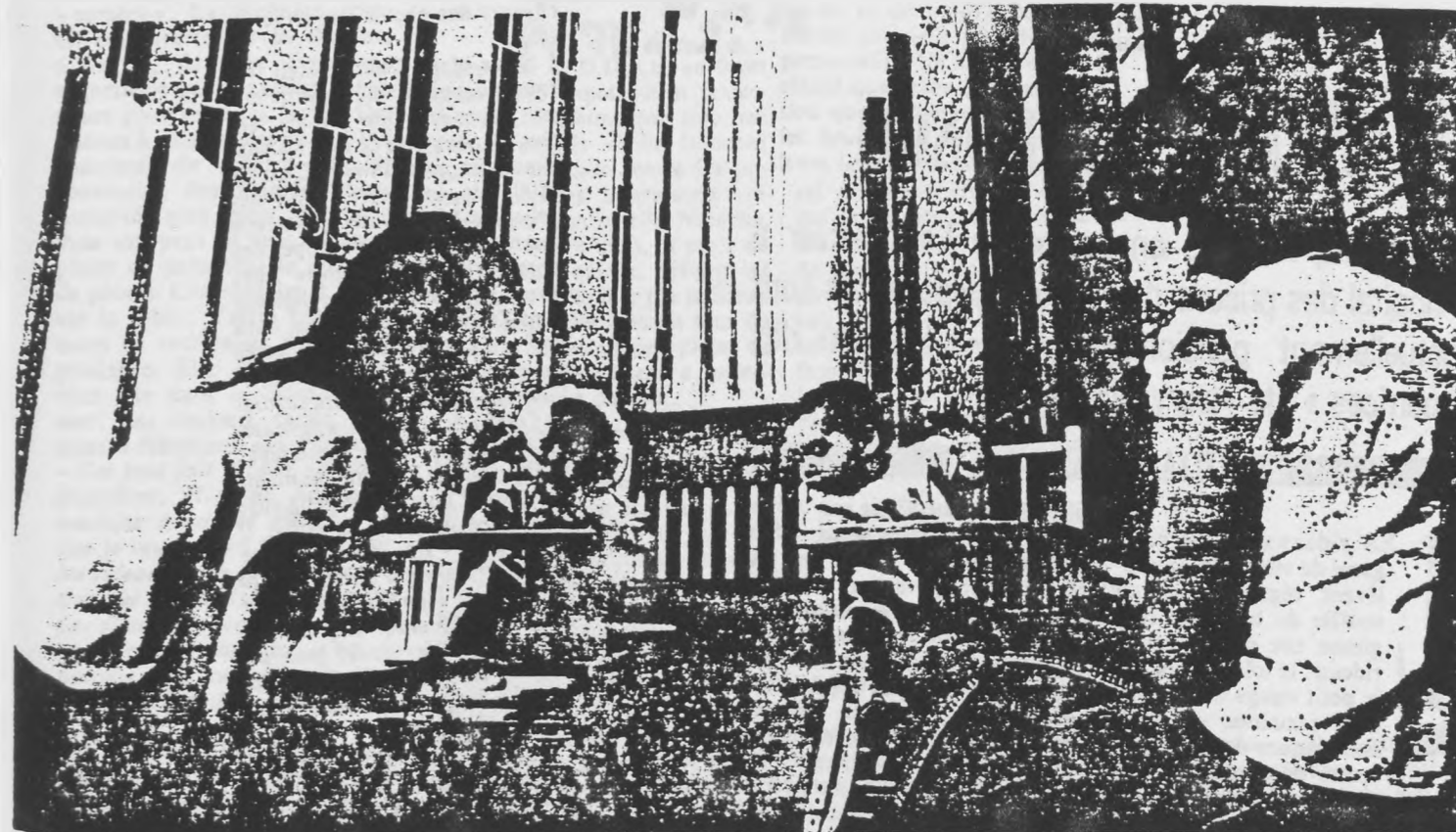
Une ergothérapeute vient durant l'été animer un atelier d'émaux sur cuivre et de marionnettes : autant de petits cadeaux que les mères peuvent envoyer à leurs autres enfants. « Enfance et musique », une association qui initie les enfants à la magie du son, passe chaque semaine quelques heures auprès d'eux. Chaque semaine aussi, la puéricultrice promène quelques enfants (impossible de prendre les onze à la fois !), histoire de leur montrer à quoi ressemble le



Dans le « quartier des nourrices », un peu de pelouse, un brin de causette.

ciel, ailleurs, et de voir bouger le monde. Tous les mois, depuis ce printemps, des « spécialistes » viennent débattre avec les mères de sujets inconnus — sur le plan théorique — pour elles jusqu'ici : l'alimentation de l'enfant, son sommeil, les étapes de son développement. Grand projet, pour dans... x mois : sortir les enfants à l'extérieur, en crèche ou halte-garderie. Il faut pour cela que la DDASS, la PMI et autres administrations concernées finissent de se concerter...

En attendant, le face-à-face mère-enfant se poursuit, rompu par les seuls moments où la puéricultrice garde les petits. Le temps, par exemple, d'une de ces séances de cinéma qui trompent parfois la grisaille des heures. Mais pas question pour les « nourrices » de participer aux ateliers de travail permettant de gagner un peu d'argent. Il est vrai que les places sont limitées : une centaine pour trois ou quatre fois plus de



Non, on ne souffle pas dans la cuiller ! Fleury-Mérogis est la seule prison qui dispose d'un quartier réservé aux prisonnières avec bébé.

femmes. Caroline, elle, ne s'en plaint pas. Elle ne souhaite pas « lâcher » Julien.

Sa voisine, Michèle, par contre, cherche à aménager l'avenir de sa fille Adeline (neuf mois) en dehors d'elle. Il est vrai qu'elle connaît sa peine : six ans de « repos forcé » comme elle dit en s'efforçant de rire. Si Adeline manifeste un malaise quelconque, elle s'en séparera avant le terme légal. En pré-

parant la sortie de la petite, par des séparations progressives, de plus en plus longues.

Michèle est entrée en prison sans même savoir qu'elle était enceinte (situation fréquente). De l'accouchement — le premier — à l'hôtel Dieu, salle Cuzco, le quartier réservé aux prisonniers, elle garde un sombre souvenir : du sang sur les murs, des « flics » derrière la porte de verre transparent, sa fille

« confisquée » par les infirmières, laissée près d'elle trois heures par jour seulement. Et pas une visite ! Le permis de visite est parvenu à sa mère alors qu'elle avait elle-même déjà regagné Fresnes.

Personne n'a pu jusqu'alors évaluer l'impact du séjour de ces enfants derrière les barreaux. Une fois libérés, mère et enfant (confié à un membre de la famille ou à la DASS si la mère est seule et condamnée à une peine dépassant le terme des dix-huit mois autorisés) mènent évidemment une autre existence. Aucun psychosociologue ne s'est encore avisé de les rechercher. Mais les choses étant ce qu'elles sont, le bilan est plutôt positif : mieux vaut un tête-à-tête souvent troublé par les aléas d'une instruction lente ou les rebondissements d'un dossier, qu'une rupture brutale et un transfert automatique de l'enfant à la DDASS. Même les mères condamnées pour infanticide ou mauvais traitements à enfants se sont jusqu'ici conduites sans problème apparent. On se souvient d'un seul cas malheureux à Fleury-Mérogis d'un premier enfant, une jeune femme, maltraitée par son propre père puis son mari, avait commencé à s'automutilier pour éviter de faire mal à son nouveau bébé. Avec son accord, celui-ci a été confié à une nourrice.

Dans la petite cour, le soleil continue de chauffer doucement. Des mères bavardent tandis que deux jeunes femmes noires, sénégalaise et malienne, restent à l'écart, comme souvent.

Marie-Christine JEANNIOT

AVANT 1946, BÉBÉ POUVAIT RESTER JUSQU'À 4 ANS.

Les femmes en prison sont peu nombreuses : sur 44 654 détenus au 1^{er} avril 1985, on en comptait 1563 (1065 prévenues et 498 condamnées) dont 24 % d'étrangères. Les femmes-mères le sont encore moins... Les dernières statistiques datent de 1984 : au 1^{er} février de l'année passée, il y avait 21 mères en prison avec 21 enfants. 50 % étaient concentrées à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, les autres réparties à Lyon Montluc (3 mères, 3 enfants) à Metz, Nîmes, Toulouse (1 mère, 1 enfant dans chaque prison). En 1981, 68 enfants sont restés aux côtés de leur mère dans un établissement pénitentiaire. Actuellement la progression du nombre d'étrangères dans les prisons, moins averties des méthodes contraceptives que les Françaises, risque de poser un problème d'aménagement. Fleury est, en effet, le seul établissement à disposer d'un quartier spécialement réservé aux mères avec leur bébé et ne possède que onze cellules.

Dans les petites maisons d'arrêt, le personnel médical ne consacre que quelques vacations à la femme ou aux femmes enceintes qui ne bénéficient donc pas d'un suivi équivalent à celui de Fleury. Les caractéristiques des mères détenues avec leur enfant ne diffèrent pas de celles des autres femmes incarcérées : elles sont jeunes (45 % de moins de 25 ans), en général condamnées pour infraction aux biens ou trafic de drogue, en majorité prévenues ou condamnées pour une peine inférieure ou égale à un an.

Pourquoi mères et enfants ne peuvent-ils passer ensemble que dix-huit mois ? Ce terme, fixé après guerre, a été considéré par des psychologues et divers spécialistes comme seuil limite pour que l'enfant n'emporte pas avec lui de souvenir traumatisant. Avant 1946, les enfants restaient avec leur mère jusqu'à l'âge de quatre ans. Ils étaient, par exemple, 40 au 1^{er} février 1946 à la prison centrale de Rennes.

M.-C.J.

Bébés en prison

Vingt-cinq femmes ont accouché l'an dernier à l'hôpital des prisons de Fresnes. Sept autres sont actuellement pensionnaires au « quartier des nourrices » de Fleury-Mérogis.

LILIANE DELWASSE

LES rideaux du berceau garni de vichy bleu se soulèvent régulièrement au souffle du bébé. La religieuse tire doucement le rideau : le soleil tombe sur le petit visage de Jérôme, trois semaines. Au mur, des plaques de liège couvertes de photos, un matou tigré sur un poster. Tout est calme dans la maternité ce matin. Seule la lourde porte de fer aux multiples serrures, percée d'un guichet grillagé, et les barreaux aux fenêtres indiquent la singularité du lieu : l'étage des femmes de l'hôpital des prisons de Fresnes.

Vingt-cinq femmes sont passées par cette maternité l'an dernier. Sur quarante mille détenus en France en octobre 1980, mille femmes ; sur deux mille hospitalisés à Fresnes, cent soixante et onze femmes. Incarcérées enceintes de la France entière, elles sont dirigées à sept mois à la maternité de Fresnes où elles sont suivies par le gynécologue de l'hôpital. Jusqu'en 1979, elles accouchaient sur place. Depuis, les normes de sécurité hospitalières sont devenues plus strictes et, faute d'une couveuse qui ne sera livrée que fin 1981, elles sont amenées en ambulance dès les premières douleurs à l'Hôtel-Dieu, où, au sixième étage, une salle leur est réservée. Si tout va bien le lendemain, elles reviennent à Fresnes avec leur enfant jusqu'à leur retour de couches.

La maman de Jérôme, Josette, trente-deux ans, sort fièrement les photos de ses quatre grands : Didier, douze ans, Thierry, dix ans, Jean-François, quatre ans, Sylvie, deux ans. Mécanicienne en confection, elle est arrivée à Fresnes le 1^{er} décembre, au quatrième mois, parce qu'une surveillance gynécologique étroite

était nécessaire. C'est une prévenue en cours d'instruction. Ses enfants ont été placés par la D.D.A.S.S. (direction départementale de l'action sanitaire et sociale), les deux aînés dans un foyer, les deux petits en nourrice. Comme ce n'est pas trop loin, les grands peuvent aller voir les petits le mercredi : une chance rare. « C'est dur de jamais les voir, mais je veux pas qu'ils viennent parce que tant qu'on n'est pas jugé le parloir est pas libre, on se voit derrière une vitre. Alors ça, je veux pas. »

Tant qu'elle était enceinte, elle avait le moral, Josette, mais depuis que Jérôme est là, ça ne va plus du tout. « Encore quand il pleut, c'est mieux mais aujourd'hui il fait soleil, l'idée d'élever mon bébé en prison, c'est affreux. » A 13 heures, quand il fait beau, les mamans montent sur la terrasse promener les bébés pour qu'ils ne soient pas mélangés à la promenade des autres détenus.

Baptême

Entre les biberons, la promenade, le bain du bébé, le tricot, la télévision mardi et jeudi après-midi et le film du dimanche à 18 heures, le temps passe finalement assez vite. Heureusement il y a les « copines » : « On se montre des points de tricot, on s'aide à monter les manches ». En ce moment, il n'y a pas d'autre bébé que Jérôme, deux jeunes femmes sont au huitième mois, et la meilleure amie de Josette, Jeanne, est partie hier accoucher. C'est la marraine de Jérôme, c'est que, la semaine dernière, il y avait fête : on a baptisé Jérôme. Le directeur de la prison a donné l'autorisa-

tion d'acheter un film pour envoyer des photos aux frères et sœurs.

Sœur Marie-Clotilde était très émue : depuis dix-huit ans qu'elle est infirmière des prisons, ses plus grandes joies ce sont les baptêmes des nouveau-nés. C'est en 1800 que son ordre, celui des sœurs de Marie-Josèphe, a reçu comme mission de s'occuper des prisonniers. Huit d'entre elles vivent en communauté religieuse dans l'enceinte de Fresnes, dans une maisonnette fleurie coincée entre le quartier des hommes et l'hôpital. Elles s'occupent surtout de l'étage des femmes, soigneusement fermé à clé de l'intérieur : le directeur de l'hôpital lui-même doit sonner pour que la religieuse de service lui ouvre la porte. Il explique : « En maternité, ce sont les sœurs qui établissent la discipline, bien différente de celle des hommes. Là, les cellules sont fermées, pas de détenus en balade dans les couloirs ou bien se rendant d'une chambre à l'autre. »

Josette voit son temps à Fresnes toucher à sa fin : Jérôme ayant un mois la semaine prochaine, elle sera transférée au quartier des nourrices de Fleury-Mérogis. Elle est angoissée et redoute de quitter Sœur Marie-Clotilde qu'elle trouve si gentille. A Fleury-Mérogis, la maison d'arrêt des femmes héberge actuellement trois cent soixante-dix femmes prévenues ou condamnées à des peines inférieures à un an et un jour. Les condamnées à des peines de longue durée sont internées dans les centrales.

« Des vraies dames »

L'aile la plus ensoleillée de la maison d'arrêt des femmes est réservée aux mamans incarcérées qui y élèvent leurs bébés jusqu'à dix-huit mois. Couloir jaune d'or, chambres (le terme de « cellule » paraît déplacé ici) roses ou bleues donnant en rez-de-jardin sur une épaisse pelouse, salle de jeux des petits, salle de soins, salle de télévision... Près de la porte du jardin, landaus et poussettes sont sagement rangés pour la promenade. On a du mal à se croire en prison dans ce couloir où les portes largement ouvertes donnent l'impression d'une liberté... Mais au bout du couloir du quartier des nourrices la grosse grille rappelle à la réalité.

Sept pensionnaires actuellement dans ce quartier que M^{me} Pauco, directrice de la prison des femmes, appelle volontiers « pouponnière » ou même « nursery ». La première porte est entrouverte sur la chambre d'Yvette, décorée avec une coquetterie que beaucoup d'intérieurs pourraient lui envier. Des rideaux à volants, des abat-jour à pompons, du crochet sur les couvre-lits, des plantes vertes. Ludovic, cinq mois, gazouille dans son petit lit sous l'étagère pleine de peluches, de poupées, de photos. Une machine à écrire sur la table : Yvette prend des cours de secrétariat par correspondance. Elle a neuf enfants chez elle dans le Nord, et un mari pas toujours facile. Elle montre fièrement son intérieur : « J'ai tout fait propre, la Sœur Blandine, elle me donne la machine à coudre quand c'est que je veux, alors j'ai tout fait, les rideaux, mes robes, les cousins sur les chaises, je manque pas d'ouvrage, mon bébé va bien, ce qu'on est bien ici, c'est le paradis, les surveillantes sont rudement gentilles, jamais elles

nous battent. Elles nous appellent madame et disent « vous » comme si on était des vraies dames. » Un silence, puis Yvette avoue : « Je dois être jugée à la fin du mois en appel : j'ose pas le dire à l'avocat, mais j'aimerais bien que l'appel soit rejeté. Je suis bien ici, on nous apporte le manger, y en a plein et c'est bon, j peux câliner mon dernier, qu'à la maison j'ai jamais pu prendre le temps de bercer mes bébés, on peut coudre, regarder la télé l'après-midi, c'est moins la prison que chez moi où il faut que je trime à l'usine et en plus à la maison. » Elle profite si bien ici de Ludovic que les autres enfants lui semblent un peu lointains, comme irréels.

Claire, elle, est moins enthousiaste ; elle ne se plaint pas du régime, mais elle aimerait bien que l'appel qu'elle a fait pour que ses deux ans soient réduits de moitié soit accepté. Parce que Angélique, trois mois, ne connaît pas son père, elle aimerait au moins être transférée à Rouen, où le jeune cuisinier qui trouvait que l'argent était plus facile à gagner en falsifiant chèques et cartes d'identité qu'en tournant ses saucés, purge ses quatre ans, elle, qui a son bac G et une formation de comptable, méprise un peu la compagnie des autres. Mireille la prostituée complice d'escroquerie, Annette la petite Marocaine de vingt et un ans qui vendait du chanvre indien et de la cocaïne pour nourrir Katia, sa fille de treize mois, dont elle se demande sans angoisse qui est le père, ses trois frères et sœurs

pièces par la D.D.A.S. en foyer et sa mère impotente et toxicomane. Elle n'aime pas trop non plus Laura, la vieille Italienne qui râle toujours contre les prisons françaises. Laura serre nerveusement contre elle Natacha, un bébé de six mois, et parle de ses grands (quinze, dix-sept et vingt ans). Elle jure par la Santa Madona qu'elle ignorait tout du contenu de cette valise pleine de drogue que la douane a malencontreusement ouverte.

Un bébé souriant arpente à quatre pattes sans se laisser le couloir aller et retour. Une petite fille noire écrase son nez contre la vitre de la salle de jeux : sa maman martiniquaise se sent rejetée par les autres et ne se mêle pas volontiers au groupe qui occupe la salle de télévision. Sœur Blandine déplore leur mauvaise entente : « Il n'y a aucune solidarité entre elles. Elles ne s'aiment pas, se font les pires méchancetés, se volent, se dénoncent. Racisme, xénophobie, tout s'exaspère dans ce monde clos où la vie collective exacerbe les mauvais instincts et où l'instabilité de leur situation aiguise l'agressivité. »

Osmose

Depuis 1979 une disposition permet aux mamans de garder dans certains cas les enfants jusqu'à trois ans. Une commission composée d'un psychiatre, d'un pédiatre, d'un psychologue, d'une assistante sociale ainsi que d'un responsable d'établissement pénitentiaire et présidée par un magistrat du bureau de l'individualisation des peines examine la requête de la mère, émet un avis et le soumet au garde des sceaux, qui décide en dernier ressort. En deux ans trois cas ont été favorablement jugés : à chaque fois la maman allait être libérée dans peu de temps et les juges ont voulu éviter au une séparation destinée à être de courte durée ne traumatise l'enfant inutilement et ne rompe une relation avec sa mère souvent déjà fragile. Mais en règle générale, les psychiatres

laissent les enfants en prison après dix-huit mois. Si le tout-petit a essentiellement besoin de sa mère durant les premiers mois, disent-ils en substance, à partir d'un an, un an et demi, il a besoin du monde extérieur pour forger sa personnalité. On ne s'intègre à la réalité que grâce à la mémorisation qui permet de reconnaître les bruits, les odeurs, les couleurs, les formes. L'univers carcé-

ral est singulièrement pauvre : pas de rue, pas de voiture, pas de bruit surtout, pas d'animaux, pas de fleurs, pas de téléphone. Le pire, peut-être, c'est l'absence de tout visage d'homme. Ces enfants vivent dans un univers de femmes, avec essentiellement leur mère, les surveillantes, et le pédiatre qui passe au moins une fois par mois, et bien sûr, sur demande, au moindre problème.

La sage-femme attachée à la pouponnière met aussi en garde contre le mouvement spontané qui pousse à s'indigner d'une séparation mère-enfant. « Bien sûr, ils sont bien avec leur mère, mais il se crée une osmose mère-enfant étouffante pour le bébé, il ne vit pas sa propre vie mais celle de sa mère, beaucoup plus que dans la vie normale. Tenez, avant-hier, un bébé a fait sans raison apparente 39°C de fièvre ; le pédiatre n'a détecté aucun symptôme. Eh bien, la maman allait être jugée le lendemain, elle était énervée, peut-être fiévreuse, et le bébé, qui ressent très fort l'anxiété maternelle, a eu une poussée de fièvre. » C'est que mère et enfant sont enfermés dans leur chambre de 5 heures du soir à 7 heures du matin, et de



de angosses dues à la phobie carcémidi à 2 heures pendant la sieste. Le reste du temps les détenues ont leur petit dans les bras ou sur le genou dans le jardin, la salle de jeux ou devant la télévision. N'ayant rien à faire toute la journée que de s'occuper de lui, autre activité, elles déversent leurs problèmes affectifs ou psychologiques sur ce qu'elles ont tendance à considérer comme un morceau d'elles-mêmes dans le meilleur cas, un jouet dans le pire. Par ailleurs, Sœur Blandine raconte : « Certaines sont des hystériques : tant qu'elles sont incarcérées, elles idolâtraient leur enfant, le dorlotent, le cajolent, l'embrassent à tout moment, on croit que ce sont des mères extraordinaires. Quand elles sont libérées, on apprend qu'elles l'ont abandonné à l'Aide sociale à l'enfance... Allez y comprendre quelque chose ! » C'est que ces femmes, dont la plupart sont des marginales, des rejetées, des exclues de la société, parfois des caractérielles, ont d'autant plus de mal à établir une relation normale mère-enfant qu'elles sont incapables de se

situer elles-mêmes ; que cette naissance, rarement souhaitée, est souvent le fruit du viol, de l'inceste, au mieux du hasard ; qu'elles ne connaissent pas le père, qu'elles sont rarement mariées, généralement sans le sou, sans famille, lourdes de souvenirs d'enfance dignes d'Emile Zola ou des *Misérables*.

La directrice de la prison des femmes explique que les femmes jusqu'à menacer de s'écrouler, ne sont les seuls traumatismes que subissent les détenues. La physiologie des femmes en est profondément perturbée : une femme sur deux n'a plus ses règles en prison, et, chez les mamans, leurs problèmes affectifs ou psychologiques se tarit toujours très vite. Ainsi le destin des mères marque-t-il tragiquement, dès les premiers jours, celui des enfants.

CONDITION PENITENTIAIRE

naître en prison

Quel formidable moyen de pression, pour l'administration pénitentiaire, que le châtiement d'une mère dans sa maternité.

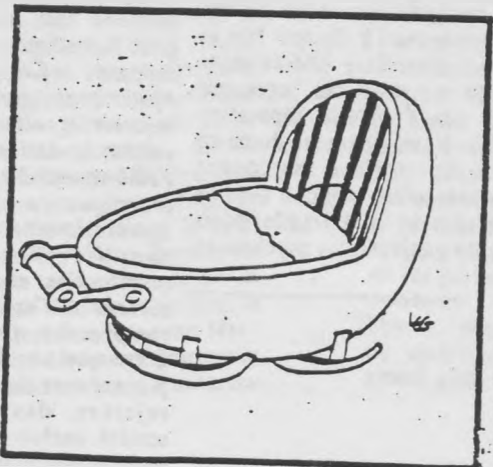
NOUS avons la joie de vous annoncer la naissance de Denis, le 17 février 1977, à l'hôpital de la prison de Fresnes. Denis est un bébé-prisonnier. Né coupable, il a été condamné à une peine de détention indéterminée, mais qui pourra atteindre 18 mois, avant même d'être sorti du ventre de sa mère, Evelyne Barge, détenue préventivement depuis le mois de juin, inculpée sans aucune preuve de participation à deux attentats par explosif à Paris.

Comme Evelyne Barge, une dizaine de prisonnières accouchent chaque année à Fresnes où elles sont transférées au septième mois de leur grossesse. Elles y attendent leur accouchement dans des chambres de quatre à six personnes, en bénéficiant d'une liberté très relative. Les portes des chambres sont ouvertes, les prisonnières ont le droit d'aller et venir dans le service, de se réunir dans la salle de récréation avec télévision, de mener une semblant de vie sociale.

On leur accorde chaque jour le privilège d'une promenade de deux à trois heures sur ce que les religieuses qui gouvernent ces lieux nomment pompeusement « la terrasse ». Une terrasse, ça vous a un air de luxe qui évoque le bain de soleil, les chaises longues, le bavardage décontracté. En réalité, la «terrasse» de Fresnes est un toit plat et totalement nu, une cage à fauves entourée d'un grillage de deux mètres de haut. Pas une chaise, pas même un banc ou un tabouret, car en prison tous les sièges sont sans dossier, sans doute pour éviter le laissez-aller dans un confort extravagant. Pas d'ombre non plus, ni d'abri. Il faut rester debout, sous un soleil brûlant en été, exposée au vent glacé en hiver. Rares sont donc les femmes qui profitent de la promenade sur la terrasse. Elles préféreraient rester enfermées à tricoter dans la salle de récréation.

l'ultime humiliation

Quand la grossesse touche à sa fin, la prisonnière est transférée dans une chambre individuelle, proche de la salle de travail. Elle n'a plus qu'à attendre, seule avec ses pensées. Cette grossesse, souvent, elle ne l'a pas voulue et, dans tous les cas, accoucher en prison est ressenti comme l'ultime humiliation. Si l'accouchement survient pendant la



journée, un médecin se charge d'assister l'accouchée. La nuit, c'est sœur Blandine - Blanblan pour les intimes et les détenues ; elle exerce depuis trente ans les fonctions de sage-femme à Fresnes. Tous les bébés-prisonniers sont passés entre ses mains et elle est très jalouse de sa spécialité qu'elle exerce avec une autorité sans partage. La maternité est son fief. Elle refuse toute intrusion venue de l'extérieur et consent difficilement à ce qu'on vienne visiter les nouveaux-nés, qui sont presque sa propriété.

Maîtresse absolue, c'est elle qui décide de l'allaitement du bébé. Si elle juge que la mère est « une bonne mère », on lui accordera le privilège de nourrir son enfant au sein.

au « quartier des nourrices »

Dès sa naissance, le bébé intervient comme élément essentiel dans le système de répression-récompense qui régit le système pénitentiaire des femmes. Différent de celui des hommes. On exige des prisonnières des qualités spécifiques sur lesquelles on juge leur conduite : ordre, propreté, silence. Pour les mères, s'ajoute à ces éléments d'appréciation la façon dont elles s'occupent de leur enfant. Ou plus exactement, est jugée « bonne mère » celle qui sait se taire, se soumettre, celle qui ne revendique jamais. Elle sera récompensée à travers son enfant. La prisonnière révoltée, au contraire, sera punie à travers lui. L'enfant est réprimé pour la « mauvaise conduite » de sa mère. Formidable moyen de pression que le châtiement d'une femme dans sa maternité !

Quand Evelyne Barge sera relevée de ses couches, elle prendra place avec Denis dans une voiture cellulaire qui les conduira à une centaine de mètres de l'hôpital, au « quartier des nourrices ». Une trentaine de femmes y vivent avec

leurs enfants. Dans sa grande bonté, justice permet aux mères détenues garder leurs enfants pendant 18 mois. La première chose que Denis verra monde, c'est une cellule de prison. Sa fenêtre, il est vrai, mais dont la fenêtre est placée si haut qu'on ne peut regarder à travers. Elle ne peut apercevoir qu'un carré de ciel. Le soir, la gardienne viendra verrouiller la porte pour la nuit et Denis se jettera peut-être contre la paroi en hurlant comme le faisait Stéphanie, la fille de Catherine Leguay qui a passé les premiers mois de sa vie à Fresnes.

l'enfant puni

Au quartier des nourrices, c'en est fini du régime de faveur relative de l'hôpital. La mère et l'enfant ne bougent de leur cellule que pour la promenade quotidienne dans la cour. Ils y prennent même leur repas, distribué par chariot. Chacun des six biberons quotidiens est remis chaud à la mère. Si bébé a bon appétit et avale le lait tout de suite, tant mieux pour lui. S'il s'attarde un peu tant pis : il boira froid.

A moins que sa mère ne soit une bonne prisonnière bien notée, car alors elle aura droit à l'usage d'un chauffe-biberon. Il existe en effet au quartier des nourrices un « vestiaire des sœurs abondamment fourni en chauffe-

biberons, vêtements, jouets, baby-rele provenant de dons pour les enfants. Tout le monde, ou presque, pourrait disposer d'un chauffe-biberon, mais le vestiaire est utilisé comme un moyen de pression supplémentaire sur les mères. Soyez sages, soumises, et votre enfant jouira de tout le confort possible. Rebellez-vous, c'est lui qui sera puni. C'est ainsi que Martine Willoquet, emprisonnée pour avoir aidé à l'évasion de son mari, réputée « dangereuse », qui a accouché à Fresnes il y a quelques mois, n'a jamais eu droit au chauffe-biberon.

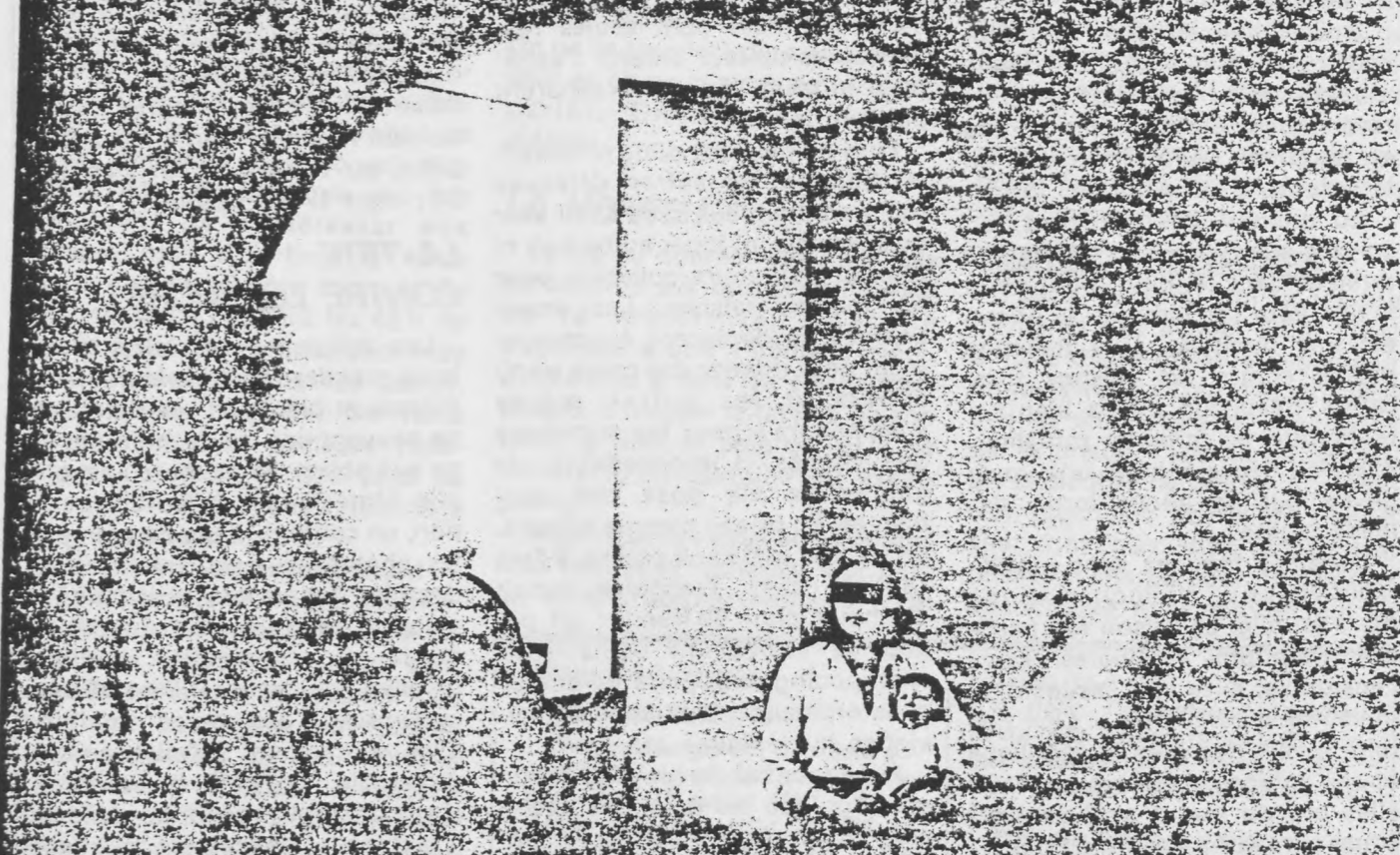
Pendant 18 mois, si Evelyne Barge n'est pas libérée avant, Denis vivra avec sa mère une relation exclusive. Sur elle se fixera toute son affectivité, tandis que sa mère reportera, bien sûr, toute son attention sur lui. Un jour, on rompra brutalement ce lien que les circonstances auront rendu particulièrement fort. Une assistante sociale viendra, prend Denis, l'arrachera aux bras de sa mère, les seuls qu'il ait jamais connus. Advienne que pourra. Si Evelyne a une famille dehors, peut-être acceptera-t-elle de charger de Denis. Sinon, comme dans la plupart des cas, ce sera l'Assistance publique, où l'on voit arriver de Fresnes des enfants profondément traumatisés par le choc de la séparation brutale, souvent définitivement détruits.

Evelyne Le Garrec

REPORTAGE

NÉS EN PRISON

À Fleury-Mérogis, neuf bébés nés en prison vivent avec leur mère incarcérée. Une tête à tête mère-enfant, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dont dix-sept en cellule.



À Fleury-Mérogis, il n'y a pas de barreaux aux fenêtres ni de cliers aux portes, les grilles « désignées » sont même peintes en jaune. Dans cette atmosphère immaculée, le glissement d'un pas, le déclaquement d'une porte qui s'ouvre, déchirent le silence. Soudain, au bout d'un couloir, on entend un bruit de mouvement, un peu de couloir, c'est le quartier des nourrices réservé aux détenues qui ont accouché en prison. Les enfants gazouillent, les femmes s'interpellent. Tout le monde paraît très bonne santé. Certaines détenues sont en pantalon, d'autres en jupes en chemisiers plus classiques. L'une, un petit folklorique, porte une longue jupe à fleurs. Quelques unes sont maigres, quelques autres sont grasses.

ferme, pleure en silence et nous jette un regard froid. Elles ne sont pas encore habituées à la présence de sœur Blandine, une des deux sœurs infirmières qui s'occupent des mères. Les « anciennes » sont plus coopératives. Elles nous laissent entrer dans leur intimité, photographier leur cellule. Certaines regardent à nos questions. Quelques unes se taisent, mais sans animosité, elles ont l'habitude.

DES VIES DIFFICILES

Dans l'ensemble, les détenues sont très jeunes, 25 ans environ, et plusieurs fois mères de famille. La plupart n'ont pas su ou pas pu élever elles-mêmes leurs enfants.

les quatre petits garçons de Francoise par exemple, sont placés à Nancy. Hilda, elle, est allemande. Elle a eu un bébé à 19 ans, mais l'a abandonné à la naissance. « On ne m'avait rien donné, je ne voyais pas ce que je pouvais apporter à un enfant ».

Fatima a eu trois enfants elle aussi, en la première à l'âge de 18 ans. Sa deuxième fille est venue trop vite. Elle est dans une pouponnière handicapée à vie parce qu'on l'a battue trop fort, un soir. « Ce n'est pas moi, c'est mon mari dit Fatima, pour se défendre ». Condamnée à 5 ans, elle a fait appel. Si ça n'aboutit pas, je ne sais pas ce que je fais, dit-elle en serrant contre son cœur le premier garçon de la famille. « On l'a tellement voulu, celui-là, mais accoucher en prison, c'est affreux ». D'habitude, on a de

fleurs, des cadeaux. Là rien que le silence. Mon mari n'a jamais embrassé son fils. »

Une autre détenue est au quartier des nourrices pour violence sur enfant. Son bébé est mort. Mais comme il est rare qu'une mère soit déchue de l'autorité parentale, elle vit avec son dernier-né en prison.

Trois détenues sont condamnées pour trafic de drogue. Gisèle a voulu tenter le « gros coup » : revendre un kilo d'héroïne à Paris et retourner vivre richement en Inde jusqu'à la fin de ses jours.

Au quartier des nourrices, on compte aussi quelques étrangères arrêtées dans le métro pour vol à la tire. Pour ces femmes, la prison est une habitude. Une italienne pestait contre les prisons françaises, beaucoup moins bien paraît-il que les prisons romaines. Elle était déçue comme une voyageuse qui se serait forgé des idées fausses.

Certaines femmes sont « multi-récidivistes », délinquantes de mère en fille. La prison fait partie des traditions familiales. Dans l'ensemble, elles sont issues d'un milieu dit « défavorisé ». Leur histoire révèle des drames familiaux et une enfance malheureuse. Mais elles ont du mal à analyser leur situation. Leur niveau d'études ne dépasse guère le certificat d'études.

DE LONGUES JOURNÉES D'ENNUI

On se lève tôt en prison. A 7 heures, tout le monde est réveillé depuis une bonne demi-heure, les mamans et leur bébé prennent leur petit déjeuner. Elles font ensuite un peu de ménage ou de raccommodage en attendant qu'on ouvre les portes de leur cellule, vers 9 h 30.

Les détenues qui le désirent se retrouvent alors pour raconter leur nuit, celle de leur bébé, discuter, tricoter. A tour de rôle, elles préparent les repas des enfants, confectionnent parfois un gâteau pour l'anniversaire d'un petit.

Les portes des cellules se referment à l'heure du déjeuner. Puis s'ouvrent à nouveau pour la pro-

menade d'une heure, l'après-midi. Ensuite, même programme que le matin : tricot, discussions, un film à la télé, quelquefois un peu de yoga. A 17 h 30, elles réintègrent leur cellule jusqu'au lendemain matin.

L'ENFANT-PROTHESE

Les nourrices sont seules responsables de leur enfant, c'est-à-dire qu'elles ne s'en séparent presque jamais.

Elles ne peuvent donc ni travailler comme les autres détenues (qui garderait leur bébé ?), ni aller au spectacle, ni jouer au basket, ni assister aux cours collectifs pour les mêmes raisons. Les enseignantes se déplacent éventuellement pour donner des cours particuliers et les autres mères « dépannent » pour les audiences des procès. L'impossibilité de gagner sa vie pose des problèmes. En prison comme ailleurs, on vit très mal sans argent. Il faut cantiner cher. Françoise venait d'acheter pour 50 francs : un paquet de lessive, une bouteille de shampoing, une paire de chaussons ordinaires, 2 paquets de serviettes hygiéniques...

Avoir leur bébé avec elles est un privilège que les détenues paient cher matériellement et psycholo-

giquement. Un projet de crèche qui allègerait un peu la relation mère-enfant a été étudié au ministère, mais sans résultat jusqu'à ce jour, malgré l'insistance des travailleurs sociaux et de la directrice Mme Pauco. Pour elle ce n'est pas si grave « après tout dit-elle, les femmes sont toutes obligées de choisir entre le travail et la maison »... A la différence près que les détenues ne choisissent pas ! Et l'alternative est caricaturée : elles doivent renoncer tout à fait à leur bébé, ou vivre avec lui 24 h sur 24 ; dont 17 en cellule.

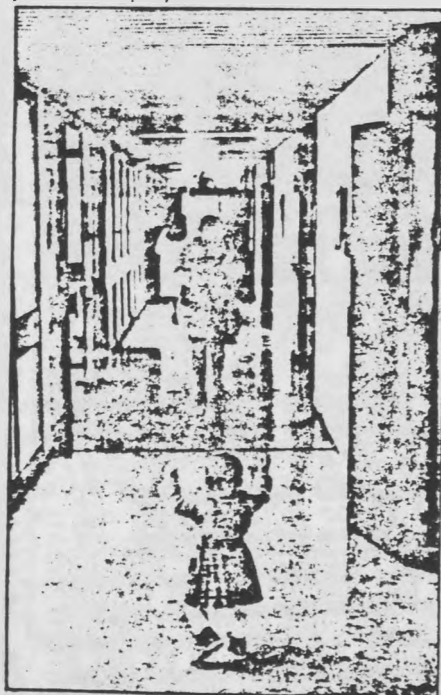
LA TÊTE CONTRE LES MURS

Les cellules sont claires avec leurs grandes fenêtres, leurs murs marron et bleu ciel. Les détenues ne peuvent pas les décorer « pour ne pas abîmer la peinture », explique Mme Pauco. A leur disposition, un cadre de liège où épinglez les photos de leurs enfants, des dessins, des cartes postales qui aident à se souvenir du passé et de la vie au dehors. Une vie qu'elles enjolivent : « Elles rêvent remarque l'assistance sociale. Elles s'imaginent qu'elles auront un studio, un petit boulot à la sortie, mais elles se font des idées. Il faut y aller doucement pour leur ramener les pieds sur terre ».

En attendant, elles sont à l'étroit dans leur cellule bourrée à craquer qui ne contient rien moins que deux lits, deux tables, une à langer, une pour écrire, les sanitaires (lavabo, bidet, wc), une étagère. Reste deux mètres carré au sol pour se mouvoir.

La directrice, le personnel, les détenues s'accordent à dire que les locaux sont inadaptés dès que les enfants ont plus de quelques mois. Vania, 13 mois, supporte très mal la prison : « Dès que la porte de la cellule se referme, elle tape de toutes ses forces contre la porte en criant, explique sa mère. Une fois, je l'ai trouvée la tête dans les WC et le soir, on lui donne des calmants, sinon, elle ne peut pas dormir... ».

La sous-directrice précise même que la petite Vania veut sortir avec les poubelles. La vraie nursery de



la prison, où les cellules sont plus spacieuses et plus nombreuses, est actuellement occupées par les religieuses ! En attendant que leur propre local ne soit construit, vers 1985 espère-t-on.

DES ENFANTS PRISONNIERS

Pour améliorer le confort des bébés, on pourrait aussi moquette le sol d'une des salles pour qu'ils puissent ramper et jouer par terre. Le lino est trop froid. « Ici dit Monique, on fait semblant de s'intéresser aux gosses, mais d'un bout à l'autre de la chaîne, on s'en fout ». « Au commissariat pendant les 48 h de garde à vue, les femmes enceintes sont traitées comme les autres, précise une nouvelle. On nous allonge sur une paille repugnante. Et il n'y a rien pour se laver. J'ai attrapé une infection à 15 jours d'accoucher ».

Les détenues accouchent à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes. Gardés un mois sous surveillance médicale, la mère et l'enfant sont ensuite transférés au quartier des nourrices. Les bébés sont fouillés plutôt deux fois qu'une. « On les déshabille à Fresnes, et encore une fois à Fleury » affirme une jeune femme. « On nous laisse les bébés pour la photo et la prise des empreintes, précise une autre. Même quand ils pleurent parce qu'ils ont faim et froid... »

Elles se plaignent aussi du bruit : « Il y a des rondes de nuit toutes les deux ou trois heures, poursuit-elle, on allume les lumières, ça réveille les enfants. Et les surveillantes laissent retomber les œilletons avec fracas ».

Fleury compte en ce moment de nombreuses élèves surveillantes. C'est peut-être une explication. « Et puis il y a des femmes plus ou moins douces » dit Mme Pauco. Ne pourrait-on installer des amortisseurs aux judas ? Pour éviter que la tranquillité des bébés ne soit tributaire de l'humeur des « matonnes ».

Autres critiques, la nourriture des enfants : « carottes-pommes de terre, pommes de terre-carottes, c'est toujours le même ré-

gime », disent les détenues. Les couches : un paquet par semaine seulement. Et l'on mettrait les petits sur le pot dès l'âge de cinq mois !

Dans l'ensemble, les détenues parlent beaucoup de leurs bébés, et très peu d'elles-mêmes : « C'est normal, explique une jeune femme. Ici on oublie qui on est. On ne se souvient plus que de son délit et ça on n'aime pas trop en parler. On est un numéro d'érou. »

LA HONTE !

La vie du quartier des nourrices est centrée sur une certaine idée de la maternité. Chacune s'applique à être « bonne » mère, c'est-à-dire à tenir sa cellule bien propre, à tricoter la layette de son bébé, à bien le soigner. Et à se montrer d'un dévouement exemplaire.

Elles espèrent ainsi être libérées plus vite. Elles rachètent leur délit en étant « surmaternelles ». Une

femme condamnée pour avoir laissé mourir de faim son aîné, gavait le second en prison...

Mais les détenues subissent aussi des pressions. Une mère qui fume une cigarette au lieu de s'occuper de son bébé, est moins bien considérée qu'une autre. Les religieuses remarquent les baisses de moral, l'agressivité ou l'indifférence de certaines : « C'est une paresseuse dit sœur Blandine en parlant d'une détenue, elle ne veut pas tricoter la layette de son bébé. Pourtant, je lui fournis la laine gratuitement ! »

QUELLES SOUPAPES ?

Toute femme qui s'occupe d'enfants sait à quel point il est difficile d'être patiente à longueur de journée. Ça l'est d'autant plus que les détenues sont angoissées par la prison, l'attente du verdict, les audiences de procès, et même leur prochaine libération. Certes, elle sont très bien encadrées, prises en charge pour ne pas dire infantilisées, mais comme tout un

Fleury-Mérogis : vue d'ensemble.

Fleury-Mérogis est un vaste ensemble carcéral. La prison comprenait le 1^{er} juillet 1981 environ 3.000 hommes pour 37.000 au total et 320 femmes sur 1.300 environ, soit le quart de la population pénale féminine. La Maison d'arrêt des femmes (ou MAF) regroupe toutes les femmes arrêtées dans Paris et sa région (à l'exception de Versailles). Une fois jugées, les détenues restent à Fleury si elles sont condamnées à moins d'un an et un jour de prison. Sinon, elles sont transférées à la prison centrale de Rennes.

Les femmes de Fleury-Mérogis

Qui sont les femmes de Fleury ? L'étude la plus récente a été réalisée par M. Chemithe sur 16 mois (de janvier 75 à avril 76).

Le profil qui s'en dégage reste vrai dans ses grandes lignes.

Les détenues de Fleury sont jeunes (45 % ont moins de 25 ans) mais plus d'une sur deux est mère de famille. Dans 22 % des cas, elles ont trois enfants ou plus.

En général, elles sont condamnées pour infraction contre les biens : vol à la tire (27,4 %) en particulier les plus jeunes (soit 44,6 % chez les 18-21 ans) et escro-

queries (15,6 %).

A noter l'importance grandissante des toxicomanes : 81 sur 320 détenues le 21 octobre 1981, soit le quart des détenues de Fleury.

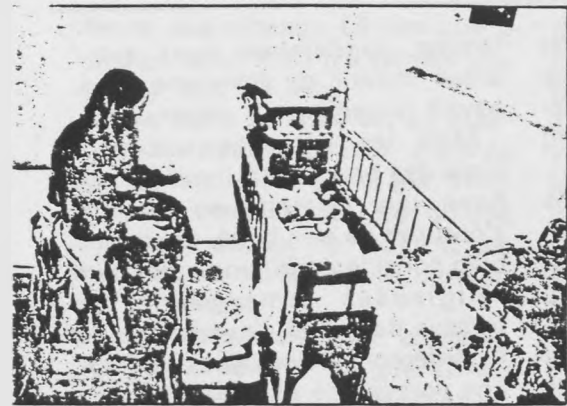
Près des 3/4 sont des primaires, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur première condamnation.

La grande majorité est condamnée à une peine inférieure ou égale à un an (74 % à peu près) pour 50 % de l'ensemble de la population pénale.

Elles ont en général un niveau scolaire assez bas : en 76, 11,4 % étaient illettrées, 67 % avaient reçu une instruction primaire, 8 % une instruction secondaire et 1,7 % un enseignement supérieur. Les autres, un enseignement technique.

70 % d'entre elles n'avaient aucune formation professionnelle. 16,9 % des femmes incarcérées sont des prostituées, 31,64 % sont sans profession. Les autres employées de maison (9,3 %), de commerce (8,5 %), de bureau (6,75 %), petit commerçant (8 %), chômeuses (5,5 %).

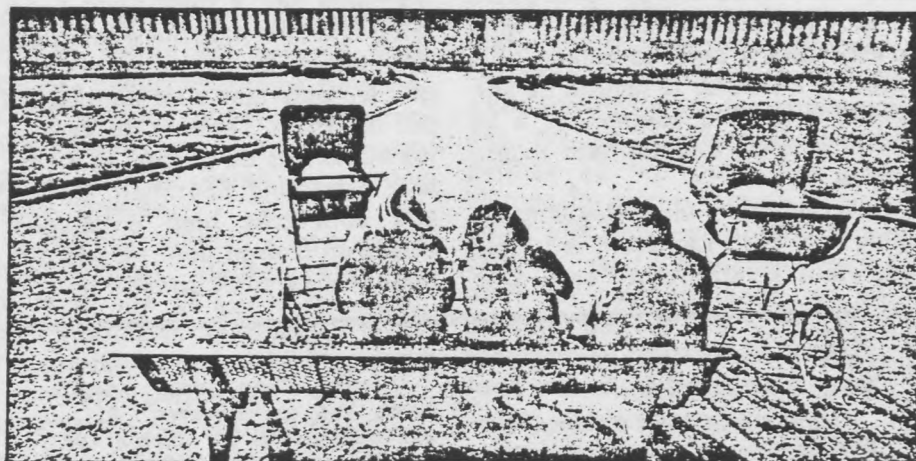
On compte aussi une forte proportion d'étrangères, soit 29,2 % (pour 16 % de l'ensemble de la population pénale). Cette proportion s'accroît. Fleury compterait actuellement 37 % d'étrangères surtout yougoslaves et maghrébines.



Des mères, des bébés. Quelques mètres carrés autour de soi. Des déserts de solitude dans la tête. Au risque de s'y perdre.



« Il faut l'aimer cet innocent », répètent-elles.



chacun, elles ont en elles une bonne dose d'agressivité.

« C'est le quartier où il y a le plus de disputes, explique Françoise Andrès. Il y a des clans et certaines femmes sont mises en quarantaine. »

Qui aide mère et enfant à vivre ensemble ? Peut-on mettre sur le même plan une détenue incarcérée pour vol ou recel, (c'est-à-dire attaque aux biens) et une femme qui a tué son enfant et dont le cas relève sans doute de la psychiatrie ? Il y a bien sœur Amélie, la psychologue de la MAF⁽¹⁾ et le psychiatre, mais ils passent de loin en loin au quartier des nourrices. L'assistante sociale est débordée : elle s'occupe seule de 320 détenues qui sont en majorité des « cas sociaux ».

Les quatre éducatrices l'épaulent, mais elles n'ont pas le temps de s'intéresser particulièrement

(1) MAF : maison d'arrêt des femmes.

aux nourrices. Reste Mme Huart, la sage-femme qui est un peu la « femme-à-tout-faire » de Fleury. Elle donne des cours d'accouchement sans douleur, de contraception, d'éducation sexuelle. Elle suit les femmes enceintes et les jeunes accouchées. Et fait en plus « de la psychologie », car elle est conseillère conjugale. En général, les psychologues suivent eux-mêmes une thérapie avant de mener des entretiens, ce n'est pas le cas de Madame Huart : « Qu'est-ce que je vais aller me remettre en question, je me trouve très bien comme je suis... » dit-elle.

ON N'EST PAS LOUIS D'OR !

Parce que cette belle femme de 50 ans, est positive et tonique, elle peut sans doute aider. Avec elle en tout cas, certaines détenues osent se confier. « On n'est pas

louis d'or, dit Madame Huart, mais j'aime la lutte et j'adore les enfants. Quand il y a un problème avec une détenue, je pense en moi-même : « Toi ma petite, tu finiras par l'aimer ton gosse. Et on n'y arrive pas toujours, mais on essaie... »

Elle raconte l'histoire d'une femme qui avait tué son enfant. Hantée par l'image de son bébé mort, elle ne pouvait s'occuper de son nouveau-né. Elle restait prostrée à côté de lui et les autres détenues disaient qu'elle ne l'aimait pas. Madame Huart intervenait : « Mais si vous l'aimez ce petit, mais il vous fait peur... » Elle acquiesçait : « Oh oui, j'ai toujours l'impression qu'il me fixe... » Et puis un jour, Madame Huart est entrée dans sa cellule. Nadine tenait son enfant dans ses bras : « Ca y est » dit-elle triomphante. « Ca y est quoi ? » — « Il a eu 9 mois hier, c'est fini ! »

Son premier enfant était mort à cet âge. La date maudite venait d'échoir, elle ne tuerait plus.

Pour améliorer leurs relations, Madame Huart montre aux mères comment leur bébé réagit à leur voix, à leur sourire. Elle les amène à s'intéresser à lui en soulignant les nouveaux progrès, et cherche à les responsabiliser : « On n'interdit pas, dit Madame Huart, on les amène à trouver elles-mêmes ce qu'il faut faire pour leur bébé ». Ainsi, on leur dit que la promenade est un moyen d'évasion pour les petits. Certaines se forcent à sortir, même quand elles n'en n'ont pas envie. Pour la télé, Madame Huart et les religieuses montrent à quel point l'enfant ressent chacune de leurs émotions : il vaut mieux qu'elles

80 000 enfants de détenus

120.000 personnes passent par la prison chaque année. 40 % d'entre elles sont parents. 80.000 enfants souffrent donc de l'emprisonnement de leur père ou mère.

Quelle est la situation de ces enfants au moment de l'incarcération de leur mère ?

D'après les statistiques de Ph. Chemithe : 60 % environ sont recueillis par leur famille, 23 % vont à la DDASS, mais les 3/4 y était déjà avant l'incarcération de leur mère.

Les autres sont autonomes ou recueillis par des amis.

Quel est le sort des enfants qui vivent avec leur mère en prison ?

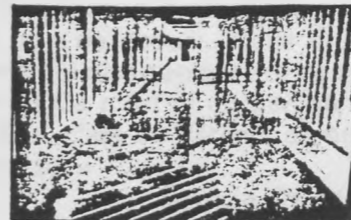
Du 1^{er} janvier 1975 au 1^{er} février 79 à Fresnes et à Fleury, 80 enfants ont vécu en prison.

Sur 72 qui avaient quitté la prison au 1^{er} janvier 79 :

— 10 ont été confiés aux services départementaux de l'action sanitaire et sociale.

— 54 sont sortis avec leur mère.

— 8 ont été remis à la famille.



« Ce n'est ni un garçon, ni une fille, c'est un détenu comme sa mère. »

ne l'aient pas dans les bras. Et en effet, pendant notre visite, les bébés n'ont pas vu le feuilleton de série B que regardaient leurs mères. On leur dit aussi à quel point il est important pour les petits de vivre au dehors. Peu à peu, on les amène à vouloir en « bonnes mères » que leur enfant aille passer quelques jours chez des parents et des amis... On ne les oblige pas, mais quelles pressions ! Et en effet, ces femmes deviennent souvent des mères attentives. L'enfant devient leur espoir, leur raison de vivre. L'être par lequel elles se rachètent et se valorisent. Le tête à tête est difficile à vivre, mais il est en partie compensé par le bénéfice psychologique qu'elles en retirent.

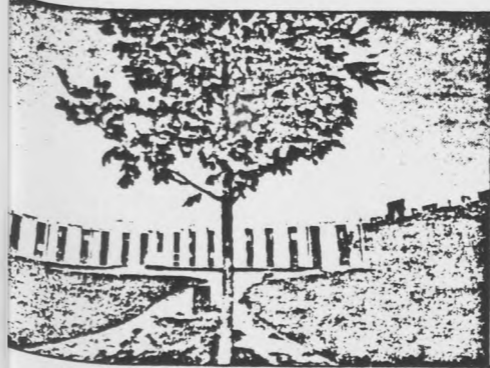
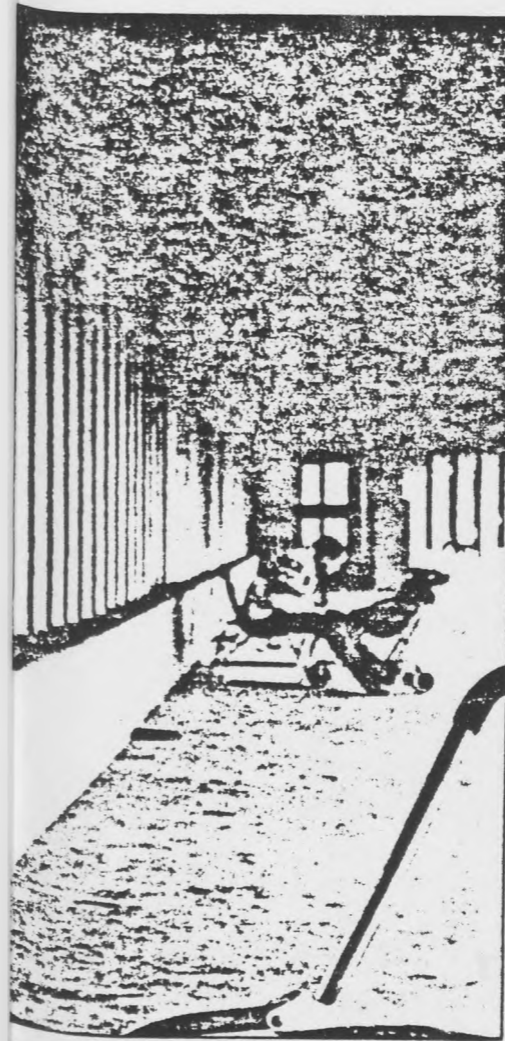
ET APRÈS ?

La majorité des enfants (à 90 %) quittent la prison dans les bras de leur mère. Mais dehors, se de-

mandait sœur Blandine, que fait-on pour eux ? Si les détenues ont du mal à coller à cette image de bonne mère qu'elles pourchassent en prison, dehors, c'est impossible ! Encore plus seules, reprises par des soucis matériels et financiers, certaines (3 % environ) abandonnent un bébé qu'elles avaient appris à aimer en prison.

« Dehors, conclut une jeune femme, libérée en juillet, je me demande si ce n'est pas pire que dedans. Aujourd'hui, je suis sans mon môme, sans boulot et je n'arrive pas à m'en sortir. On nous promet de l'aide, mais personne n'est là le jour où on en a besoin. Je ne supporte plus Paris : la voiture, le bruit, la pollution. On nous a tellement infantilisé que je dois réapprendre à vivre. On se demande si ce n'était pas mieux au quartier des nourrices ».

Quand la porte du Quartier des nourrices s'est refermé sur nous



des images nous poursuivaient : celle d'un bébé d'un mois, embrassé par son père pour la première fois, que l'on ramenait en prison. Celle d'une détenue riant aux mimiques de son petit garçon. Celle d'une cellule remplie de photos d'enfants dont on ne savait laquelle représentait une petite fille handicapée à vie pour avoir reçu trop de coups... Celle d'une femme qui disait en parlant de son bébé : « Ce n'est ni un garçon, ni une fille, c'est un détenu, comme sa mère... »

Patricia Delahaie

... PAVÉS DE BONNES INTENTIONS

L'article D 401 du code pénal prévoit que l'enfant né en prison pourra vivre avec sa mère incarcérée jusqu'à dix-huit mois. En pratique, lorsque l'enfant a cet âge et que la date de libération de sa mère est proche, une commission se réunit pour étudier le dossier et décider de prolonger ou non la présence de l'enfant en prison.

L'avocat de la mère peut défendre sa cause dans le cadre de cette commission qui réunit un magistrat, un psychiatre, un pédiatre, un psychologue, la directrice et une assistante sociale. La décision est prise en fonction de la personnalité de la mère et des conditions d'accueil à l'extérieur. D'autre part, quand la mère est condamnée à moins de trois ans de prison, le juge de l'application des peines accorde souvent une libération conditionnelle.

LA SORTIE

Yvette Trottier, ancienne assistante sociale de la Maison d'Arrêt des femmes, a connu en quatre ans, deux enfants qui ont quitté Fleury Mérogis sans leur mère : « L'un d'eux n'était jamais sorti de la prison au moment de la séparation. Nous l'avons emmené en pique-nique dans la forêt, et cela lui a fait visiblement plaisir. Mais après le déjeuner, il a commencé à comprendre que quelque chose n'allait pas. Nous l'avons conduit dans un centre d'observation de la DDASS. Nous l'avons laissé au milieu d'inconnus en fuyant comme des voleurs... Nous avons appris plus tard qu'il était devenu anorexique et présentait des troubles du caractère » !

Pour le second, la séparation ayant été préparée, tout s'est mieux passé. « Sa mère avait demandé la séparation, elle ne supportait plus la vie du quartier des nourrices, ni le tête-à-tête avec l'enfant. Elle voulait retourner en division et travailler. « Nous avons trouvé une famille d'accueil près de Fleury, explique Claire Saladin. Elle venait voir l'enfant en prison et l'emmenait en week-end. Peu à peu, il y est resté plus longtemps puis s'est installé tout à fait, revenant voir sa mère tous les quinze jours en parlant libre. Elle était heureuse de travailler ce qui ne l'empêchait pas d'aimer son enfant ».

A l'heure actuelle, la sortie des petits enfants de Fleury-Mérogis chez des parents, des amis est facilitée et même encouragée. Une mère nous raconta que son petit garçon de sept mois l'avait quittée pour la première

fois pendant quinze jours pour vivre avec sa grand-mère. Mais elle ajouta : « Au retour, il était tellement nerveux qu'un médecin a dû lui prescrire des tranquillisants ». Sept mois, quinze jours, une grand-mère inconnue ! Quel enfant ne serait pas troublé ? Les tranquillisants sont là pour pallier une absence de préparation de la séparation, sa trop longue durée pour un enfant si jeune. Ignore-t-on les différents travaux sur ce thème, ceux de Spitz sur l'hospitalisme ?

Ceci peut être rapproché des justifications données par les médecins de la Maison d'Arrêt des Femmes pour l'âge de la séparation, fixée à dix-huit mois : l'enfant n'aurait enregistré jusque là que des impressions discontinues et ne garderait aucun souvenir de la prison. Comme si ne plus se souvenir signifiait que l'on a oublié ! Comme s'il était souhaitable de ne plus se souvenir de sa propre histoire quand elle commence par : né en prison !

LA RÉDEMPTION

On reste surpris devant tant de bonnes intentions desservies par une telle méconnaissance des besoins et du développement de l'enfant. Ainsi, le principe, bon en soi, de ne pas séparer mère et enfant à la naissance, s'assortit dans les faits, d'un tête-à-tête obligé et ininterrompu pendant dix-huit mois. Cette situation fusionnelle anormalement longue n'est souhaitable pour aucun enfant. Qu'en dire lorsque la mère emprisonnée est profondément anxieuse, coupable et reconnue telle par une condamnation ? De quoi se charge alors sa relation à l'enfant ?

Toute la vie du quartier des nourrices semble s'organiser autour d'un projet de rachat de la femme fautive par la bonne conduite de la mère. Que l'on songe un peu aux « responsabilités » qui incombent à l'enfant, de par sa seule existence : sa mère a été isolée des autres détenues, elle ne peut participer à aucune de leurs activités ; ne pouvant pas travailler, elle est entièrement tributaire de ce que l'on veut bien lui donner ; du jugement que l'on portera sur son comportement maternel dépendra sa sortie anticipée... Infantilisation de la femme et responsabilisation de la mère, dans cette incohérence l'enfant devient un objet de rédemption. Qui donc espère qu'un « objet », passé dix-huit mois et les portes de la prison, devienne sujet ?

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

III.

ELEMENTS STATISTIQUES SUR LA

POPULATION PENALE FEMININE

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

LA POPULATION PENALE FEMININE

L'objet de ce texte est de mettre en évidence les principales caractéristiques de la population pénale féminine. A cette fin ont été utilisées des séries statistiques de l'administration pénitentiaire et plus précisément les documents suivants :

- La population pénale métropolitaine de 1945 à 1980, Ministère de la Justice - Travaux et Documents n°12, décembre 1981 (Gérard SAGNIER).

- Contribution à la connaissance de la population des personnes incarcérées en FRANCE (1968-1980), Thèse de Doctorat de 3ème Cycle, PARIS I, 1981 (Pierre TOURNIER).

- Les tableaux et graphiques extraits de cette thèse ont été complétés par les données des rapports annuels de l'Administration Pénitentiaire (1982 et 1983), et de la statistique trimestrielle de la population pénale métropolitaine (1984 et 01.01.1985).

L'évolution des effectifs de la population pénale féminine depuis 1946 et les structures par âge et nationalité feront l'objet d'une première partie ; une seconde partie sera consacrée aux spécificités des femmes détenues quant aux variables pénales.

A - La population pénale féminine

1. Evolution du taux de féminité de 1946 à 1985

De 1946 à 1985, la part de la population féminine dans la population pénale d'ensemble (taux de féminité) a diminué fortement et assez régulièrement ; de 18,2 % en 1946, le taux de féminité tombe à 2,5 % en 1976, minimum absolu

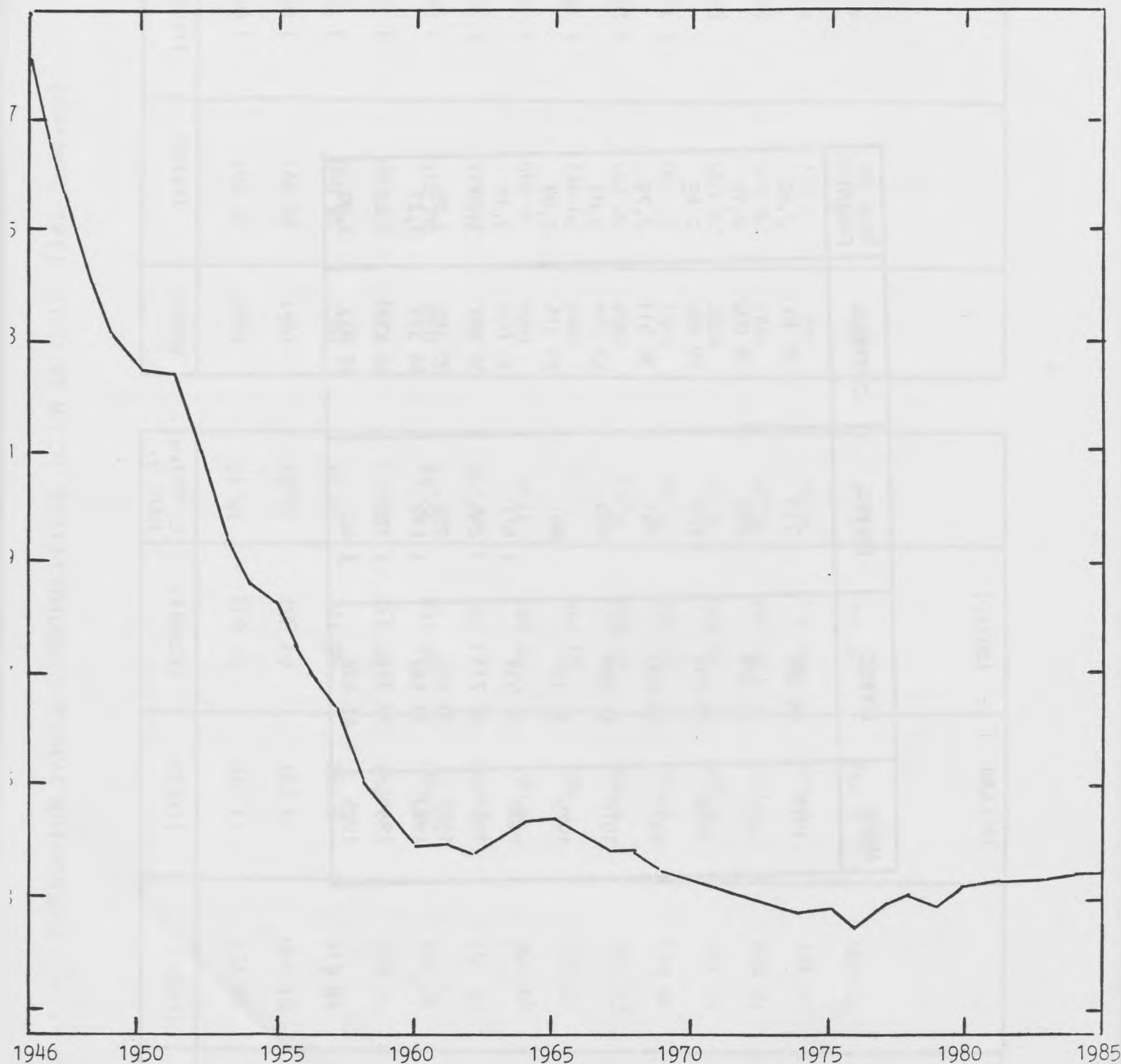
TABLEAU 1 - POPULATION FEMALE METROPOLITAINE SELON LE SEXE (1er janvier)

| ANNEE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE | Taux de féminité | ANNEE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE | Taux de féminité |
|-------|--------|--------|----------|---------------------|-------|--------|--------|----------|---------------------|
| 1946 | 50 757 | 11 276 | 62 033 | 18,18 | 1960 | 25 761 | 1 034 | 26 795 | 3,86 |
| 1947 | 51 630 | 9 737 | 61 367 | 15,87 | 1961 | 26 591 | 1 086 | 27 677 | 3,92 |
| 1948 | 48 614 | 8 158 | 56 772 | 14,37 | 1962 | 28 608 | 1 125 | 29 733 | 3,78 |
| 1949 | 42 034 | 6 298 | 48 332 | 13,03 | 1963 | 27 260 | 1 135 | 28 395 | 4,00 |
| 1950 | 32 164 | 4 590 | 36 754 | 12,49 | 1964 | 27 915 | 1 242 | 29 157 | 4,26 |
| 1951 | 29 557 | 4 203 | 33 760 | 12,45 | 1965 | 29 884 | 1 361 | 31 245 | 4,36 |
| 1952 | 24 596 | 3 085 | 27 681 | 11,4 | 1966 | 30 915 | 1 342 | 32 257 | 4,16 |
| 1953 | 22 812 | 2 407 | 25 219 | 10,54 | 1967 | 29 977 | 1 185 | 31 162 | 3,80 |
| 1954 | 20 706 | 1 956 | 22 662 | 8,63 | 1968 | 32 795 | 1 288 | 34 083 | 3,78 |
| 1955 | 18 441 | 1 645 | 20 086 | 8,19 | 1969 | 32 290 | 1 137 | 33 427 | 3,40 |
| 1956 | 18 167 | 1 373 | 19 540 | 7,03 | 1970 | 28 088 | 938 | 29 026 | 3,23 |
| 1957 | 18 960 | 1 271 | 20 231 | 6,28 | 1971 | 28 626 | 923 | 29 549 | 3,12 |
| 1958 | 22 191 | 1 166 | 23 357 | 5,00 | 1972 | 30 717 | 961 | 31 668 | 3,00 |
| 1959 | 27 096 | 1 290 | 28 386 | 4,54 | 1973 | 29 451 | 895 | 30 306 | 2,82 |

TABLEAU 1 - (suite)

| ANNEE | HOMMES | FEMMES | ENSEMBLE | Taux de féminité |
|-------|--------|--------|----------|---------------------|
| 1974 | 26 389 | 711 | 27 100 | 2,62 |
| 1975 | 25 328 | 704 | 26 032 | 2,70 |
| 1976 | 28 759 | 723 | 29 482 | 2,45 |
| 1977 | 29 660 | 851 | 30 511 | 2,79 |
| 1978 | 31 289 | 970 | 32 259 | 3,01 |
| 1979 | 32 334 | 981 | 33 315 | 2,94 |
| 1980 | 34 534 | 1 121 | 35 655 | 3,14 |
| 1981 | 37 711 | 1 246 | 38 957 | 3,20 |
| 1982 | 29 353 | 987 | 30 340 | 3,25 |
| 1983 | 33 447 | 1 132 | 34 579 | 3,27 |
| 1984 | 37 311 | 1 323 | 38 634 | 3,42 |
| 1985 | 41 476 | 1 461 | 42 937 | 3,40 |

FIGURE 1 : EVOLUTION DU TAUX DE FEMINITE DE LA POPULATION PENALE DE 1946 A 1985 (%) AU 1er JANVIER



sur une période de plus de 30 ans, et se stabilise ensuite autour de 3 % (tableau I et figure 1).

Au 1er janvier 1985, ce taux est de 3,4 %, soit 1 461 femmes sur une population totale de 42 937 personnes. Les femmes constituent donc un troupe très minoritaire dans l'ensemble des effectifs pénitentiaires.

2. Structure par âge

Dans le tableau II la répartition des effectifs des femmes détenues au 1er janvier est donnée en 9 classes d'âges pour la période 1968-1985. Ces chiffres sont illustrés par 2 graphiques :

- Figure 2 : Pyramides des âges pour 3 années : 1975, 1980 et 1985.

- Figure 3 : Courbes d'âge médian, c'est-à-dire l'âge qui partage la population étudiée en deux groupes égaux et qui est un bon indice de la tendance centrale.

Il apparaît immédiatement que, d'une part, quelle que soit l'année considérée, les femmes en prison sont en proportion plus âgées que les hommes et, d'autre part, qu'il y a eu de 1946 à 1977 un rajeunissement particulièrement prononcé de la population féminine : l'âge médian passe de 34 ans en 1968 à 27 ans en 1977. La population masculine connaît une évolution analogue, mais beaucoup moins forte, de sorte que les dissymétries observées dans les structures par âge des deux sous-populations s'atténuent.

Depuis 1977, nous constatons chez les femmes une tendance au vieillissement interrompue en 1980, mais les écarts d'âge médian entre hommes et femmes restent limités à 1 ou 2 ans. Ainsi 50 % des femmes ont moins de 28 ans en 1984 contre 27 ans pour les hommes.

| Année | - 16 (*) | 16-18(*) | 18-21 | 21 - 25 | 25 - 30 | 30 - 40 | 40 - 50 | 50 - 60 | 60 et + | Ens. |
|-------|----------|----------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|------|
| 1968 | 2 | 36 | 150 | 165 | 165 | 580 | | 190 | | 1288 |
| 1969 | 1 | 29 | 129 | 177 | 137 | 274 | 250 | 100 | 40 | 1137 |
| 1970 | 1 | 27 | 101 | 123 | 131 | 217 | 205 | 96 | 37 | 938 |
| 1971 | 1 | 18 | 77 | 142 | 120 | 216 | 200 | 116 | 33 | 923 |
| 1972 | - | 22 | 124 | 180 | 149 | 183 | 182 | 79 | 32 | 951 |
| 1973 | 1 | 18 | 97 | 163 | 152 | 172 | 164 | 60 | 28 | 855 |
| 1974 | 2 | 15 | 102 | 142 | 128 | 129 | 120 | 50 | 23 | 711 |
| 1975 | 1 | 24 | 103 | 159 | 111 | 135 | 109 | 46 | 16 | 704 |
| 1976 | 3 | 14 | 103 | 153 | 143 | 149 | 97 | 42 | 19 | 723 |
| 1977 | 6 | 33 | 123 | 192 | 152 | 168 | 117 | 49 | 11 | 851 |
| 1978 | 4 | 32 | 120 | 223 | 184 | 215 | 116 | 56 | 20 | 970 |
| 1979 | 1 | 24 | 112 | 200 | 202 | 241 | 119 | 69 | 13 | 981 |
| 1980 | 5 | 37 | 143 | 233 | 234 | 242 | 148 | 64 | 15 | 1121 |
| 1981 | 10 | 27 | 155 | 267 | 241 | 317 | 138 | 74 | 17 | 1246 |
| 1982 | 8 | 33 | 114 | 193 | 227 | 221 | 111 | 60 | 20 | 987 |
| 1983 | 5 | 22 | 139 | 250 | 263 | 263 | 121 | 46 | 23 | 1132 |
| 1984 | 19 | 24 | 171 | 276 | 310 | 310 | 142 | 59 | 12 | 1323 |
| 1985 | 10 | 20 | 166 | 328 | 333 | 360 | 149 | 83 | 12 | 1461 |

(*) Pour les années 1968, 1969, 1970 et 1971, les deux premières classes sont : - 15 et 15 - 18

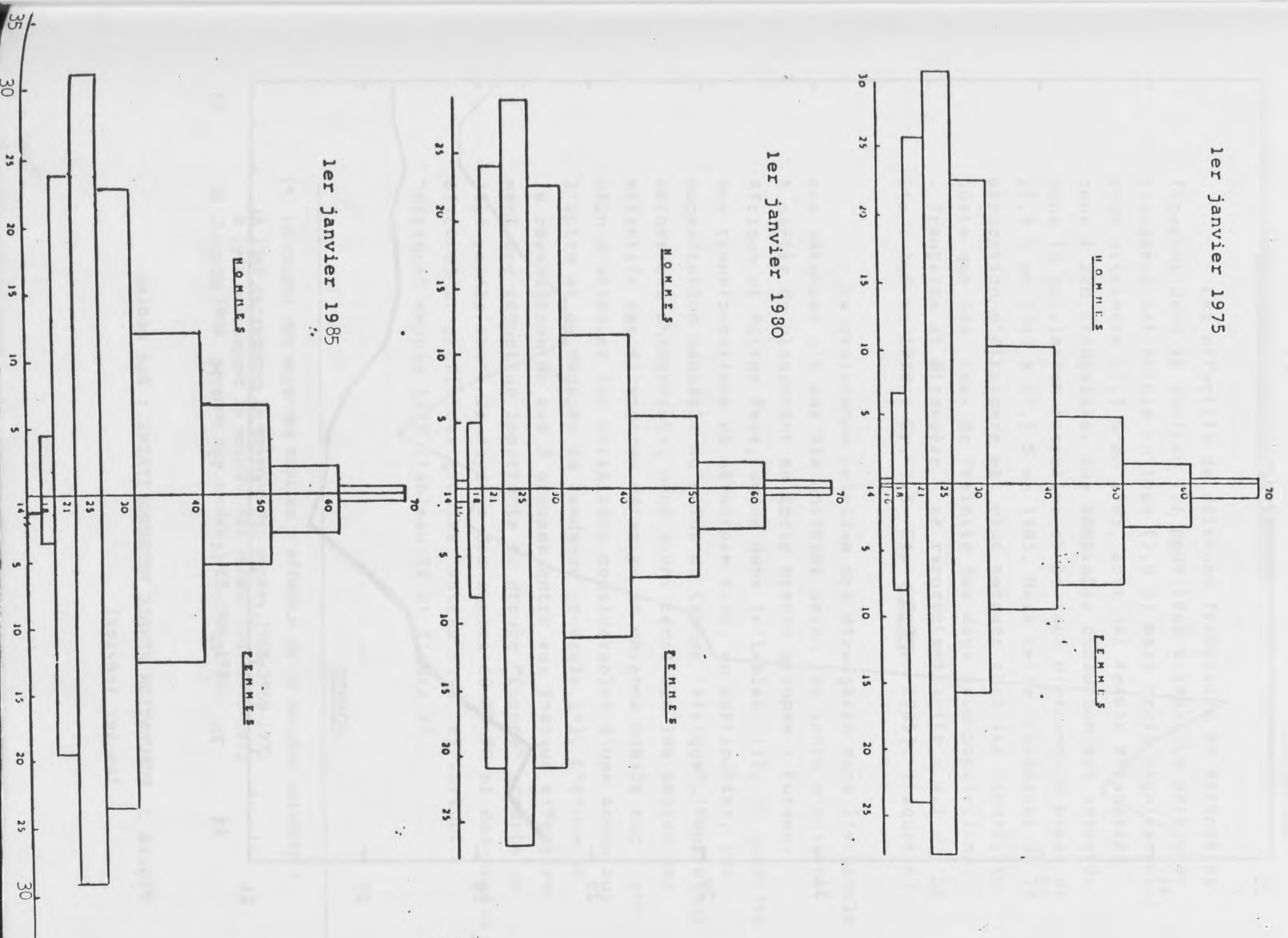


Figure 2 POPULATION PENALE METROPOLITAINE : structure par age - 82 - selon le sexe (au 1er janvier) / pourcentages

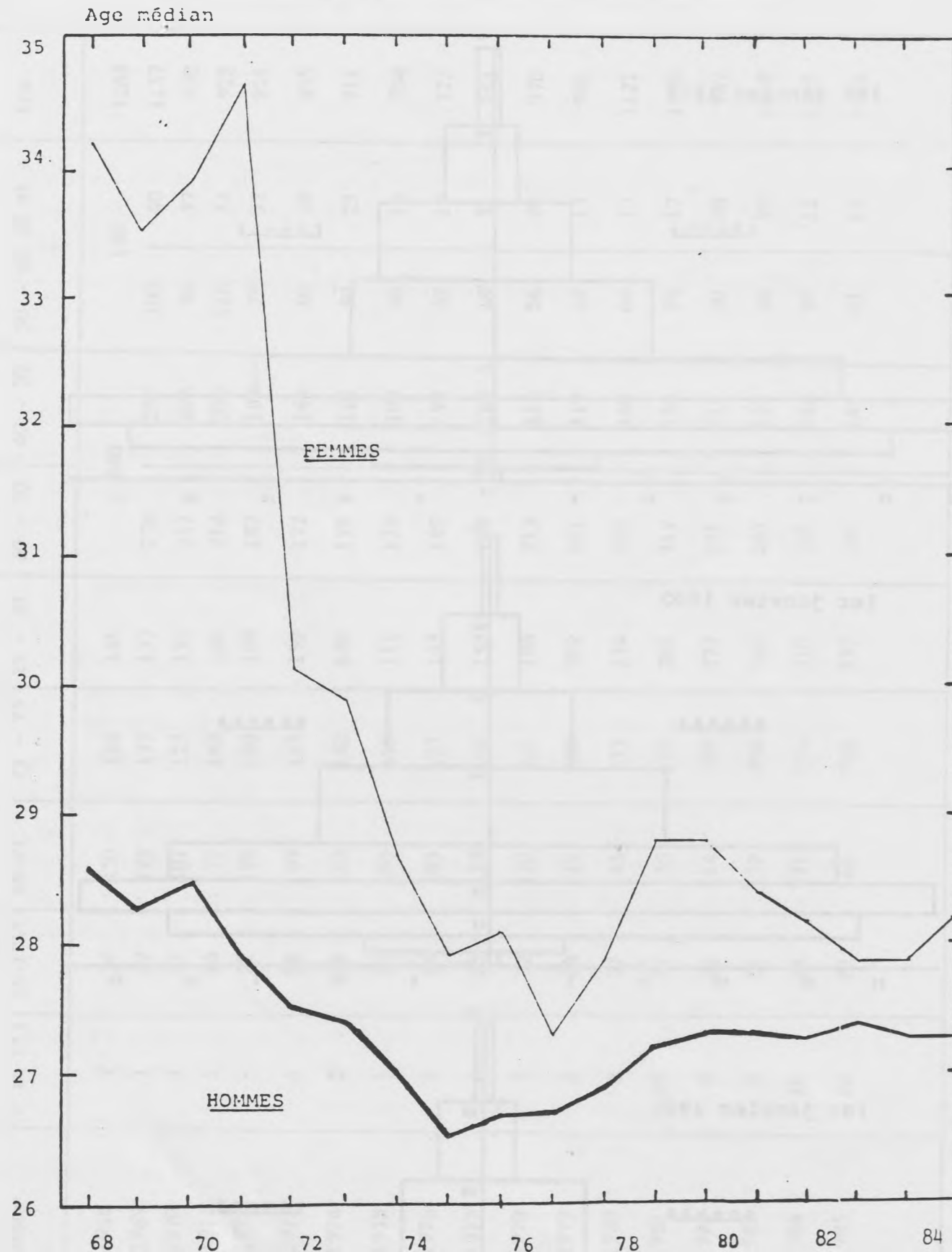


Figure 3. POPULATION PENALE METROPOLITAINE : âge médian
(au 1er janvier)

3. Structure par nationalités.

Les effectifs de détenues françaises et étrangères figurent dans le tableau III pour 1968 à 1985. La part d'étrangères est faible en 1968 (7,8 %) mais croît régulièrement pour atteindre 23,3 % en 1985, soit 341 femmes étrangères pour 1 120 françaises. Une semblable évolution est observée dans la population masculine où le taux d'étrangers passe de 15,9 % en 1968 à 27,1 % en 1985. Mais cette croissance de la proportion d'étrangers est plus marquée chez les femmes, de sorte que les taux de féminité des deux sous-populations - française et étrangère - se rapprochent : (Fr : 4,1 - Etr : 1,9 en 1968 ; Fr. 3,6 Etr : 2,9 en 1985). (Figure 4).

La croissance relative des étrangères dans l'ensemble des détenues n'a pas été uniforme selon les zones d'origine. A partir du classement en trois grands groupes : Europe, Afrique et Autres Pays, donné dans le tableau III, on constate des transformations de structure avec, en particulier, une augmentation sensible du poids du groupe "Afrique". Pour mieux cerner ces changements, nous avons recalculé les séries des effectifs des étrangères détenues, en moyenne mobile sur 3 ans afin d'atténuer les variations considérables d'une année sur l'autre et de dégager la tendance générale (*). L'étude de la répartition de ces 3 groupes entre eux indique effectivement une réduction importante du groupe "Europe" : perte de 38,4 points entre la moyenne des années 68-69-70 et des années 83-84-85 au profit des groupes "Autres pays" et surtout "Afrique" depuis 1979 (tableau IV et figure 5).

(*) Le calcul des moyennes mobiles s'effectue de la manière suivante :

A 1969 correspond la moyenne des années 1968-1969-1970
A 1970 correspond la moyenne des années 1969-1970-1971
Jusqu'à 1984, moyenne des années 1983-1984-1985.

TABLEAU III - POPULATION METROPOLITAINE - FEMMES : STRUCTURE PAR NATIONALITE (au 1er janvier)

| Année | FRANCE | | EUROPE | | AFRIQUE | | AUTRES | | ENSEMBLE | |
|-------|--------|------|--------|------|---------|------|--------|-----|----------|-----|
| | Eff. | % | Eff. | % | Eff. | % | Eff. | % | Eff. | % |
| 1968 | 1188 | 92,2 | 67 | 5,2 | 22 | 1,7 | 11 | 0,9 | 1288 | 100 |
| 1969 | 1040 | 91,5 | 77 | 6,7 | 16 | 1,4 | 4 | 0,4 | 1137 | 100 |
| 1970 | 867 | 92,4 | 47 | 5,1 | 17 | 1,8 | 7 | 0,7 | 938 | 100 |
| 1971 | 822 | 89,1 | 71 | 7,7 | 21 | 2,2 | 9 | 1,0 | 923 | 100 |
| 1972 | 883 | 92,8 | 48 | 5,1 | 18 | 1,9 | 2 | 0,2 | 951 | 100 |
| 1973 | 792 | 92,6 | 37 | 4,4 | 19 | 2,2 | 7 | 0,8 | 855 | 100 |
| 1974 | 636 | 89,5 | 44 | 6,2 | 17 | 2,3 | 14 | 2,0 | 711 | 100 |
| 1975 | 618 | 87,8 | 44 | 6,3 | 25 | 3,5 | 17 | 2,4 | 704 | 100 |
| 1976 | 619 | 85,6 | 46 | 6,4 | 24 | 3,3 | 34 | 4,7 | 723 | 100 |
| 1977 | 713 | 83,8 | 59 | 6,9 | 43 | 5,1 | 36 | 4,2 | 851 | 100 |
| 1978 | 782 | 80,6 | 85 | 8,8 | 47 | 4,8 | 56 | 5,8 | 970 | 100 |
| 1979 | 841 | 85,7 | 55 | 5,7 | 44 | 4,4 | 41 | 4,2 | 981 | 100 |
| 1980 | 925 | 82,5 | 96 | 8,5 | 65 | 5,9 | 35 | 3,1 | 1121 | 100 |
| 1981 | 1010 | 81,1 | 92 | 7,4 | 107 | 8,6 | 37 | 2,9 | 1246 | 100 |
| 1982 | 768 | 77,8 | 99 | 10,0 | 88 | 8,9 | 32 | 3,3 | 987 | 100 |
| 1983 | 860 | 76,0 | 94 | 8,3 | 129 | 11,4 | 49 | 4,3 | 1132 | 100 |
| 1984 | 1026 | 77,6 | 87 | 6,6 | 146 | 11,0 | 64 | 4,8 | 1323 | 100 |
| 1985 | 1120 | 76,7 | 118 | 8,1 | 139 | 9,5 | 84 | 5,7 | 1461 | 100 |

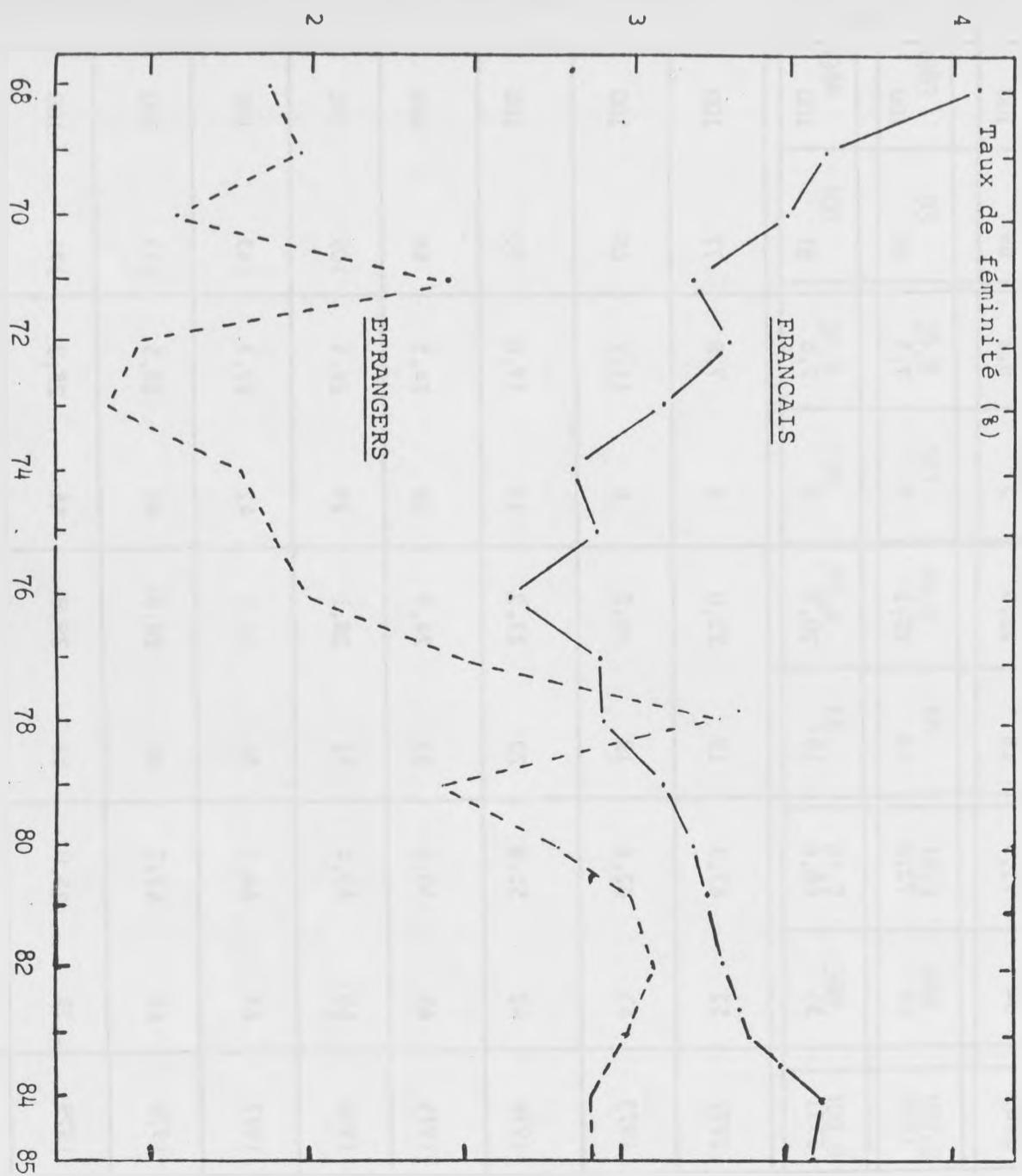


Figure 4 POPULATION PENALE METROPOLITAINE : taux de féminité selon la nationalité (au 1er janvier)

TABLEAU IV - POPULATION PENALE FEMININE METROPOLITAINE

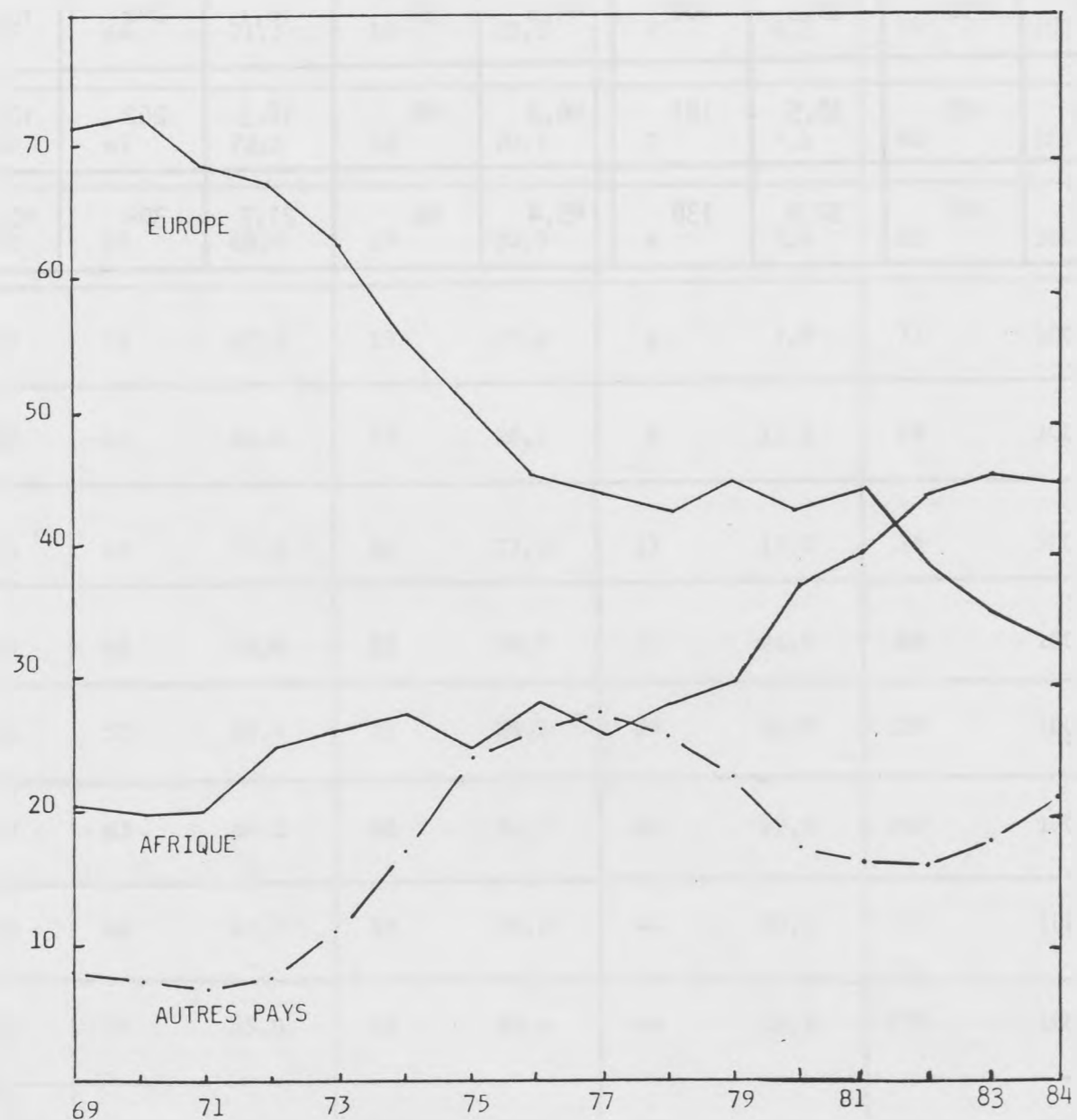
Etrangère : structure par nationalité en moyenne mobile sur 3 ans

| | EUROPE | | AFRIQUE | | AUTRES PAYS | | TOTAL | |
|------|--------|------|---------|------|-------------|------|-------|-----|
| | Eff. | % | Eff. | % | Eff. | % | Eff. | % |
| 1969 | 64 | 71,3 | 18 | 20,5 | 7 | 8,2 | 89 | 100 |
| 1970 | 65 | 72,5 | 18 | 20,1 | 7 | 7,5 | 90 | 100 |
| 1971 | 55 | 68,6 | 19 | 20,5 | 6 | 7,4 | 81 | 100 |
| 1972 | 52 | 67,3 | 19 | 25,0 | 6 | 7,8 | 77 | 100 |
| 1973 | 43 | 62,6 | 18 | 26,2 | 8 | 11,2 | 69 | 100 |
| 1974 | 42 | 55,8 | 20 | 27,2 | 13 | 17,0 | 75 | 100 |
| 1975 | 45 | 50,6 | 22 | 24,9 | 22 | 24,5 | 88 | 100 |
| 1976 | 50 | 45,4 | 31 | 28,1 | 29 | 26,5 | 109 | 100 |
| 1977 | 63 | 44,2 | 38 | 26,5 | 42 | 29,3 | 143 | 100 |
| 1978 | 66 | 42,7 | 45 | 28,8 | 44 | 28,5 | 155 | 100 |
| 1979 | 79 | 45,0 | 52 | 29,8 | 44 | 25,2 | 175 | 100 |
| 1980 | 81 | 42,5 | 72 | 37,8 | 38 | 19,8 | 191 | 100 |
| 1981 | 96 | 44,1 | 87 | 39,9 | 35 | 16,0 | 217 | 100 |

TABLEAU IV - POPULATION PENALE FEMININE METROPOLITAINE ETRANGERE :
Structure par nationalité en moyenne mobile sur 3 ans
(suite)

| | EUROPE | | AFRIQUE | | AUTRES PAYS | | TOTAL | |
|------|--------|------|---------|------|-------------|------|-------|-------|
| | Eff. | % | Eff. | % | Eff. | % | Eff. | % |
| 1982 | 95 | 39,3 | 108 | 44,6 | 39 | 16,1 | 242 | 100,0 |
| 1983 | 93 | 35,5 | 121 | 46,2 | 48 | 18,3 | 262 | 100,0 |
| 1984 | 100 | 32,9 | 138 | 45,4 | 66 | 21,7 | 304 | 100,0 |

Figure 5 : POPULATION PENALE METROPOLITAINE : FEMMES ETRANGERES
Structure des nationalités en moyenne mobile / pourcentages



Il est difficile d'aller au-delà de la simple constatation de ces phénomènes et d'avancer des explications. En effet, l'observation porte sur des effectifs faibles, donc plus sujets à des variations conjoncturelles. D'autre part nous raisonnons ici sur des "statistiques de stock", soldes de mouvements importants d'entrées et de sorties. Or le système actuel des statistiques de flux ne donne pas simultanément la nationalité et le sexe.

De manière générale la population pénale féminine a connu depuis 1946 à la fois un rajeunissement sensible et un relèvement du taux d'étrangers : ces changements la rapprochent pour ces critères de l'ensemble des détenus masculins.

B - Les variables pénales

Dans cette deuxième partie la population pénale féminine sera étudiée sous l'angle des principales variables pénales, soit la catégorie pénale, l'infraction principale, le quantum de la peine et les modalités de sortie.

Si de 1946 à 1968 l'évolution de la population pénale est en partie tributaire de circonstances politiques (faits de collaboration liés à la 2e guerre mondiale, événements d'Algérie), à partir de 1968 la délinquance et sa répression déterminent seules les effectifs des prisons. Nous limiterons donc notre période d'étude à 1968-1984. Dans ce laps de temps plusieurs lois et décrets influenceront directement sur les variables pénales, dont notamment les textes suivants :

- Lois d'amnistie du 30 juin 1969, du 16 juillet 1974 et du 4 août 1981 et mesures de grâces collectives du 14 juillet 1981.

- Loi du 29 décembre 1972 qui institue les remises de peine et élargit les pouvoirs du juge d'application des peines en matière de libération conditionnelle

Ces mesures touchent indifféremment hommes et femmes, et leur entrée en vigueur, et en particulier le retour périodique des amnisties, donneront aux tableaux de répartition des variables pénales un même mouvement cyclique pour les deux sexes. Les courbes établies par sexe seront donc à peu près parallèles sur la période, ce qui signifie que les différences de structure observées sont stables.

1. Catégorie pénale

1.1 Structure des entrées par catégorie pénale

Le tableau V donne la répartition des entrées selon 4 catégories : flagrant délit, prévenus, condamnés et dettiers. Son illustration par la figure 6 montre clairement qu'il existe des différences importantes selon le sexe et que les écarts s'accroissent de façon continue de 1969 à 1984.

Sur cette période 73 % des femmes incarcérées le sont en tant que prévenues faisant l'objet d'une information, le pourcentage correspondant pour les hommes étant 63 %. Réciproquement, la proportion de femmes entrant en prison par mise à exécution d'une peine est inférieure à celle des hommes : 15 % contre 19 %.

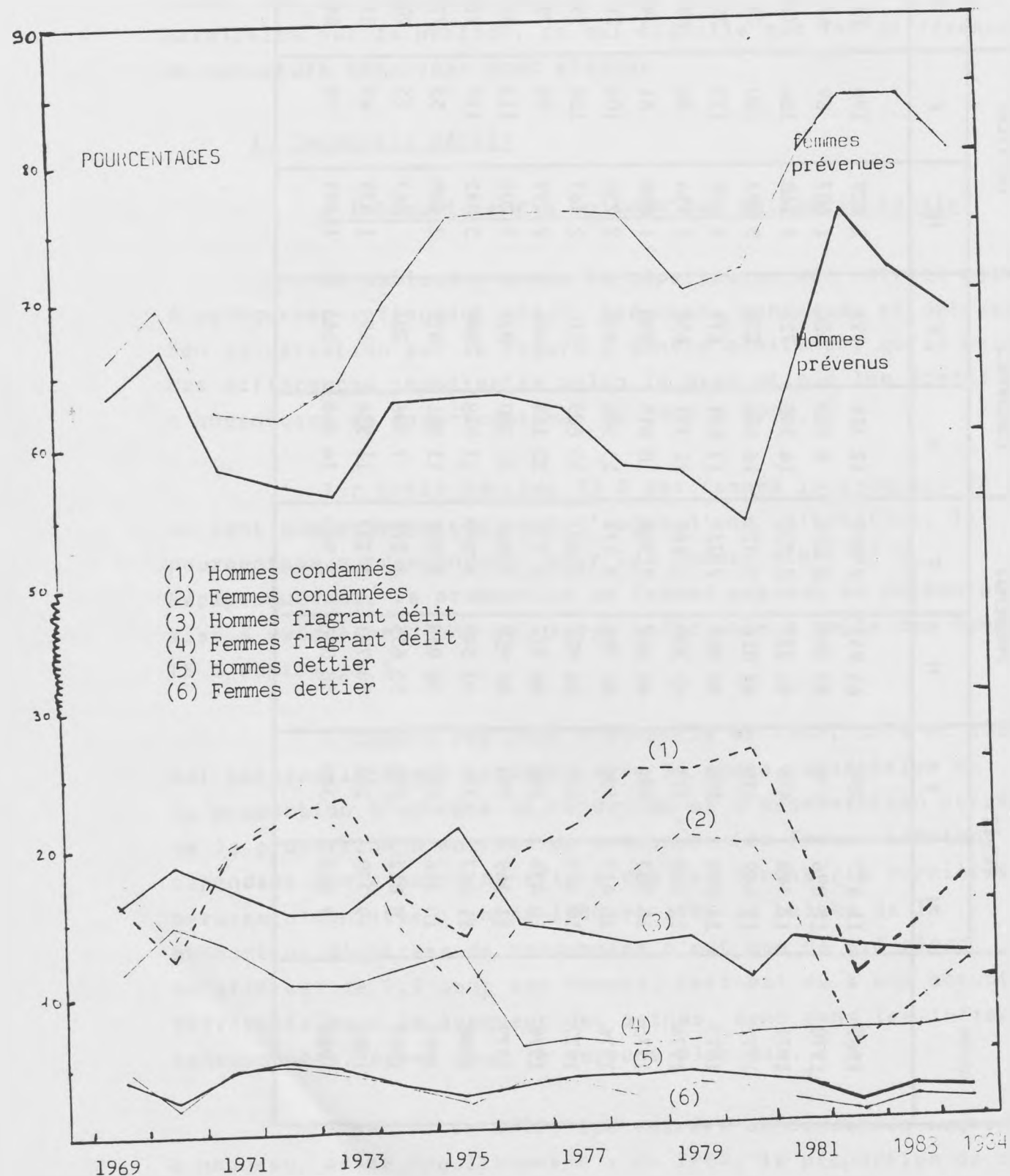
L'impact des lois d'amnistie de 1969, 1974 et 1981 est particulièrement visible, avec la chute consécutive de la proportion d'entrées de condamnés et l'augmentation corrélatrice de la proportion d'entrées de prévenus. Les femmes semblent cependant avoir moins bénéficié que les hommes des dernières mesures d'amnistie : entre 1980 et 1981 la baisse de la proportion d'entrées de condamnées n'est que de 6,6 alors qu'elle est de 7,9 pour les hommes. Ceci est dû à une structure différente dans la longueur des peines, donc dans les infractions sanctionnées, comme nous le verrons plus bas.

A partir de 1983, les entrées de condamnés augmentent à nouveau, assez régulièrement : en 1984, la proportion de condamnés dans les entrants est supérieure de 7 % chez les hommes, et 6 % chez les femmes par rapport à 1982.

TABLEAU V : POPULATION PENALE METROPOLITAINE : STRUCTURE DES ENTREES PAR CATEGORIE PENALE SELON LE SEXE / effectifs

| Année | FLAGRANT DELIT | | PREVENUS | | CONDAMNES | | DETTIERS | | ENSEMBLE | |
|-------|----------------|-----|----------|-------|-----------|-----|----------|-----|----------|-------|
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| 1969 | 11 473 | 490 | 45 953 | 2 809 | 12 324 | 793 | 2 929 | 196 | 72 679 | 4 288 |
| 1970 | 12 896 | 578 | 45 290 | 2 677 | 8 355 | 526 | 1 407 | 69 | 67 948 | 3 850 |
| 1971 | 12 348 | 476 | 41 223 | 2 210 | 14 340 | 722 | 3 168 | 166 | 71 079 | 3 574 |
| 1972 | 11 447 | 420 | 42 014 | 2 327 | 16 552 | 858 | 3 493 | 180 | 73 506 | 3 785 |
| 1973 | 11 090 | 338 | 40 885 | 2 035 | 17 051 | 679 | 3 239 | 127 | 72 265 | 3 179 |
| 1974 | 12 789 | 373 | 43 300 | 2 168 | 11 371 | 450 | 1 954 | 86 | 69 414 | 3 077 |
| 1975 | 15 783 | 394 | 46 662 | 2 304 | 10 015 | 290 | 1 608 | 61 | 74 068 | 3 049 |
| 1976 | 10 417 | 194 | 44 792 | 2 473 | 13 591 | 476 | 2 259 | 106 | 71 059 | 3 249 |
| 1977 | 10 495 | 223 | 46 802 | 2 663 | 15 883 | 516 | 2 667 | 104 | 75 847 | 3 506 |
| 1978 | 10 498 | 208 | 46 527 | 2 773 | 20 155 | 666 | 2 799 | 85 | 79 979 | 3 732 |
| 1979 | 11 349 | 253 | 48 959 | 2 843 | 21 360 | 825 | 3 205 | 112 | 84 873 | 4 033 |
| 1980 | 11 887 | 314 | 53 347 | 3 399 | 23 948 | 899 | 3 042 | 119 | 92 224 | 4 731 |
| 1981 | 10 216 | 252 | 50 958 | 3 052 | 13 981 | 477 | 2 209 | 53 | 77 064 | 3 834 |
| 1982 | 8 812 | 235 | 53 635 | 3 271 | 7 386 | 201 | 863 | 25 | 70 696 | 3 732 |
| 1983 | 9 730 | 281 | 58 793 | 3 737 | 11 554 | 359 | 1 839 | 69 | 81 916 | 4 446 |
| 1984 | 9 962 | 340 | 58 046 | 3 968 | 14 668 | 561 | 1 691 | 59 | 84 367 | 4 928 |

Figure 6 : POPULATION PENALE METROPOLITAINE
Structure des entrées par catégorie pénale selon
le sexe/pourcentages



1.2 Structure de la population pénale par catégories pénales au 1er janvier

Les résultats observés pour les flux d'entrées vont se retrouver dans l'étude de la répartition des effectifs par catégories pénales au 1er janvier (tableau VI), le trait caractéristique étant un taux de prévenues bien plus important chez les femmes (57,3 %) que chez les hommes (43,7 %) sur la période étudiée.

Notons également la forte croissance sur la période du taux de prévenues (figure 7) et le chiffre élevé atteint en 1985 : plus des 2/3 des femmes détenues au 1er janvier n'étaient pas encore condamnées définitivement alors que le taux de prévenus hommes semble se stabiliser depuis 1982, autour de 50 %.

2. Infraction principale et quantum de peines

2.1 Infraction principale

Dans les statistiques pénitentiaires, la variable "Infraction principale" ne concerne que les détenus dont la condamnation est définitive et en cours d'exécution. Il n'existe donc pas de statistiques sur les motifs de détention des personnes en cours d'instruction.

Etant donné la proportion importante de femmes prévenues, l'étude de la répartition des infractions porte par conséquent sur des effectifs très limités ; ainsi, au 1er janvier 1985, il n'y avait que 415 femmes incarcérées en raison d'une condamnation.

Nous sommes donc contraints de regrouper les infractions réparties en 4 classes : atteintes contre les biens, atteintes contre les personnes, atteintes contre les mœurs et diverses infractions (*); d'autre part sont exclues du tableau VII les dettiers.

(*) La classe divers comprend ici les infractions à l'ordre public, les infractions militaires (Cour de Sureté de l'Etat), les incendies volontaires et les divers des statistiques pénitentiaires.

TABLEAU VI - POPULATION PENALE METROPOLITAINE : STRUCTURE PAR CATEGORIE PENALE SELON LE SEXE
(au 1er janvier) / effectifs

| Année | PREVENUS | | CONDAMNES | | DETTIERS | | ENSEMBLE | |
|-------|----------|------|-----------|-----|----------|----|----------|------|
| | H | F | H | F | H | F | H | F |
| 1968 | 12643 | 580 | 19837 | 691 | 315 | 17 | 32795 | 1288 |
| 1969 | 11890 | 521 | 20106 | 600 | 294 | 16 | 32290 | 1137 |
| 1970 | 10467 | 432 | 17471 | 503 | 150 | 3 | 28088 | 938 |
| 1971 | 10513 | 392 | 17892 | 520 | 221 | 11 | 28626 | 923 |
| 1972 | 12324 | 489 | 18128 | 455 | 265 | 7 | 30717 | 951 |
| 1973 | 11848 | 410 | 17341 | 434 | 262 | 11 | 29451 | 855 |
| 1974 | 11599 | 424 | 14526 | 282 | 264 | 5 | 26389 | 711 |
| 1975 | 12435 | 454 | 12728 | 244 | 165 | 6 | 25328 | 704 |
| 1976 | 12396 | 429 | 16076 | 288 | 287 | 6 | 28759 | 723 |
| 1977 | 12569 | 496 | 16747 | 349 | 344 | 6 | 29660 | 851 |
| 1978 | 13264 | 556 | 17643 | 409 | 382 | 5 | 31289 | 970 |
| 1979 | 13589 | 578 | 18353 | 394 | 392 | 9 | 32334 | 981 |
| 1980 | 15184 | 665 | 18972 | 444 | 378 | 12 | 34534 | 1121 |
| 1981 | 16550 | 763 | 20753 | 468 | 408 | 15 | 37711 | 1246 |
| 1982 | 14661 | 613 | 14523 | 369 | 169 | 5 | 29353 | 987 |
| 1983 | 16913 | 730 | 16256 | 390 | 278 | 12 | 33447 | 1132 |
| 1984 | 19155 | 925 | 17736 | 374 | 420 | 24 | 37311 | 1323 |
| 1985 | 21032 | 1028 | 20155 | 415 | 289 | 18 | 41476 | 1461 |

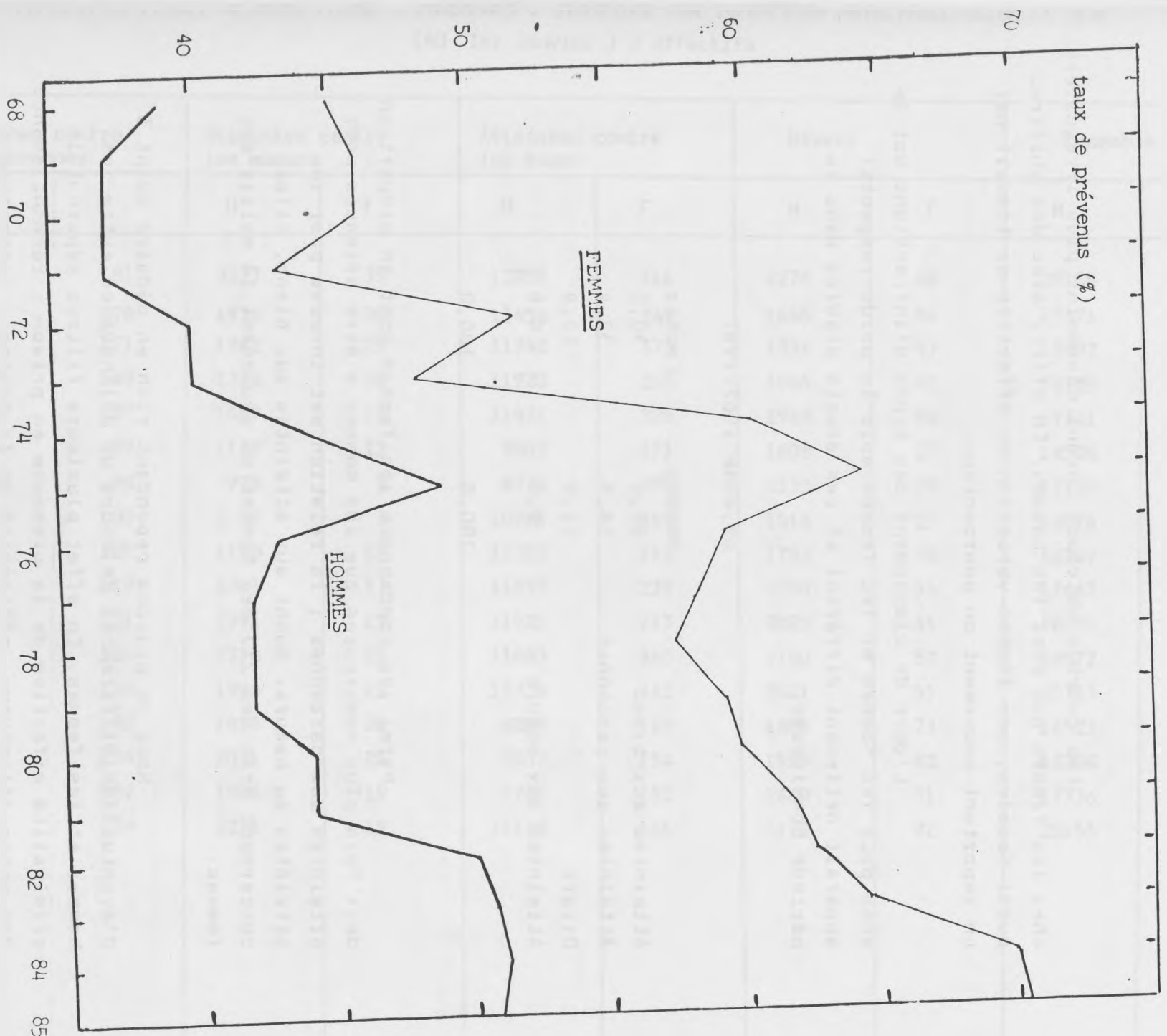


Figure 7 : POPULATION PENALE METROPOLITAINE : taux de prévenus selon le sexe (au 1er janvier)

Les courbes obtenues seront néanmoins plus irrégulières chez les femmes que chez les hommes. En effet, avec des chiffres aussi faibles, une légère variation en effectifs se traduit par un important mouvement en pourcentage.

L'ordre de classement des types d'infractions est le même pour les hommes et les femmes mais le poids respectif apparaît nettement différent et ces écarts stables dans la période considérée.

moyenne 1969-1985

| | Hommes | Femmes |
|-------------------------|--------|--------|
| Atteintes aux biens | 62,6 | 50,0 |
| Atteintes aux personnes | 16,3 | 32,4 |
| Divers | 11,5 | 12,8 |
| Atteintes aux moeurs | 9,6 | 4,8 |
| | 100,0 | 100,0 |

Parmi les condamnées les femmes sont en proportion deux fois plus nombreuses que les hommes à être détenues pour atteintes aux personnes ; la relation est inverse pour les atteintes aux moeurs. Quant aux atteintes aux biens, elles concernent près des 2/3 des hommes et seulement la moitié des femmes.

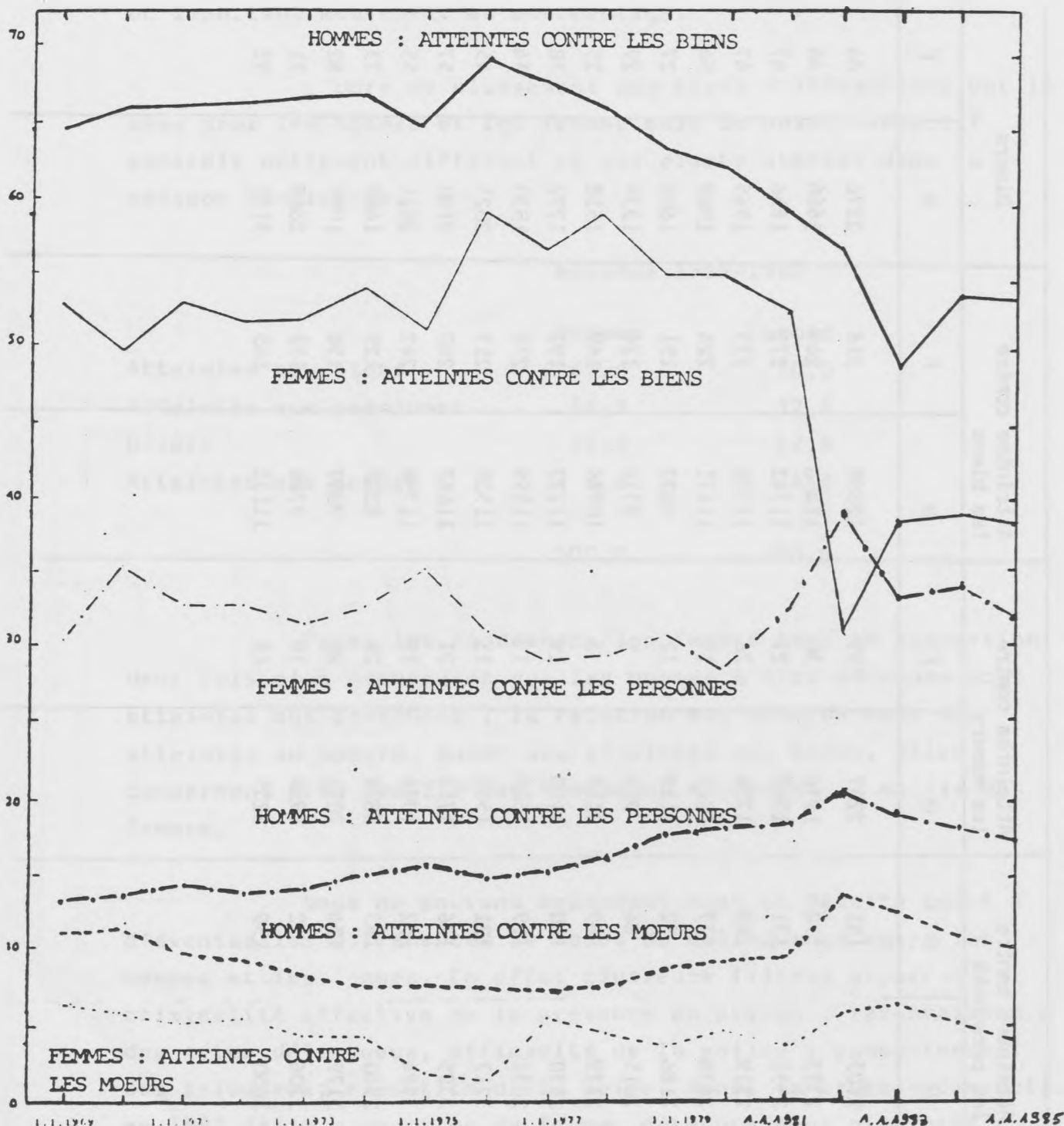
Nous ne pouvons cependant rien en déduire quant à d'éventuelles différences de modes de délinquance entre les hommes et les femmes. En effet plusieurs facteurs séparent la criminalité effective de la présence en prison : reconnaissance des actes délictueux, efficacité de la police ; comportement des tribunaux ; exécution de la peine. Ainsi la brutale diminution en 1982 de la proportion de femmes détenues pour atteintes contre les biens ne s'explique pas par un nombre moindre de délits commis mais par la grâce présidentielle touchant les courtes peines, donc surtout ce type d'infractions.

TABLEAU VII - POPULATION PENALE METROPOLITAINE - CONDAMNES : STRUCTURE PAR INFRACTION PRINCIPALE SELON LE SEXE (AU 1er Janvier) / effectifs

| Année | Atteintes contre les personnes | | Atteintes contre les moeurs | | Atteintes contre les biens | | Divers | | Ensemble | |
|-------|--------------------------------|-----|-----------------------------|----|----------------------------|-----|--------|----|----------|-----|
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| 1969 | 2703 | 181 | 2237 | 39 | 12890 | 316 | 2276 | 64 | 20106 | 600 |
| 1970 | 2373 | 178 | 1976 | 30 | 11456 | 249 | 1666 | 46 | 17471 | 503 |
| 1971 | 2552 | 171 | 1762 | 27 | 11742 | 275 | 1836 | 47 | 17892 | 520 |
| 1972 | 2519 | 149 | 1724 | 26 | 11920 | 233 | 1965 | 47 | 18128 | 455 |
| 1973 | 2434 | 137 | 1467 | 19 | 11471 | 224 | 1969 | 54 | 17341 | 434 |
| 1974 | 2186 | 92 | 1129 | 12 | 9603 | 151 | 1608 | 27 | 14526 | 282 |
| 1975 | 2015 | 86 | 998 | 5 | 8376 | 124 | 1339 | 29 | 12728 | 244 |
| 1976 | 2379 | 89 | 1193 | 5 | 10986 | 169 | 1518 | 25 | 16076 | 288 |
| 1977 | 2530 | 100 | 1198 | 19 | 11227 | 192 | 1792 | 38 | 16747 | 349 |
| 1978 | 2831 | 119 | 1303 | 17 | 11559 | 239 | 1950 | 34 | 17643 | 409 |
| 1979 | 3217 | 121 | 1591 | 15 | 11520 | 213 | 2025 | 45 | 18353 | 394 |
| 1980 | 3395 | 126 | 1714 | 21 | 11683 | 240 | 2180 | 57 | 18972 | 444 |
| 1981 | 3784 | 152 | 1994 | 19 | 12354 | 242 | 2621 | 55 | 20753 | 468 |
| 1982 | 2960 | 143 | 1874 | 24 | 8209 | 129 | 1480 | 73 | 14523 | 369 |
| 1983 | 3179 | 134 | 2071 | 20 | 9007 | 154 | 1999 | 82 | 16256 | 390 |
| 1984 | 3306 | 132 | 1976 | 19 | 9786 | 152 | 2668 | 71 | 17736 | 374 |
| 1985 | 3650 | 139 | 2235 | 19 | 11138 | 165 | 3132 | 92 | 20155 | 415 |

Figure 8 POPULATION PENALE METROPOLITAINE - CONDAMNES :
structure par infraction principale selon le
sexe (au 1er janvier) / pourcentages

POURCENTAGES



Inversement, même si nous pouvons supposer que les institutions policières et judiciaires adoptent un comportement différent selon le sexe des délinquants, nous ne pouvons cependant pas affirmer que cela explique entièrement les écarts dans la structure.

Enfin, il apparaît que la répartition des infractions chez les femmes est étonnamment stable, si l'on excepte les fluctuations des lois d'amnistie. Le rajeunissement de la population pénale féminine constaté dans la première partie ne s'est pas accompagné de changement important dans la structure des délits et crimes.

2.2 Quantum de peines (tableau VIII et figure 9)

Les longueurs des peines prononcées en cours d'exécution sont étroitement liées au type d'infraction. Aussi, sur la période étudiée, les résultats suivants n'auront-ils rien de surprenant :

- les peines les plus longues sont en proportion plus fréquentes chez les femmes (29,2 %) que chez les hommes (26,1 %), mais depuis 1980 les deux courbes sont presque confondues.

- les peines de 3-5 ans ont quasiment les mêmes proportions chez les hommes et les femmes (9,2 % et 8,8 %), avec toutefois, pour ces dernières, une évolution plus heurtée due au faible nombre de femmes concernées.

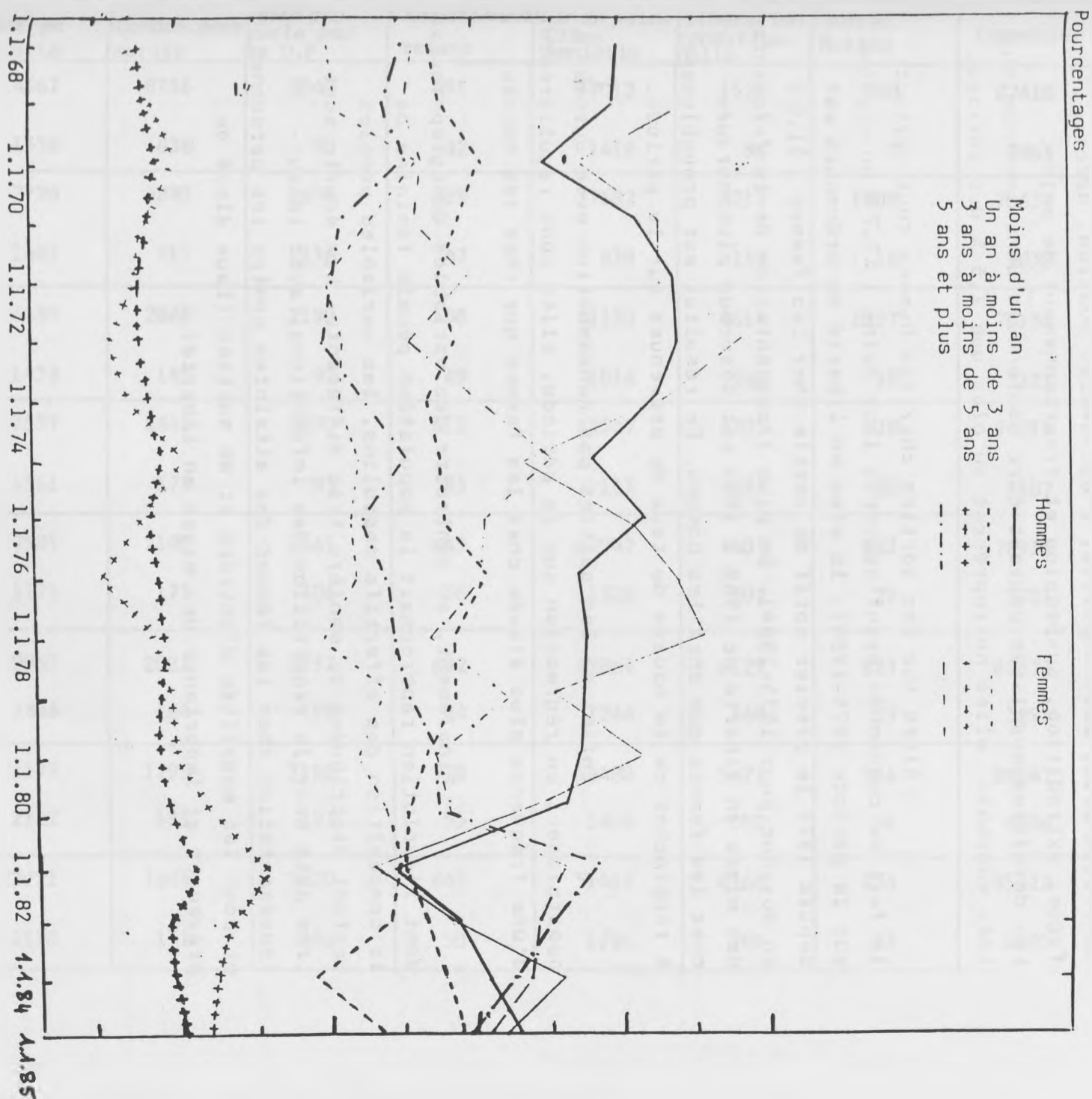
- les peines de 1 à 3 ans sont en proportion supérieures chez les hommes (27,9 % à 22,3 %), tandis que les peines de moins d'un an sont légèrement inférieures (37,2 % à 39,3 %).

3. Modalités de l'élargissement.

Le tableau IX donne les sorties de l'année en 8 classes. 5 concernent les sorties de prévenus : non-lieu,

TABLEAU VIII POPULATION PENALE METROPOLITAINE - CONDAMNES : STRUCTURE PAR QUANTUM DE PEINE SELON LE SEXE
(au 1er janvier) / effectifs

| Année | Moins d'un an | | Un an à moins de 3 ans | | 3 ans à moins de 5 ans | | 5 ans et plus | | Condamnés à mort | | Ensemble | |
|-------|---------------|-----|------------------------|-----|------------------------|----|---------------|-----|------------------|---|----------|-----|
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| 1968 | 7954 | 327 | 5399 | 141 | 1460 | 45 | 5024 | 178 | - | - | 19 837 | 691 |
| 1969 | 7993 | 271 | 5603 | 124 | 1640 | 52 | 4869 | 153 | 1 | - | 20 106 | 600 |
| 1970 | 6053 | 186 | 5326 | 133 | 1610 | 50 | 4482 | 134 | - | - | 17 471 | 503 |
| 1971 | 7372 | 223 | 5223 | 119 | 1493 | 43 | 3804 | 135 | - | - | 17 892 | 520 |
| 1972 | 7934 | 195 | 5050 | 92 | 1394 | 34 | 3749 | 134 | 1 | - | 18 128 | 455 |
| 1973 | 7643 | 210 | 4981 | 92 | 1278 | 22 | 3437 | 110 | 2 | - | 17 341 | 434 |
| 1974 | 6187 | 121 | 3914 | 58 | 1151 | 19 | 3273 | 84 | 1 | - | 14 526 | 282 |
| 1975 | 4813 | 80 | 3534 | 54 | 1134 | 25 | 3246 | 85 | 1 | - | 12 728 | 244 |
| 1976 | 6701 | 116 | 4524 | 62 | 1262 | 22 | 3589 | 88 | - | - | 16 076 | 288 |
| 1977 | 6177 | 152 | 5087 | 76 | 1458 | 16 | 4023 | 105 | 2 | - | 16 747 | 349 |
| 1978 | 6646 | 185 | 5064 | 81 | 1582 | 33 | 4350 | 110 | 1 | - | 17 643 | 409 |
| 1979 | 6836 | 139 | 5235 | 93 | 1602 | 36 | 4680 | 126 | - | - | 18 353 | 394 |
| 1980 | 7028 | 182 | 5072 | 97 | 1668 | 45 | 5204 | 120 | - | - | 18 972 | 444 |
| 1981 | 7485 | 159 | 5479 | 114 | 2038 | 56 | 5751 | 139 | - | - | 20 753 | 468 |
| 1982 | 3601 | 81 | 3737 | 95 | 1590 | 57 | 5595 | 136 | - | - | 14 523 | 369 |
| 1983 | 4734 | 111 | 4289 | 96 | 1539 | 51 | 5694 | 132 | - | - | 16 256 | 390 |
| 1984 | 5455 | 132 | 4859 | 70 | 1696 | 46 | 5726 | 126 | - | - | 17 736 | 374 |
| 1985 | 6567 | 133 | 5687 | 101 | 2044 | 49 | 5857 | 132 | - | - | 20 155 | 415 |



Mise en liberté, condamnation avec sursis, peine couverte par la détention provisoire, acquittement et relaxe ; 3 les condamnés : grâce et amnistie regroupées avec les fins de peine, libération conditionnelle, autres motifs, c'est-à-dire évasion, décès, fugue, extradition, suspension et fractionnement de peine. Les dernières modalités peuvent être confondues sans inconvénient car, ensemble, elles ne représentent au plus que 1,5 % des sorties.

Alors que les sorties chez les hommes sont surtout le fait de condamnés ayant accompli leur peine (57,7% en moyenne sur la période 1975-1984), la mise en liberté de prévenues est depuis 1973 le premier motif de sortie chez les femmes (51,0% en moyenne pour 1975-1984). De plus l'augmentation de la fréquence des mises en liberté de 1969 à 1984 est beaucoup plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Ce résultat est probablement à rapprocher de la hausse du taux de prévenues sur la période.

Enfin, si les sorties par condamnation avec sursis apparaissent en régression sur la période, elles sont régulièrement d'une fréquence plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

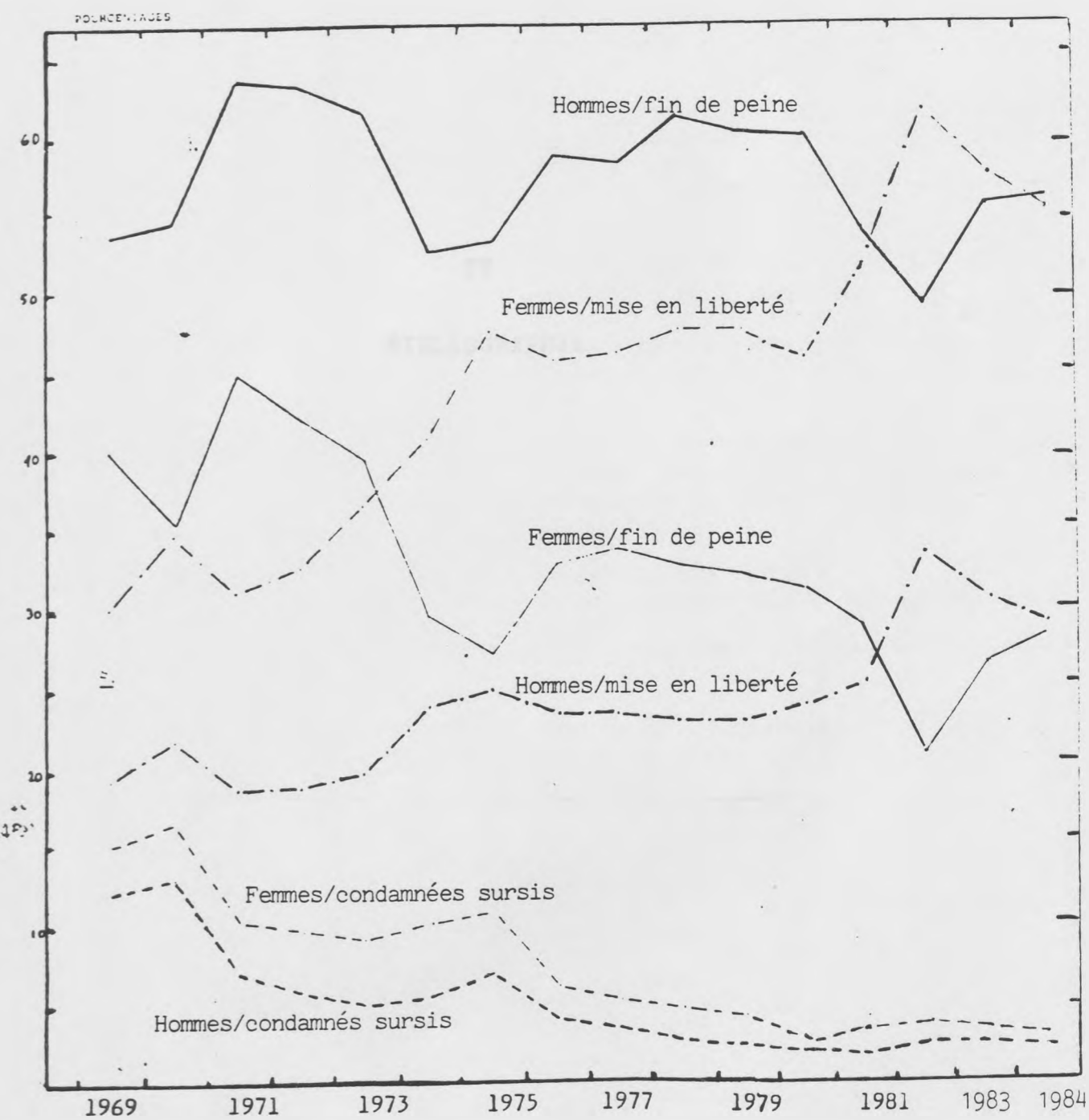
Finalement, au contraire des variables démographiques dont l'évolution rapprochait la population pénale féminine de la composition des effectifs masculins, les variables pénales restent distribuées de manière très différente. Les écarts sont très nets pour la répartition des infractions, avec la sur-représentation chez les femmes des atteintes contre les personnes, et pour les modalités d'entrées et de sorties (taux élevé de prévenues et importance des mises en liberté)

TABLEAU IX - POPULATION PENALE METROPOLITAINE/STRUCTURE DES SORTIES par motif selon le sexe / effectif

| | Non-lieu | Mise en liberté | Condam. avec sursis | Peine couverte par la D.P. | Acquittement relaxe | Fin de peine Grâce Amnistie | Libération conditionnelle | Autres Motifs | Ensemble |
|---|----------|-----------------|---------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------|----------|
| H | 2559 | 14667 | 8756 | 2042 | 491 | 37013 | 1574 | 308 | 67410 |
| F | 220 | 1354 | 638 | 90 | 42 | 1418 | 96 | 7 | 3865 |
| H | 1475 | 17794 | 4880 | 2694 | 689 | 37682 | 4215 | 1208 | 70637 |
| F | 83 | 1443 | 317 | 136 | 47 | 838 | 152 | 14 | 3030 |
| H | 1256 | 16485 | 2868 | 2190 | 558 | 41130 | 4614 | 1057 | 70158 |
| F | 88 | 1432 | 185 | 92 | 49 | 1016 | 240 | 19 | 3121 |
| H | 1384 | 17557 | 2642 | 2430 | 615 | 43347 | 5305 | 938 | 74218 |
| F | 74 | 1561 | 177 | 95 | 63 | 1133 | 264 | 20 | 3387 |
| H | 1268 | 17981 | 2180 | 2665 | 645 | 47947 | 5405 | 843 | 78934 |
| F | 77 | 1771 | 175 | 106 | 36 | 1225 | 302 | 29 | 3721 |
| H | 1430 | 19067 | 2021 | 2737 | 602 | 49864 | 6129 | 823 | 82673 |
| F | 105 | 1845 | 164 | 94 | 44 | 1244 | 368 | 29 | 3893 |
| H | 1451 | 21177 | 1795 | 3181 | 578 | 54480 | 5421 | 964 | 89047 |
| F | 81 | 2122 | 131 | 127 | 55 | 1454 | 582 | 54 | 4606 |
| H | 1239 | 22021 | 1664 | 3420 | 645 | 51413 | 4266 | 754 | 85422 |
| F | 67 | 2110 | 131 | 142 | 50 | 1281 | 289 | 23 | 4093 |

| | | Non-lieu | Mise en Liberté | Condam. avec sursis | T.I.G | Peine couverte par la D.P. | Acquittement relaxe | Fin de peine Grâce Amnistie | Libération conditionnelle | Autres Motifs | Ensemble |
|------|---|----------|-----------------|---------------------|-------|----------------------------|---------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------|----------|
| 1982 | H | 1009 | 22270 | 1470 | - | 3073 | 690 | 33211 | 4265 | 614 | 66602 |
| | F | 50 | 2223 | 127 | - | 110 | 43 | 740 | 273 | 19 | 3585 |
| 1983 | H | 927 | 23720 | 1703 | - | 2634 | 685 | 43152 | 4566 | 665 | 78052 |
| | F | 68 | 2459 | 124 | - | 148 | 47 | 1124 | 260 | 25 | 4255 |
| 1984 | H | 1282 | 23487 | 1649 | 20 | 2536 | 613 | 45201 | 4521 | 893 | 80202 |
| | F | 109 | 2641 | 132 | - | 131 | 52 | 1345 | 339 | 41 | 4790 |

Figure 10. POPULATION PENALE METROPOLITAINE : structure des sorties par motif selon le sexe / pourcentages (les motifs peu fréquents n'ont pas été retenus)





IV
BIBLIOGRAPHIE

FEMMES EN PRISON

I - Extraits de revues, rapports, ouvrages.

- X Travail pénal et reclassement social des
détenues
Esprit - Avril 1955
pp. 593-597
- CANNAT (P) La récidive des femmes libérées de Haguenau
Revue de Science criminelle et de Droit
pénal comparé
1960 - n° 1 - pp. 103-109
- HEUYER (Ph) Criminologie féminine
Equipement en criminologie
Actes du 14e cours international de crimi-
nologie Lyon octobre 1964
Masson et Cie Editeurs 1965
- BOURQUIN (J) Etudes sur 55 adolescentes incarcérées au
quartier des mineures de la prison de Fresnes
Rééducation n° 209 - 1969 - pp. 3 - 60
- TROISIER (S) La criminalité féminine
Revue internationale de criminologie et de
police
1975 - n° 4 - pp. 377-383
- X Lettres de Fleury-Mérogis
prison de femmes
Sorcières
1976 - n° 3 - pp. 29-61
- CHARRON (C) Les enfants nés en prison
Revue de science criminelle et de droit
pénal comparé
1977 - n° 4 - pp. 847

- LECONTE-SOUCHET
Prison de femmes
Promovere
1977 - n° 11 - pp. 87-97
- CHEMITHE (Ph)
Etude sur les femmes condamnées écrouées
à la maison d'arrêt femmes de Fleury-Mérogis
Archives de politique criminelle
1977 - n° 3 - pp. 143-172
- X
Femmes en prison : réflexion collective
d'un groupe de détenues à l'intérieur d'une
prison de femmes : réflexion "non plus" sur
"la prison mais de la prison"
Actes - 1977 - n° 16
pp. 37-41
- CHARMES (C)
Prison de femmes
Promovere - 1978 - n° 14 - pp. 67-99
- X
Les femmes détenues à Fleury-Mérogis
Revue de science criminelle et de droit
pénal comparé
1978 - n° 2 - pp. 396-405
- X
L'hébergement des mères et des enfants dans
la prison pour femmes de Preungesheim (RFA)
Revue de science criminelle et de droit
pénal comparé
1979 - n° 2 - pp. 433-435
- HERTEVENT (J)
Bébés en prison
Informations sociales -
1981 - n° 8 - pp. 63-66
- MICHELOT (J.C)
Les femmes au bagne
La guillotine sèche
Histoire du bagne de Cayenne
Edition Fayard 1981
pp. 199-214
- FAUGERON (C)
RIVERO (N)
Travail, famille et contrition
Femmes libérées sous conditions
Déviance et société
1982 - n° 2 - pp. 111-128

- LASBAT (Ch)
En France, à Rennes, prison de femmes
Promovère - 1983 - n° 34
pp. 11-17
- X
La maternité en détention
Actualités psychiatriques
1983 - n° 3 - pp. 61-66
- OTTENHOF (F)
La criminalité des femmes
Mythes et réalités
Revue de science criminelle et de droit
pénal comparé
1985 - n° 3 - pp. 633-637
- II - Etudes.
- LE MOAL (P)
Etude sur la prostitution des mineurs
Edition sociale française - 1969
- FAUGERON (C)
Les femmes, les infractions
La justice pénale - Une analyse d'attitudes
SEPC 1975 - n° 21
- CHEMITHE (Ph)
Etude sur les condamnées écrouées à la
maison d'arrêt femmes de Fleury-Mérogis
(Janvier 1975-avril 1976)
Octobre 1977
- LAGRANGE (M)
Etude sur les femmes entrant à la maison
d'arrêt femmes de Fleury-Mérogis
Ministère de la Justice
CNERP Février 1978
- CNRS
Cahiers sur la femme et la criminalité
Editions du CNRS 1979
- FAUGERON (C)
RIVERO (N)
Femmes libérées sous conditions
Déviance et contrôle social
Travaux et Documents - 1982 - n° 15

- FAUGERON (C) Femmes victimes, femmes délinquantes
Etat des données
Etudes et données pénales
SEPC 1982 - n° 41
- SEDS-CNERP Le point sur ... les femmes en prison
Ministère de la Justice
1983 - n° 1
- III - Rapport.
- Rapport présenté à Monsieur le Garde des
Sceaux pour la Commission d'études de la
vie quotidienne dans les prisons.
1983
- IV - Ouvrages.
- VAN DER HORST Saint Lazare - Prison de femmes
Edition Aesculape
1957
- SACOTTE (M) Où en est la prostitution ?
Edition Buchet Chastel - 1959
- SURANY (M) de Détenue politique à la Roquette
Nouvelles Editions Latines - 1964
- PANICI Avec les femmes en prison
Librairie Académique Perrin - 1964
- DALLEYRAC (D) Dossier prostitution
Edition Laffont - 1966
- PARKER (I) Cinq femmes en prison
Paris Gonthier - 1967
- SARRAZIN (A) L'astragale
Livre de poche n° 2418

- RUSSIER (G) Lettres de prison
Edition du Seuil - 1970
- GERARD (N) Sept ans de pénitence
Collection J'ai Lu - 1972
- MAILLARD (C) Les prostituées
Edition Laffont - 1975
- CORDELIER (J) La dérobade
Edition Hachette - 1976
- BELLADONA (J) Folles femmes de leurs corps
Collection Recherches - 1977
- ERHEL (C) Prisonnières
LEGUAY (C) Edition Stock 2 - 1977
- BELOT (A) Une maison centrale de femmes, fin de la
série des mystères mondains
Paris - Edition Dentre - 1978
- CORBIN (A) Les filles de noces
Misère sexuelle et prostitution au 19e et
20e siècles
Edition Auliet Montaigne - 1978
- DUCHE (N) Prisons de femmes
Edition Denoël - 1982
- V - Thèses, mémoires, études dans le cadre de l'Université.
- BREGEON (M) Approche criminologique et traitement de
la criminalité féminine
Thèse pour le doctorat en médecine.
Université de Rennes - 1967
- CARIO (R) La réinsertion sociale des délinquantes
Thèse Université de Rennes - 1976

CARIO (R) Etre femme et criminelle
Approche conceptuelle et méthodologique
Thèse de doctorat 3ème cycle
Université de Pau et des pays de l'Adour -
1980

NOZAY (C) A propos de la délinquance féminine dans
le Morbihan
1846-1852
Mémoire pour le DEA Etudes politiques
Université de Rennes - 1980

LESSELIER (C) Les femmes et la prison
1815-1939
Thèse pour le doctorat de 3ème cycle
Histoire et civilisations
Sous la direction de Mme. Perrot
Université de Paris VII - 1982

TROISIER (S) Attestation d'études relatives à la médecine
pénitentiaire
Université de Paris VII
Faculté de médecine Lariboisière
St. Louis - 1982-1983

PATURAUD (V) La maternité en milieu carcéral
Mémoire
Education surveillée
Paris - 1984

CARIO (R) La criminalité des femmes
Approche différentielle
Thèse pour le doctorat d'Etat
Faculté de droit - Université de Pau - 1985

VI - Conseil de l'Europe.

Traitement des délinquants en groupe et en
communauté
Comité européen pour les problèmes criminels
Strasbourg - 1976

